

# SOMMAIRE

---

## Les actions thématiques

- Projet métropolitain
- Dialogue citoyen
- Transition écologique
- Projet managérial
- Action internationale et Europe
- Culture
- Sports
- Enseignement – Recherche – Innovation
- Économie
- Développement urbain
- Emploi
- Logement et habitat
- Égalité réelle
- Climat et énergie
- Déplacements et transports
- Déchets
- Cycle de l'eau
- Environnement et services urbains / Sécurité et risques

## Les actions thématiques

# LE RENFORCEMENT DU FAIT MÉTROPOLITAIN

À l'occasion du changement de statut - passage de la communauté urbaine en Métropole le 1er janvier 2015, le conseil communautaire a approuvé le pacte métropolitain le 15 décembre 2014.

Il lie les 24 communes et a comme principale ambition de conforter Nantes Métropole en métropole européenne à l'attractivité refondée, plus concrète et lisible au quotidien pour ses habitants. L'objectif est de développer une agglomération plus innovante et efficace, aux actions partagées avec les forces vives et les différents acteurs du territoire.

## Le pacte métropolitain, socle du dispositif

Le pacte métropolitain s'appuie sur des principes fondateurs :

- plus de solidarité, en particulier en faveur des communes les moins peuplées, pour assurer un aménagement équilibré ;
- plus d'efficacité grâce à de nouveaux grands équipements métropolitains et la valorisation des potentiels des communes au service du rayonnement commun en matière sportive, culturelle ou touristique ;
- une gouvernance renouvelée entre les communes, plus collective et ouverte avec un conseil de développement refondé, et une association étroite des acteurs et des citoyens.

La mise en œuvre du pacte se traduit par des actes forts et volontaires : le pacte financier, les transferts d'équipements pour favoriser le rayonnement de la Métropole, les transferts de compétences pour renforcer ses capacités d'intervention et le renouvellement de la gouvernance, notamment le conseil de développement pour favoriser la proximité avec les citoyens et le partage avec les acteurs.

Au titre des transferts d'équipements déclarés d'intérêt métropolitain, on trouve :

- le Musée d'Arts de Nantes ; le Muséum d'histoire Naturelle ; le Château des Ducs de Bretagne et le Musée d'Histoire de Nantes ; le Planétarium ; le Musée Jules Verne ; le Centre d'interprétation et d'animation du patrimoine de Rezé : le Chronographe ; le Stade de la Beaujoire et le centre de formation José Arribas ; le Palais des Sports de Beaulieu ; les patinoires situées à Nantes et Rezé et le vélodrome de Couëron.

La Métropole exerce des compétences élargies dans les domaines suivants :

- l'archéologie pour faciliter le développement, notamment sur le plan urbain ;
- l'opéra / art Lyrique. L'objectif est de reconnaître le rôle d'acteur structurant de la Métropole et de la région du Syndicat mixte Angers Nantes opéra (SMANO) ;
- le développement et le financement de places en crèches intercommunales d'entreprises (en lien avec les grandes zones d'emploi de l'agglomération).

À noter que lorsque Nantes Métropole a décidé d'exercer la compétence « crèches intercommunales d'entreprises » en décembre 2014, le territoire métropolitain rassemblait 473 places au sein des crèches d'entreprises - notamment 137 sur Nantes (CHU, région et crèche Babilou). Depuis janvier 2015, 207 places supplémentaires ont été recensées, pour l'essentiel des places de crèches inter-entreprises (dont 141 situées sur la ville de Nantes).

En outre, depuis le 1er janvier 2018, elle exerce les compétences auparavant dévolues au Département au niveau :

- du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;

- des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ;
- de la voirie.

### Le schéma de coopération et de mutualisation

Approuvé le 15 décembre 2015, le schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et des 24 communes est fondé sur la volonté mutuelle des maires de construire une Métropole plus solidaire et efficace. Il pose les principes d'une gouvernance partagée s'appuyant sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation de moyens au service des communes. Par ce biais, il vise aussi à améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants, en garantissant une montée en compétence collective et une sécurisation de l'action publique.

Le schéma prend diverses formes :

- 1) des coopérations renforcées entre plusieurs communes volontaires en matière de lecture publique, de fonctionnement des écoles musique et d'optimisation des coûts dans le domaine des piscines. Se mettent aussi en place, en fonction des opportunités et des sujets, des réseaux d'échanges de pratiques professionnelles ou de partage de moyens techniques.
- 2) la création de services communs entre Nantes Métropole et des communes.
- 3) des groupements de commandes.
- 4) des fonds de concours en investissement.

#### 1) Coopérations entre communes

- Dans le domaine de la lecture publique, le travail amorcé en 2017 s'est vu consolidé et renforcé via :
    - la mise en place du groupe interconnaissance professionnelle, avec notamment des formations communes (unions CNFPT) et des temps d'échanges ;
    - l'opération « Nuit de la lecture » ;
    - la création du service « Bibliothèque » dans l'application « Nantes dans ma poche » permettant d'accéder aux informations pratiques et à la programmation culturelle des bibliothèques et médiathèques des communes de la Métropole ;
    - l'ajout d'un onglet « Bibliothèques » dans l'arborescence du [portail de territoire en cours de définition](#) ;
    - l'optimisation des coûts, notamment dans le cadre d'un groupement de commandes ;
    - le lancement du schéma d'aménagement et de développement de la lecture publique sur le territoire de Nantes Métropole. Il vise à développer et améliorer l'offre en matière de lecture publique en favorisant les complémentarités entre les équipements et en adaptant davantage l'offre aux bassins de vie.
  - Concernant les écoles de musique, deux des quatre actions lancées en 2017 ont vu le jour au cours de l'année scolaire 2017/2018 :
    - les permutations ponctuelles d'enseignants entre deux établissements, expérimentées par les écoles de musique de Carquefou, Indre, Orvault, Saint-Herblain, Sainte-Luce, Sautron et Vertou ;
    - la création d'un annuaire rassemblant toutes les offres de pratiques musicales collectives amateurs sur le territoire métropolitain.
- Deux autres actions progressent :
- le parcours-découverte permettant de faire connaître auprès des personnels des dispositifs novateurs est toujours en préparation ;
  - le plan de formation du CNFPT à l'attention des enseignants de musique reste, lui, à concrétiser.
- S'agissant des piscines, le schéma directeur a été réalisé en lien avec l'Agence de l'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN). Parmi les effets concrets de la coopération dans ce domaine : le lancement de la construction d'un équipement de bain porté par Orvault et ouvert aux

communes voisines (Nantes, Saint-Herblain et Sautron).

- À ces coopérations, il faut ajouter :
  - l'ouverture de la nouvelle plateforme Open Data de Nantes Métropole, notamment à l'occasion de l'obligation faite aux communes de plus de 3 500 habitants de mettre à disposition du public les informations dont elles disposent sur une plateforme numérique (à l'exclusion des données protégées). La Métropole propose ainsi une offre d'accompagnement conventionnée (à titre gracieux), à charge pour les communes de nommer un référent Open Data et de se lancer dans la démarche.
  - la mise en commun de l'infrastructure du réseau radio numérique « TETRA » permettant aux communes qui le souhaitent de bénéficier de moyens radios performants, individuels ou embarqués dans des véhicules. Cet outil intéressant pour les polices municipales ou les transports en commun est également utile dans le cadre des plans communaux de sauvegarde.

## 2) Mutualisations entre la Métropole et les communes

Approuvé dans les 24 conseils municipaux et en Conseil métropolitain le 8 décembre 2017, la validation des conventions de services communs a permis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la mise en œuvre de 4 services communs. La délibération adoptée en décembre 2018 dresse le bilan de la première année complète de mise en œuvre de ces services :

- le Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain porte sur la mise en commun d'outils, de données et de moyens humains permettant la mise en commun d'informations géographiques. Parmi les premiers chantiers transversaux entrepris en 2018, on note : le projet pilote des appuis vélos sur l'espace privé communal, lequel a permis d'initier une validation technique et organisationnelle du dispositif ; les premiers services de cartographie numérique et papier ; l'ouverture des premiers accès communaux à l'entrepôt de données métropolitain. L'arrivée d'un deuxième ingénieur mi-octobre va permettre de déployer plus largement les outils SIG et d'ouvrir de nouveaux chantiers transversaux ;
- La gestion documentaire et les archives, à travers la mutualisation de moyens humains, vise à l'harmonisation des procédures et pratiques, prérequis indispensable à la mise en œuvre du futur Système d'archivage électronique (SAE). La situation des 17 communes membres du réseau a été évaluée et a permis de proposer les axes de travail pour 2019 : construction d'outils de cartographie des applications métiers et des données, dématérialisation des marchés publics et des ADS (Autorisations droit du sol). Ils feront l'objet de groupes de travail avec les communes.
- le service commun portant sur les Autorisations de Droit des Sols (ADS) vise la mise en commun de moyens humains et l'animation d'un réseau d'instructeurs ADS via un animateur de réseau. Avec l'adoption du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, la montée en puissance de ce service est essentielle pour accompagner les services instructeurs dans les communes dans l'évolution de leur cadre de référence (PLUm et PLH). L'arrivée d'un animateur au dernier trimestre de 2018 permet ce déploiement et l'accueil de 7 nouvelles communes dans le dispositif intégrant désormais les 24 communes.
- le Centre de Surveillance Urbain (CSU) : il s'agit de déployer des caméras sur l'espace public ou de raccorder des caméras existantes et de permettre l'exploitation des images. La convention instituant ce service commun a été actée lors du Conseil métropolitain de décembre 2018 (intégration à la convention cadre).

## 3) Groupements de commandes

La coopération en matière d'achat a poursuivi sa progression sur 3 sujets : après l'électricité, un groupement a été constitué pour l'achat de gaz ; en lien avec la création du Centre de Supervision Urbain, 16 communes se sont regroupées pour des achats liés à la vidéoprotection des bâtiments publics ; 12 communes devraient bénéficier de prestations d'un architecte-conseil dans le cadre de l'installation du PLUm.

## 4) Fonds de concours en investissement

Par délibération du 22 juin 2018, Nantes Métropole a adopté les modalités de mise en œuvre de fonds de concours en investissement pour participer à la réalisation d'équipements de proximité gérés sous

forme intercommunale et bénéficiant aux habitants de plusieurs communes. À ce jour, 4 projets présentés par les communes sont éligibles dans le cadre de l'appel à projet.

## LES COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES

---

**Nantes Métropole s'engage depuis plusieurs années dans des coopérations avec ses territoires voisins et les métropoles de l'Ouest. Ensemble, ils s'appuient sur leurs complémentarités et développent des projets communs pour que l'Ouest s'affirme sur le plan national et international.**

### **Des liens Nantes Saint-Nazaire qui se renforcent**

Souvent citée en exemple à l'échelle nationale, la coopération entre Nantes et Saint-Nazaire repose sur des bases solides de plus de vingt ans et s'appuie sur les actions menées par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Depuis 2017, le « SCoT 2 » est exécutoire. Adopté le 19 décembre 2016, ce schéma de cohérence territoriale (SCoT) « nouvelle génération » offre l'occasion d'avancées significatives dans la convergence des stratégies de développement des cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale (Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Estuaire et Sillon, Pays de Blain, Erdre et Gesvres), notamment en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, d'urbanisme et de mobilités. Ses principales orientations s'imposent désormais aux documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de déplacements urbains (PDU) de Nantes Métropole.

Ainsi, les territoires s'engagent à réduire de moitié leur consommation de foncier pour l'habitat et les activités ; une trame verte et bleue est pour la première fois dessinée à l'échelle du SCoT ; l'armature urbaine est confortée pour polariser le développement démographique et économique et 100 000 nouveaux logements seront construits (dont 32 % de logements sociaux) à l'échelle du SCoT, soit une fourchette de 5500 à 6200 logements par an pour Nantes Métropole.

En 2018, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a continué à mettre en œuvre son plan d'action 2017-2020 et avancé sa réflexion sur la réalisation de cinq belvédères destinés à ponctuer le futur itinéraire cyclable nord Loire dessiné par le Département de Loire-Atlantique, dont un sur la commune de Saint-Herblain et un sur la commune de Couëron. Le Pôle a aussi lancé une démarche expérimentale « Imaginons l'habitat périurbain de demain » sur quatre communes dont Brains pour répondre à la difficulté d'adapter l'offre aux besoins évolutifs des populations.

En complément des actions menées par le Pôle métropolitain, Nantes Métropole et Saint-Nazaire sont engagées dans des coopérations riches en matière de culture puisque 2018 a été l'année de fusion entre l'École des Beaux-Arts de Nantes et l'école d'arts de Saint-Nazaire (création de l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire) mais aussi de développement économique ou numérique. Les domaines de coopération privilégiés sont les suivants :

- mise en œuvre de la stratégie de Nantes Saint-Nazaire Développement ;
- filières stratégiques (aéronautique, bio-ressources marines, énergies marines renouvelables, construction navale, numérique...) via notamment l'accompagnement de dispositifs spécifiquement pensés à l'échelle Nantes Saint-Nazaire comme PlugIN ou Maia Mater, ou des événements communs comme la Digital Week ;
- participations communes à des salons nationaux et internationaux comme le MIPIM (salon international de l'immobilier d'entreprise) et le SIMI (salon national de l'immobilier d'entreprise) ;
- mise en place d'un service de fret fluvial entre Nantes et Saint-Nazaire : FlexiLoire, en partenariat avec le Grand Port Maritime.

### **Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB): une coordination politique sur des sujets d'actualité pour le Grand Ouest**

La démarche de coopération entre les grandes villes de l'Ouest (Angers, Brest, Nantes, Rennes, Saint-Nazaire) s'est poursuivie en 2018. Les principaux mots d'ordre du PMLB restent les mêmes : accroître la visibilité de Loire-Bretagne au niveau national et international au service de l'ensemble des

territoires et de leurs habitants ; promouvoir le dialogue territorial et l'alliance des territoires ; structurer le travail en réseau. La volonté de mener des projets communs est réaffirmée.

Les principaux chantiers :

- amélioration de l'accessibilité ferroviaire du Grand Ouest. Le Pôle métropolitain Loire-Bretagne, qui avait produit un cahier d'acteurs (exposé argumenté consistant en des prises de position, des expertises, des contre-propositions) dans le cadre du débat public, poursuit sa contribution aux réflexions sur l'accessibilité du Grand Ouest dans le contexte renouvelé de l'abandon de l'aéroport du Grand Ouest ;
- développement économique. Les grandes villes de l'Ouest, qui composent le Pôle métropolitain Loire-Bretagne, participent ensemble à des salons nationaux et internationaux comme le MIPIM à Cannes et le SIMI à Paris.
- promotion du territoire. Ensemble, les membres du Pôle métropolitain Loire-Bretagne ont pour la première fois en 2018 organisé un événement à Paris destiné à sensibiliser les talents parisiens en matière numérique aux opportunités de carrières dans l'Ouest. Cet événement, appelé à se renouveler, s'intitule « La Ruée Vers l'Ouest ».

### **Nantes – Rennes, colonne vertébrale du Grand Ouest**

Initiée en 2009, cette coopération participe à la valorisation des deux territoires à l'échelle nationale et européenne et favorise les conditions de réussite de certains projets importants des deux Métropoles. En complémentarité des actions menées avec le Pôle métropolitain Loire-Bretagne, elles coopèrent dans les domaines de la culture, de l'accessibilité, de l'enseignement supérieur et la recherche, de l'attractivité internationale et du tourisme.

En matière culturelle par exemple, Nantes Métropole et Rennes Métropole ont soutenu en 2018 les résidences croisées de 9 équipes entre La Fabrique (Nantes), Au Bout du Plongeoir (Rennes) et à Brest (La Chapelle Dérézo). L'enjeu est notamment d'accompagner les artistes lors de résidences d'hiver et de printemps/été, de favoriser la diffusion des œuvres sur les trois territoires et d'offrir une visibilité plus forte aux projets. Nantes, Rennes et Angers ont aussi finalisé leurs réflexions sur le rapprochement de leurs opéras autour d'un projet lyrique commun avec une stratégie de diffusion inter-régionale et la création d'un laboratoire commun.

## LA MISSION INNOVATION ET NUMÉRIQUE

---

L'innovation et le numérique sont au cœur du projet métropolitain. Il s'agit à la fois d'initier des services publics innovants et de soutenir l'innovation issue des acteurs du territoire. L'ambition est de prendre en compte et d'accompagner les changements liés au numérique et de tirer partie des nouvelles formes d'innovations pour construire la ville de demain.

La « smart city » à la nantaise promeut une ville collaborative qui favorise la mise en réseau des acteurs. Ici l'innovation qu'elle soit économique, technologique, sociale ou culturelle - est partout, par et pour tous. Elle participe à trois enjeux majeurs : développer l'emploi et soutenir le développement économique ; rendre la ville plus facile à vivre ; accompagner la transition énergétique et écologique.

Plusieurs projets-phares illustrent cette ambition : l'évaluation ouverte de l'expérimentation du Wi-Fi sur l'espace public, les actions de soutien à la médiation numérique, les 5 ans de la Nantes Digital Week, la stratégie open data et l'appel à projets arts numériques et mobilier urbain.

### Les projets phares menés en 2018

#### Évaluation du service de Wi-Fi dans l'espace public et les transports

Un service de Wi-Fi public gratuit est en phase de test dans l'espace public et sur deux lignes de transports en commun depuis juin 2017. 7 sites-test font l'objet de cette expérimentation : la place du Commerce, le parvis des Nefs, le Jardin des Plantes, la place Rosa Parks, le pôle d'échanges Haluchère-Batignolles, la ligne 4 du Busway et la navette aéroport. En 2018, les communes de Bouguenais (place de l'Église) et de Rezé ont rejoint l'expérimentation (place du 8 mai).

Via ce dispositif, l'enjeu est aussi d'identifier les usages et les besoins en matière de Wi-Fi en extérieur, les améliorations à proposer ou encore d'appréhender les perspectives et les conditions du futur déploiement.

À l'issue de l'expérimentation, une instance citoyenne a été mandatée pour évaluer le projet et adresser des préconisations aux élus. Cela a donné lieu à la publication d'un Cahier de l'évaluation « Nantes Wifi Public : Quel internet pour tous sur l'espace public ? » (disponible sur [www.nantes.fr](http://www.nantes.fr)). Ce document rend compte des pratiques et usages (état des lieux), des recommandations proposées et des engagements pris par la collectivité.

Le choix a été fait de pérenniser l'ensemble des sites-testés pour fin 2019. Un travail sera ensuite engagé pour se donner la capacité de déployer du Wi-Fi public dans d'autres lieux, notamment en lien avec les communes volontaires de Nantes Métropole.

#### Appel à projets « arts numériques et mobilier urbain »

Élément-phare dans l'espace public, le mobilier urbain offre aujourd'hui de nouvelles opportunités en termes de créations et d'expérimentations dans la ville. Dans cette optique, Nantes Métropole a souhaité encourager une dynamique d'innovation avec JCDecaux, partenaire depuis 2017 (marché de mise à disposition de mobiliers urbains sur une partie du territoire). Pour marquer la rencontre entre l'univers des arts numériques, du mobilier urbain et de l'espace public, un appel à projets a été lancé par JCDecaux et Stereolux à l'initiative de Nantes Métropole et la Ville de Nantes, en septembre 2018 (à l'occasion de la Nantes Digital Week et de l'inauguration de Scopitone). Il s'agit de convertir quatre écrans numériques interactifs en supports d'œuvres digitales. Deux projets artistiques ont été retenus et seront présentés dans l'espace public en avril/mai 2019.

### Médiation numérique

La médiation numérique a pour ambition de lutter contre la fracture numérique à l'échelle de la ville de Nantes, et ce en :

- rendant visible des parcours numériques qui répondent aux différents besoins d'accompagnement des usagers ;
- accompagnant les professionnels de la médiation numérique par la structuration et l'animation d'un réseau d'acteurs favorisant cette dynamique.

Elle s'est déclinée en 2018 à travers :

- la réédition du **guide Pratiques Numériques à destination des usagers**, lequel recense les structures publiques et associatives de la Ville de Nantes œuvrant dans le champ de la médiation numérique (du simple accès à Internet au fablab). Cet outil sur-mesure permet aux usagers de la ville de Nantes de trouver l'offre de médiation numérique (portée par la collectivité et les acteurs associatifs du territoire nantais) correspondant à leurs besoins et attentes. Chaque utilisateur peut accéder à ces offres grâce à une entrée géographique couplée à une entrée par type d'usage, comme : accéder à Internet ; être initié aux outils numériques ; être accompagné dans ses démarches administratives ; ou encore être sensibilisé aux risques d'internet. Cet outil disponible en format papier et web est accessible [sur le site de la Ville de Nantes](#). Les contenus seront également disponibles en open data sur le site <http://data.nantes.fr/> ;
- l'accueil et le soutien de « Numérique en commun(s) », événement co-produit par la Mednum et Sonum, orchestré par PING à destination des acteurs de la médiation et des cultures numériques. 850 personnes ont été accueillies sur deux jours rythmés par des parcours thématiques, ateliers, masterclass, prototypes et conférences. À cette occasion, le secrétaire d'État au numérique a annoncé le plan national pour un numérique inclusif.

### Open Data

Depuis 2011, la Ville de Nantes et Nantes Métropole sont engagés dans une démarche d'ouverture des données publiques (ou « open data »). En 2017, la collectivité s'est dotée d'une stratégie en conséquence.

Cette stratégie s'est traduite en 2018 par les actions suivantes :

- favoriser l'ouverture des données pour garantir les meilleures conditions de développement de nouveaux services numériques. Cela passe par :
  - l'animation de tables-rondes lors du Salon de la Data à la Nantes Digital Week ;
  - la construction d'une offre d'accompagnement à destination des communes du territoire, pour l'ouverture de leurs données.
- enrichir le portail. Cela se traduit par :
  - la poursuite de l'ouverture de données publiques à partir de la feuille de route pluriannuelle (établie en 2016). 29 nouvelles données ont ainsi été ouvertes en 2018 ;
  - la refonte de la plateforme Open Data mutualisée avec le Département de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire. Cette plateforme commune d'ouverture des données publiques, personnalisée, simple et gratuite, améliore la présentation des jeux de données. Elle facilite également leur manipulation grâce à des fonctions de cartographie et la production de graphiques utilisables par les débutants. Elle autorise opportunément le croisement de jeux de données, ce qui ouvre de nouvelles possibilités d'analyse et d'exploitation des données. Chaque collectivité coordonne le déploiement sur son territoire. A cet égard, Nantes Métropole propose un accompagnement (outillage et ingénierie) de ses communes membres .

### Chiffres clés 2018

- 936 jeux de données disponibles sur le site [data.nantes.fr](http://data.nantes.fr) mutualisé avec le Département de Loire-Atlantique et la Région Pays de la Loire. 279 d'entre eux ont été ouverts par Nantes Métropole.
- 1 000 000 requêtes API et 76 téléchargements en moyenne par mois.

### Faits marquants 2018

- Prix du jury Trophées open data pour les territoires, organisés par la Gazette des communes et Open Data France.

### Nantes Digital Week

Nantes Digital Week, «la semaine de toutes les cultures numériques», a été créée en 2014 avec l'ambition d'offrir des moments de réflexion, de contribution, de formation, de pratique, de création et d'échanges sur les sujets et enjeux liés au numérique sous toutes ses formes.

L'objectif de cet événement est d'incarner et de donner à voir la pluralité et la densité de ce que les acteurs du territoire imaginent, créent et réalisent dans le champ du numérique.

Nantes Digital Week se caractérise par :

- des rendez-vous aux formats variés (conférences, ateliers, expositions...);
- des échanges entre différents publics (chercheurs, étudiants, artistes, startupers, TPE/PME, grands groupes, spécialistes, associatifs, citoyens initiés ou profanes...);
- une programmation co-construite avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, chercheurs, écoles...).

En 5 ans, Nantes Digital Week est devenu un événement majeur et fédérateur en rassemblant toujours plus de contributeurs et participants. L'édition 2018 a réuni 80 000 participants et 232 porteurs de projets sur 117 événements répartis dans 80 lieux. Pour cet anniversaire, 1200 porteurs de projets et partenaires se sont réunis à l'occasion de la soirée de lancement sous les Nefs et pour la découverte de l'œuvre numérique « Control, non control ».

Parmi les événements de cette édition illustrant la richesse de la programmation, on peut noter pour les événements professionnels : le Salon de la Data avec 1000 participants, Numérique en commun avec 850 participants, le Safari des Métiers avec 400 participants. Au rang des événements grand public : quartiers numériques, Seniors et numérique ou Jules Verne 2.0. qui fut une expérience interactive et immersive avec 1702 participants.

### Nantes dans ma poche

Afin de faciliter la vie des citoyens et usagers de son territoire, Nantes Métropole a lancé en mai 2015 une version pilote d'une application mobile dédiée à la vie quotidienne des usagers en mobilité : Nantes Dans Ma Poche.

Sans équivalent dans les autres collectivités, cette application se démarque par :

- la personnalisation, au cœur du fonctionnement de l'appli : le service s'adapte aux besoins de chacun ;
- un large bouquet de services en lien avec tout le territoire. L'appli ne se limite pas aux services relevant de la compétence métropolitaine, elle intègre les services des partenaires ;
- une démarche participative pour un outil évolutif : l'application a vocation à être enrichie par les avis et attentes de tous.

En 2018, 2 ans après sa mise en ligne, de nouveaux services ont abondé l'offre :

- les horaires de train en temps réel : il suffit de renseigner sa gare de proximité et d'indiquer sa ligne habituelle pour disposer des horaires des trains avec des alertes en cas d'incident (retard...). Le service fonctionne dans un rayon de 150 km autour de Nantes et sur les TGV à

destination de Paris.

- Le service « Bibliothèque » : il permet de connaître les horaires et animations de la bibliothèque que l'on fréquente.
- Le service « Météo » : une fois géolocalisé, l'utilisateur est informé de la météo dans les 3 heures qui suivent et jusqu'à 2 jours pour une commune de la Métropole.
- Le service « Autour de moi » : pour connaître les différents services à proximité : Wi-Fi publics, gratuits, espaces de pratiques sportives...
- Le service « Qualité de l'air » : ce module s'enrichit avec des informations sur les pollens et d'un signal en cas de pic de pollution.
- Un nouveau service « Vigilance » diffuse aussi des informations en cas de situations exceptionnelles : inondation, grand froid, canicule...

L'ergonomie de la version 2 a aussi été repensée. L'option loupe peut désormais être actionnée. Elle permet d'agrandir les « tuiles » de l'application et de bénéficier d'un meilleur confort de lecture. La nouvelle présentation de l'agenda le rend aussi plus agréable à consulter.

#### Chiffres clés

- 158 000 téléchargements depuis 2015 et 4 500 utilisateurs quotidiens.
- Note sur les stores (moyenne du store Apple et Google play) : 3,9/5

#### Publication « Innovation et numérique : Cap sur les transitions »

Un dossier spécial « Innovation et numérique : « Cap sur les transitions » a été élaboré pour mettre en avant les agitateurs, les lieux, les événements, les réseaux de l'écosystème numérique nantais et les principales réalisations de la collectivité (disponible sur [www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)).

## LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

---

Nantes Métropole est engagée depuis longtemps dans des coopérations avec ses partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'État, la région des Pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique.

Ces coopérations rendent possibles la mise en cohérence, l'articulation et la complémentarité des différentes politiques publiques territorialisées.

En 2018, Nantes Métropole s'est mobilisée dans des dispositifs partenariaux (nouveaux ou actualisés) permettant à nos partenaires de s'engager financièrement à nos côtés.

### Le dispositif de soutien aux territoires du Conseil départemental

Le conseil départemental de Loire-Atlantique a délibéré sur ses nouvelles modalités de soutien aux territoires pour la période 2017-2021 avec quatre thématiques prioritaires, à savoir :

- le développement de l'habitat social ;
- l'éducation pour répondre à la dynamique démographique ;
- la mobilité pour le développement des modes alternatifs à la voiture ;
- le numérique.

Au titre de ce dispositif, Nantes Métropole a obtenu un avis favorable sur les sept dossiers déposés : le e-busway pour 6,38 M€, les études sur la prolongation de la ligne 1 du tramway jusqu'à Babinère pour 2 M€, les études sur de nouvelles sections de tramway en centralité métropolitaine pour 1,65 M€, l'axe structurant cyclable nord-sud sur les bords de l'Erdre pour 749,26 k€, l'aménagement cyclable Loire à vélo – rue des usines à Nantes pour 214,41 k€, les P+R Neustrie et Vertou pour 5 M€ et l'aire d'accueil des gens du voyage de La Chapelle-sur-Erdre pour 500 000 €.

Nantes Métropole a également bénéficié d'une subvention de 443,75 k€ pour l'aménagement de la place du Pays Basque au Clos-Toreau, au titre du soutien aux quartiers de la politique de la ville, et la Ville de Nantes de 637,5 k€ pour l'extension et la restructuration de l'école Jacques Tati au Clos-Toreau.

### Le Contrat de Développement Métropolitain

La Région a voté, en décembre 2016, sa nouvelle politique de contractualisation pour 2017-2020. Elle se décline notamment dans les Contrats de Développement Métropolitain (CDM), lesquels doivent permettre de répondre aux enjeux spécifiques des communautés urbaines d'Angers, du Mans et de la métropole nantaise.

Nantes Métropole et la région des Pays de la Loire ont ainsi signé le 27 juillet 2018 le CDM de la métropole nantaise, doté de 17 M€.

Ce contrat intègre des opérations de niveau métropolitain et des opérations d'initiative communale pour lesquelles une dotation de 5 M€ est réservée et fléchée entre les communes au prorata du nombre d'habitants. Une dotation de solidarité est également maintenue pour les plus petites communes de l'agglomération à hauteur de 60 k€.

Les thématiques prioritaires de la Métropole inscrites au contrat sont :

- Thématique 1 : aménagement du territoire et mobilités ;
- Thématique 2 : rayonnement culturel et touristique de la métropole nantaise ;
- Thématique 3 : transition énergétique ;
- Thématique 4 : développement économique.

À ce titre, Nantes Métropole a d'ores et déjà obtenu un avis favorable pour le financement du nouveau Marché d'Intérêt National à hauteur de 3 M€.

Nantes Métropole a également obtenu une subvention de 1,5 M€ pour le e-busway au titre du programme SMILE et de 1 M€ pour des aménagements cyclables au titre du programme « Loire à vélo ».

Enfin, en tant que chef de file du CDM, la Métropole accompagne les communes dans leur dépôt de dossier.

### Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2018

L'État a renouvelé, dans le cadre de la loi de finances 2018, la dotation de soutien à l'investissement local visant à soutenir les collectivités, avec un volet « grandes priorités » qui porte sur :

- la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ;
- la mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont répondu à l'appel à projets lancé par le Préfet de Loire-Atlantique. La Métropole a ainsi obtenu 450 k€ pour l'acquisition de bus fonctionnant au gaz naturel (GNV), 300 k€ pour l'aménagement du CETEX de la Vertonne et 15 k€ pour la structuration de la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial (PAT). De son côté, la Ville a obtenu 1 M€ de l'État pour financer la création de l'école Leloup Bouhier et de son restaurant scolaire.

### Le Feder en 2018

Nantes Métropole bénéficie d'une enveloppe FEDER réservée de 23,47 M€ pour la période 2014-2020, mais d'autres financements sont également recherchés par ailleurs.

Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont ainsi déposé 5 projets éligibles au FEDER en 2018 (pour un montant total de 5,9 M€) qui concernent :

- les aménagements cyclables « Loire à vélo » – rue des usines à Nantes ;
- les espaces publics du pôle d'échanges multimodal (PEM) Nord de la gare de Nantes ;
- l'extension et la restructuration de l'école Jacques Tati ;
- l'aménagement de la place du Pays Basque au Clos-Toreau ;
- l'axe structurant cyclable Nord-Sud des bords de l'Erdre à Nantes.

# UN DIALOGUE CITOYEN INTÉGRÉ À LA FABRIQUE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Placer le citoyen-usager au cœur du projet métropolitain est un engagement réaffirmé et renouvelé par Nantes Métropole. Le dialogue citoyen est l'un des marqueurs du nouveau projet managérial « réinventons le service public », contribuant ainsi à l'animation du territoire et la production de l'action publique.

En 2018, l'accent a été mis particulièrement sur la conduite des projets dialogués, notamment dans le cadre de la Fabrique de la ville. Des déplacements, au développement urbain ou l'espace public, en passant par l'inscription de la nature en ville dans les différents projets, la fabrique du territoire métropolitain intègre de plus en plus la maîtrise d'usage.

## Fabrique de la ville dialoguée

Lancée en 2017, l'étude sur la fabrique de la ville dialoguée a permis de réunir en février 2018 une quarantaine d'agents de la Métropole et de la Ville de Nantes pour réfléchir ensemble aux leviers pour soutenir plus fortement l'inscription de la maîtrise d'usage dans les processus urbains. La réflexion collective, conduite autour de trois questions (opportunité à faire du dialogue citoyen ? Prise en compte la parole citoyenne dans le projet ? Influence des citoyens sur la décision et l'enrichissement du projet ?), a permis l'émergence d'un consensus autour d'une nouvelle manière de concevoir la ville

A la suite de ce temps collectif, pour inscrire de manière plus formalisée et soutenue le dialogue citoyen dans la fabrique de la ville, deux inflexions managériales ont été identifiées :

- asseoir la dimension stratégique de cette fabrique de la ville dialoguée avec le citoyen, en organisant une animation transversale mettant en débat les différents projets de cette fabrique dialoguée pour anticiper, prioriser et mieux soutenir leur réalisation ;
- faciliter l'acculturation des chefs de projets mais également de l'ensemble des opérateurs (délégués ou non) en assurant le partage d'une vision consolidée de la fabrique de la ville pour les années à venir et l'accès, par la capitalisation, à des pratiques communes.

4 chantiers sont d'ores et déjà arbitrés pour 2019 afin de continuer à structurer la fabrique de la ville dialoguée : élaboration d'un panorama des projets de la fabrique de la ville dialoguée, l'installation d'un Groupe de Validation Technique « Fabrique de la ville dialoguée », un séminaire « Fabrique de la ville dialoguée » et un document de référence pour soutenir la conduite de projet.

## Un dialogue citoyen fondant une responsabilité partagée

L'année 2018 a également été marquée par l'élaboration de stratégies collectives, la définition de feuilles de route partagées réunissant de nombreux acteurs afin de co-construire des projets communs pour le territoire métropolitain.

En février 2018 était révélée la **feuille de route « Nantes, métropole en transition »** à l'issue du Grand Débat « La Transition Énergétique, c'est nous » (sept. 2016 / mai 2017). Cette feuille de route adoptée en Conseil Métropolitain affirme une ambition collective. Les engagements pris ne sont pas seulement ceux de la métropole et des communes. Ils reflètent le travail collectif et marquent le point de départ d'une dynamique à partager avec les habitants du territoire, avec l'ensemble des acteurs : associations, entreprises, collectifs, chambres consulaires, syndicats, organismes publics et privés... Construite autour de 3 singularités (transition 100 % citoyenne, une transition au bénéfice de tous les habitants, une transition qui valorise les ressources locales « à la nantaise »), cette feuille de route veillera à ce que la transition énergétique du territoire soit bénéfique à tous les habitants (notamment quand il s'agit des questions du logement et des mobilités en luttant ainsi contre les inégalités et la précarité énergétique), qu'elle soit un outil d'égalité pour tous. Cette transition énergétique doit permettre de travailler ensemble avec une véritable volonté d'alliance des territoires en valorisant 100 % des ressources renouvelables locales et prendre en compte le pouvoir d'agir des habitants en facilitant les initiatives de proximité citoyennes. La feuille de route est structurée autour de 15 ambitions et surtout de 33 engagements pour passer à l'action.

**Le projet alimentaire du territoire** répond à l'objectif posé par la Métropole de s'engager à horizon 2030 vers un changement de modèle alimentaire pour tous en œuvrant sur tout le cycle alimentaire, de la production à la consommation. Il a fait l'objet en octobre 2018 d'une feuille de route partagée (8 engagements et 30 actions). Suite à 8 réunions, ce travail a rassemblé plus de 150 acteurs impliqués sur le cycle de l'alimentation pour permettre de définir des engagements et leur déclinaison en actions opérationnelles. Il s'agit d'œuvrer collectivement d'ici à 2030 «pour une alimentation, locale, durable et accessible à tous». Une attention particulière a été portée sur le travail en complémentarité et en cohérence avec les organismes compétents en matière d'agriculture et d'alimentation, le conseil régional et le conseil départemental.

**Le projet « forêts urbaines »** a fait l'objet en 2018 d'une démarche de concertation relative aux forêts de demain sur le territoire de Nantes Métropole. Cela a permis d'élaborer une feuille de route en concertation avec les acteurs et habitants qui soit partagée et acceptée. Plus de 200 personnes ont participé à cette co-construction du « plan-guide ».

### **Le lancement du Grand débat sur la longévité**

La Métropole a initié en 2018 un travail collectif autour de la préparation du troisième grand débat métropolitain sur le « vieillissement démographique » lancé en 2019. Face au défi que constituent les évolutions démographiques pour les années à venir, elle engage une réflexion prospective et participative pour soutenir les acteurs et les actions à développer sur le territoire. Il a été proposé d'envisager ce débat sur le « vieillissement » comme enjeu de société majeur.

Pour cadrer ce grand débat et identifier les problématiques, certains acteurs du territoire et instances consultatives ont été saisis pour réaliser un premier diagnostic et définir les enjeux pour le territoire métropolitain. De même, un diagnostic sur la prise en compte du vieillissement dans les politiques publiques communales a été réalisé auprès des 24 communes de la Métropole. En complément, un premier état des lieux a été mené concernant la prise en compte de cette thématique au sein des politiques publiques métropolitaines.

L'ensemble des contributions ont été recueillies, partagées et mises à disposition des élus des 24 communes de l'agglomération, dans le cadre d'ateliers prospectifs conduits entre septembre et décembre 2018. Construits autour de 3 séquences et coprésidés par Claudine Chevallereau et Fabrice Roussel, ces ateliers prospectifs ont permis de définir les questionnements posés par la thématique ainsi que les modalités du déroulement du débat.

Pour répondre aux enjeux spécifiques de la longévité sur la métropole nantaise, quatre grands thèmes ont été retenus en concertation avec les communes, lesquels seront mis au débat en 2019 :

- la longévité comme un projet de vie : quel choix pour chacune et chacun ?
- comment inventer un « chez soi » qui avance avec soi ?
- une longévité inclusive, égalitaire et citoyenne : à quelles conditions ?
- nouvel imaginaire de longévité : ouvrir de nouveaux possibles ?

### **La formation au Dialogue citoyen**

Pour répondre aux enjeux managériaux autour du dialogue citoyen mais aussi aux nombreux besoins exprimés lors des entretiens annuels d'évaluation, un cycle de formation au dialogue citoyen construit avec le pôle Dialogue citoyen Évaluation et Prospective a été ouvert à compter de septembre 2018. Autour de 2 modules, c'est près de 100 agents qui ont été formés tant à la conception, au pilotage des processus de co-construction qu'aux techniques d'animation. Cette offre de formation sera renouvelée sur 4 ans. Elle participe d'un soutien fort pour la montée en compétence attendue pour l'intégration du dialogue citoyen dans la conduite de projet.

## UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

---

Parmi les trois grands axes du projet politique métropolitain, Nantes Métropole a pour ambition d'être une référence en matière de transition écologique et énergétique. À cet égard, elle participe activement aux grands enjeux environnementaux tout en relevant de nouveaux défis transversaux : mobilité sobre et propre, climat, énergies renouvelables, efficacité énergétique et accès à l'énergie pour tous, croissance verte, économie circulaire et prévention des déchets, politique de l'eau, exemplarité de la Métropole.

### La transition écologique au cœur du projet métropolitain

Consciente de l'urgence écologique et de la responsabilité des villes à y apporter des solutions, Nantes Métropole s'est engagée depuis 15 ans en faveur du développement durable, un engagement marqué par l'obtention du titre de Capitale Verte européenne en 2013. Depuis, la Métropole, suite au grand débat transition énergétique, a accéléré et a franchi un nouveau cap en engageant concrètement le territoire et tous ses acteurs dans la transition écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver l'environnement et la qualité de vie de ses citoyens.

En 2018, un bilan de l'action de Nantes Métropole a été établi 5 ans après l'obtention du titre de Capitale Verte européenne en 2013. Le [rapport Développement durable 2018](#) (connexe au présent document) a pour objectif de faire un point d'étape des avancées concrètes de la Métropole dans la transition écologique, qu'elles portent sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la mobilité durable, la questions des déchets, la nature en ville ou encore la qualité de vie au quotidien.

Les perspectives dressées s'inscrivent en lien étroit avec la Feuille de route de la transition énergétique adoptée en février dernier par Nantes Métropole, à l'issue du Grand Débat Transition Énergétique. Elle trace un chemin singulier pour mettre le territoire nantais en transition, en s'appuyant sur les atouts et les acteurs, autour de trois principes :

- une transition 100 % citoyenne ;
- une transition au bénéfice de tous les habitants ;
- une transition qui valorise les ressources locales.

### L'exemple de la commande publique au service d'une métropole durable

Nantes Métropole, au même titre que la Ville de Nantes, poursuit la démarche dans laquelle elle est engagée depuis près de 15 ans en mettant la commande publique au service de la construction d'un territoire durable et en confortant son exemplarité en matière d'achats durables.

Le déploiement de cette démarche bien ancrée dans plusieurs catégories d'achats telles que les denrées alimentaires, les fournitures de bureau, les produits d'entretien ou encore les véhicules se structure autour de la mission commande publique durable.

Ces achats répondent aux grandes cibles du développement durable que sont : l'insertion, le handicap, la lutte contre les discriminations, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), l'environnement, l'énergie, le climat. La réponse à ces préoccupations se met en œuvre au travers de dispositifs dédiés et spécifiques.

Plusieurs priorités ont guidé les actions menées en 2018 en faveur d'une commande publique responsable :

- **La mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Responsable (SPAR)**, adopté en mars 2017 par le conseil municipal et le conseil métropolitain. Il s'agit de renforcer le rôle de levier et l'exigence d'exemplarité de la commande publique, en soutien et en cohérence avec les objectifs de construction d'une métropole durable. Ce dispositif se décline au sein des directions opérationnelles avec une prise en compte « achat responsable » au moment de la programmation annuelle des marchés.

Ces objectifs sont traduits de manière opérationnelle au moment de la programmation annuelle des marchés, auxquels sont attribuées les démarches souhaitées, en faveur tout particulièrement de l'insertion, de l'environnement, de l'énergie et du climat.

Le SPAR se présente comme un guide interne pour les services et une aide aux entreprises pour répondre aux appels d'offres des deux collectivités.

- **Transition énergétique, plan alimentaire territorial (PAT), économie circulaire.** La Ville intègre les trois feuilles de route (adoptées fin 2018 par le Conseil Métropolitain) dans ses marchés publics.

L'impact énergétique est un axe prioritaire dans les marchés dont les consommations en fluides constituent un élément important (parc véhicules, patrimoine bâti, éclairage public, matériel informatique en particulier). L'objectif de réduction de ces consommations est intégré de manière systématique dans les exigences techniques des appels d'offres, notamment via des labels écoresponsables. L'achat d'électricité renouvelable fait l'objet d'un lot spécifique.

Des actions s'amplifient également sur le sujet des déchets, en particulier les déchets de chantier, visant à réduire les quantités à éliminer par le réemploi sur site et le recyclage de ces déchets, les transformant en matière première. Depuis début 2018, est intégré à chaque marché de travaux de voirie un tableau de données relatives aux déchets sortants destinés aux filières de recyclage et aux matériaux recyclés entrants. L'objectif est d'évaluer ces volumes pour construire la stratégie appropriée pour favoriser la réduction des déchets non valorisés.

Des expérimentations sont par ailleurs menées dans des opérations d'aménagement emblématiques, introduisant des matériaux à moindre impact environnemental. Des missions dédiées au calcul carbone ont également été mises en œuvre dans plusieurs gros chantiers, tels le chantier Gare Nord et la construction du MIN. Ces missions ont permis d'identifier les procédés économes en émission de gaz à effet de serre à privilégier et engager les entreprises vers des pratiques plus vertueuses en la matière.

# LE PROJET MANAGÉRIAL

---

## Une signature : « Nous réinventons le service public »

Le projet managérial place le citoyen-usager au cœur du service public. Il a vocation à faire évoluer notre modèle de management et les pratiques professionnelles des cadres et des agents pour :

- mettre en œuvre le projet de territoire à l'échelle de Nantes Métropole et la Ville de Nantes ;
- améliorer et adapter notre service public ;
- être exemplaire en matière de responsabilité sociétale (qualité de vie au travail, empreinte environnementale, loyauté des pratiques...).

Il s'agit notamment de :

- maintenir l'exigence de qualité et de sobriété du service public ;
- intégrer davantage la dimension partenariale dans la conduite des projets ;
- développer les pratiques d'écoute et de co-construction avec les usagers, les citoyens, les partenaires, les agents ;
- favoriser l'autonomie, l'initiative, l'innovation au sein des équipes ;
- anticiper et accompagner les transitions énergétique, numérique...

La nouvelle signature « Nous réinventons le service public », présentée lors des vœux 2018 aux agents, traduit cette ambition.

## Quelques actions concrètes mises en œuvre en 2018

- Le vote de la feuille de route transition énergétique en février 2018 a été l'occasion pour la collectivité de réaffirmer ses engagements en matière d'exemplarité. La volonté d'accélérer la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments de la collectivité se concrétise par le vote d'une enveloppe de 775 k€ de travaux de rénovation et d'isolation thermique. Le rythme de la mutation de la flotte interne de véhicule s'accélère avec notamment dès 2018 un renouvellement de tous les véhicules légers de transport de personnes en motorisation GNV (gaz naturel) ou 100 % électriques ou en motorisation hybride de préférence rechargeable. Les mesures en faveur des déplacements durables des agents sont renforcées par la mise en place d'une indemnité trajet vélo et par l'expérimentation du télétravail. Un réseau d'éco-activateurs permet par ailleurs de diffuser les bonnes pratiques au plus près des équipes.
- La réflexion prospective (notamment concernant les nouveaux modes de financement) se structure avec la création d'ateliers prospectifs auprès de la direction générale et par le biais d'un réseau de veilleurs internes.
- En matière de gestion des ressources humaines, les actions en faveur de la qualité de vie au travail et de l'égalité réelle se poursuivent :
  - la démarche de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) se décline auprès des directions. Chaque encadrant et chaque agent bénéficiera d'une formation sur ce thème en 2019 ;
  - les actions de formation ou de sensibilisation aux discriminations ont concerné respectivement 264 et 460 agents. L'accent a été mis notamment sur la prévention contre les discriminations envers les personnes LGBT. À noter que le conseil consultatif interne égalité-diversité-mixité a été renouvelé ;
  - un dispositif de soutien aux équipes et aux agents a été mis en place suite aux émeutes de l'été dans les quartiers ;

- la démarche sur les conditions d'emploi des agents non titulaires non permanents, laquelle vise à résorber la précarité de cette population d'agents, a abouti à des premières mesures appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- le dispositif « Rebondir à Nantes » permet aux agents en repositionnement de retrouver une activité professionnelle en bénéficiant de formations adaptées.
- En matière de numérique, la stratégie Data est en-cours de définition et le projet d'amélioration des équipements et outils collaboratifs internes est lancé.
- La démarche d'innovation interne, articulée autour d'un dispositif de recueil et d'instruction d'idées innovantes exprimées par les agents et d'un réseau interne de 50 ambassadeurs, a reçu le Trophée de l'innovation participative (décerné par Innov'acteurs).
- La deuxième édition de la semaine de l'innovation, ouverte à l'ensemble des agents, a proposé 88 ateliers dans 31 lieux différents. Des temps d'acculturation à des techniques créatives, baptisés « heures créatives » sont également accessibles aux agents sur le temps du déjeuner.
- Le dispositif de sensibilisation et de soutien à l'évolution des pratiques professionnelles se renforce :
  - les conférences « Rencontres du management et de l'innovation » organisées mensuellement sont désormais ouvertes à l'ensemble des agents ;
  - les parcours de formation de l'encadrement sont relancés avec une priorité donnée à l'encadrement de proximité ;
  - l'offre de formation au dialogue citoyen est mise en place ;
  - une offre de conseil ponctuel dédiée aux encadrants de proximité sur des problématiques de management opérationnel vient compléter l'offre de services proposée (Direction Organisation et Management).

## UNE MÉTROPOLE OUVERTE A L'INTERNATIONAL

---

L'attractivité internationale du territoire est un enjeu majeur de l'agglomération nantaise. Afin de l'entretenir et de la renforcer, Nantes Métropole s'appuie à la fois sur ses valeurs et sur ses projets. Elle développe des partenariats privilégiés avec d'autres métropoles étrangères en mobilisant différents acteurs du territoire. En outre, elle encourage et valorise les actions des associations à l'international.

### Conforter des partenariats avec des territoires cibles : le Québec

Au cours des dernières années, la Métropole nantaise a noué des relations très étroites avec le Québec, ce qui a permis de faire émerger de nombreux projets au sein des deux territoires. Ces projets impliquent fortement nos écosystèmes numériques, nos établissements culturels, nos centres de recherche et de développement, ainsi que nos entreprises. Le partage d'expériences et démarches contribuent à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques plus efficaces.

Ces échanges se concrétisent par des projets structurants qui s'inscrivent notamment dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois pour la décentralisation (FFQCD), avec un concours financier national et canadien.

**Six projets soutenus par la Métropole ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois de la coopération décentralisée 2019-2020 :**

- la coopération entre le Quartier des Spectacles et la Creative Factory sur un programme croisé d'expérimentation numérique dans l'espace public ;
- le partenariat entre Femmes digitales de l'Ouest et le Printemps numérique, en association avec Femmes Alpha, sur la place des femmes dans le numérique ;
- le projet de danse SYNAPSES : soutien à la mobilité pour le spectacle vivant et les écritures en partenariat avec des structures montréalaise et québécoise ;
- la coopération entre Arkham sur Loire et l'association Rhizome à Québec ;
- le projet PUI : rencontres autour du livre sur la photographie ;
- la coopération entre le Muséum d'histoire naturelle de Nantes et le Musée de Saguenay au Québec.

#### Sur le volet numérique, notons :

- la présence d'une délégation d'une trentaine d'entreprises québécoises lors du Web2Day 2018 ;
- la présence de 40 entrepreneurs étrangers du Web2Day dans le cadre du « Parcours francophone numérique » soutenu par l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'Office franco-québécois pour la Jeunesse. Celui-ci rassemble 4 événements : Web2Day, KIKK (Namur), WebÀQuébec et Africa web festival à Abidjan ;
- la participation à Expo-Entrepreneurs MTL, avec atelier sur le développement d'affaires France et Québec : intervention de Maia Mater et École de design.

#### Sur le volet culturel, signalons :

- la coopération entre la Maison de la Poésie avec Rhizome et la poursuite du projet de résidences croisées ;
- l'entente triennale 2017-2019 entre le CALQ, le Lieu unique et la Ville de Nantes (avec la

collaboration de l'Institut Français) ;

- Stereolux : projet « art-science » impliquant trois artistes (Maxime Dangles, Vincent Malassis, et François Joncour), le Laboratoire International Associé franco-québécois BeBest, le centre de recherche sur l'écologie côtière (CNRS) et la SAT (Montréal) ;
- Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire : résidences croisées internationales en partenariat avec la Maison de l'Architecture de Québec et sur la thématique du fleuve. Déplacement des équipes françaises (dont le collectif nantais mit) au Québec en octobre 2018 et venue des équipes québécoises à Nantes en novembre 2018.

## UNE MÉTROPOLE AU CŒUR DES RÉSEAUX EUROPÉENS

---

Nantes Métropole se place au cœur des réseaux européens, avec une stratégie d'influence confortée par ses relations avec de multiples acteurs du continent. Cela contribue à son rayonnement en Europe, espace essentiel pour l'internationalisation du territoire : 80 % des échanges économiques des entreprises régionales sont intra-européens.

Les relations nouées en Europe permettent de s'enrichir des expériences des autres villes de l'Union, de valoriser les réussites métropolitaines et ainsi de contribuer à la visibilité du territoire, tout en défendant les enjeux des collectivités locales au niveau européen. Cette présence forte en Europe est aussi un levier pour bénéficier de fonds européens, véritables accélérateurs de projets pour la Métropole.

### Nantes en Europe : une présence au cœur des réseaux

Active au sein de plusieurs réseaux européens, Nantes Métropole peut ainsi se faire entendre en Europe sur des enjeux stratégiques : emploi, cohésion sociale et territoriale, services publics locaux, éducation, culture, changement climatique, développement économique responsable.

Cette présence au niveau européen est primordiale, considérant que 75 % de la législation nationale découle du droit européen. Les décisions européennes impactent directement les politiques publiques locales. Dès lors, par un rôle actif dans les réseaux européens et ses relations avec les institutions européennes, Nantes Métropole exerce une influence sur les processus décisionnels européens et veille à défendre les intérêts du territoire.

### EUROCITIES : stratégie post-présidence

Le réseau Eurocities, qui réunit quelques 130 villes européennes de plus de 250 000 habitants, a été présidé par Nantes Métropole de novembre 2014 à novembre 2016. Pour 2017 et les années à venir, Nantes continue de participer à la gouvernance et au rayonnement politique d'Eurocities, et oriente son implication autour de :

- la cohésion sociale, l'emploi, les services publics et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
- les apports européens aux problématiques soulevées par les transitions (sociale, économique, démocratique, écologique, numérique) mises en débat sur le territoire métropolitain ;
- le développement de la synergie au niveau local, en renforçant les liens européens avec les citoyens et acteurs du territoire.

Tout en poursuivant ces actions d'influence auprès des institutions européennes, Nantes Métropole reste active au travers des Forums thématiques suivants :

- le **Forum Affaires Sociales**, qui s'inscrit dans la continuité des actions menées sur la cohésion sociale, l'emploi, les services publics et la RSE. Celui-ci promeut également le socle européen des droits sociaux et les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Dans ce cadre, ont pu être valorisés le volet social de la politique publique relative à la transition énergétique en octobre lors du Forum de Stuttgart ou encore le dispositif de micro-crédit lors de la conférence annuelle pour une croissance inclusive, organisée à Bruxelles par la Commission européenne en avril. Le projet « 5 Ponts » et la « charte qualité petite enfance » ont été présentés au comité des régions en octobre. La Métropole pilote par ailleurs les groupes de travail (GT) emploi, éducation, et participe aux GT migration, intégration des roms et vieillissement urbain. À noter : la participation de Nantes au projet « CITIES-GroW » traitant de l'intégration des migrants et de la lutte contre les discriminations sur le marché du travail et au projet « Gen-Y City » sur le développement d'activités innovantes et créatrices, numériques ;

- le **Forum Développement économique**, dont la Métropole assure la présidence, axée prioritairement sur les thèmes de l'innovation, de la RSE et des nouvelles formes d'économies en général (économie circulaire, économie du partage, économie sociale et solidaire...);
- le **Forum Culture**, dont la Métropole assure la vice-présidence du GT art dans l'espace public ;
- le **Forum Environnement**, dans lequel a pu être partagé la feuille de route transition énergétique et le nouveau Plan Climat Air et Énergie Territorial, notamment dans le cadre du GT qualité de l'air, changement climatique et efficacité énergétique.

L'action de la Métropole se perpétue en outre au travers des Groupes de Travail (GT) transversaux suivants :

- **citoyenneté créative** : la Métropole copilote ce GT avec Athènes, participant ainsi à la mobilisation citoyenne autour de l'idée européenne via : le lancement de campagnes de sensibilisation, la mise en valeur et l'échange d'expériences remarquables dans ce domaine ;
- **GT services publics, commande publique et achats publics**. A ce titre, Nantes Métropole représente les villes du réseau dans le partenariat de l'agenda urbain sur la commande publique innovante et responsable, visant à faire des marchés publics un outil au service des la stratégie globale des villes et du développement durable. Cela lui permet aussi de valoriser les démarches nantaises lors d'une visite d'étude organisée à Nantes en octobre et d'influencer la législation européenne sur ce sujet.

### AFCCRE/CCRE

L'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) réunit près de 1500 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) fédère les associations nationales, dont l'AFCCRE. Nantes Métropole est membre du bureau de l'AFCCRE/CCRE qui a pour missions d'assister et conseiller les communes dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation européenne afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local.

Nantes préside la Commission « Environnement et développement durable » de l'AFCCRE.

### CEEP

Nantes Métropole est membre du Centre Européen des Employeurs et des Entreprises (CEEP) qui sont en charge de fournir des services publics. Y participent également plusieurs SEM/SPL métropolitaines : NGE, la Folle Journée, la SEMITAN, la Cité Nantes Events Center, Nantes Métropole Aménagement. Cet organisme intervient notamment dans le domaine de la RSE.

Depuis décembre 2015, Nantes assure la présidence du CEEP France.

Depuis juin 2018, Nantes siège au Comité consultatif de l'Assemblée Générale du CEEP Europe.

### Le climat, un enjeu européen et international majeur

Nantes Métropole se mobilise depuis plusieurs années dans la lutte contre le réchauffement climatique. Porte-parole « climat » de l'organisation « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU) depuis 2010, elle s'est impliquée pleinement afin que la voix des villes et autorités locales soient entendue dans les négociations internationales et que le rôle des villes en matière de lutte contre le réchauffement climatique soit reconnu et soutenu. À cet égard, Nantes Métropole, après avoir accueilli la première édition de Climate Chance, sommet mondial des acteurs non étatiques sur le climat à Nantes en 2016, a participé à la seconde édition qui s'est déroulée à Agadir du 11 au 13 septembre 2017. Elle a réuni 5000 participants, permettant de maintenir la dynamique et d'inscrire Nantes comme un acteur fort sur le sujet.

Dans le cadre de Eurocities, Nantes s'implique dans la table-ronde stratégique sur le climat initiée en septembre 2018. Elle a pour vocation de porter une vision stratégique globale sur les problématiques du changement climatique et les politiques relatives mises en œuvre dans les villes membres. Il s'agit aussi de développer des activités de plaidoyer / lobbying auprès des instances européennes ainsi que le partage d'expériences sur les pratiques innovantes portées par ces villes (Amsterdam et Oslo en coprésidents, Londres, Budapest, Stockholm, Porto, Malmö, Manchester...).

Par ailleurs, Nantes poursuit son engagement en tant que signataire de la Convention Européenne des maires, dont les objectifs ont été portés de 2020 à 2030 et dans le réseau Capitales vertes Européennes. Cela l'a amené à s'inscrire dans un projet d'échange avec des experts venus des USA (Charlottesville et Cambridge) et d'Allemagne (Heidelberg) sur les questions de transition énergétique en 2018 et 2019. La délégation a été reçue à Nantes en mars 2019 pour un échange d'expériences autour des politiques nantaises au cours de 3 jours d'ateliers impliquant nombre d'acteurs (associatifs, secteur privé...) du territoire.

### **Signature d'un accord de partenariat avec Hambourg 2017 - 2020**

Après la signature en 2017 d'un accord de partenariat multisectoriel pour la période 2017-2020 entre Nantes et Hambourg et à l'occasion de la participation de Nantes métropole au Festival anniversaire du Port de Hambourg, premier événement maritime mondial, l'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle de cet accord ambitieux. De nombreux projets de coopération entre acteurs des deux territoires ont ainsi été accompagnés notamment en matière de développement économique et de culture.

## UN PARCOURS DE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

---

La volonté d'ouverture à l'Europe et à l'International de Nantes Métropole se traduit également sur le territoire en proposant aux habitants de la Métropole un véritable parcours de citoyenneté européenne leur permettant de bénéficier des opportunités offertes par des expériences à l'étranger.

Cette ambition repose sur des événements et des dispositifs favorisant l'ouverture européenne des Métropolitains et sur le soutien de Nantes Métropole à plusieurs associations qui contribuent au développement d'une citoyenneté européenne, ouverte sur le monde.

### Partager les enjeux européens et internationaux avec les citoyens

Une citoyenneté européenne et internationale active s'appuie sur une meilleure appréhension des enjeux et de l'impact de l'Europe et de la mondialisation sur notre territoire. Nantes Métropole propose des temps de réflexion et d'échanges en invitant des acteurs clés et des experts européens et internationaux à débattre avec les habitants.

- Du 9 au 19 mai 2018 : Fête de l'Europe sur le thème de la gastronomie et de l'alimentation  
La Fête de l'Europe a donné lieu à plusieurs manifestations coordonnées par la Maison de l'Europe en partenariat le Centre Culturel Européen et impliquant près de 40 partenaires du territoire. De nombreuses animations permettant de découvrir des langues, des cultures, des jeux, des danses et des arts issus de différents pays d'Europe étaient ainsi proposées à l'espace international Cosmopolis ou lors d'actions spécifiques proposées dans plusieurs quartiers nantais et communes de Nantes Métropole.
- 28 et 29 septembre 2018 : 6<sup>e</sup> édition des « Géopolitiques de Nantes »  
Pour la sixième année consécutive, l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et le Lieu unique ont proposé aux citoyens un programme composé d'une quinzaine de tables rondes en présence d'une soixantaine de conférenciers afin de décrypter les défis stratégiques auxquels le monde est confronté. La médecin, astronaute, ancienne ministre, aujourd'hui conseillère spéciale auprès du directeur général à l'Agence spatiale européenne Claudie Haigneré a notamment proposé une leçon inaugurale sur « Les enjeux de l'espace en Europe : une lecture personnelle ». Elle a été suivie d'une table ronde dédiée aux villes européennes : « Les nouvelles technologies sont-elles au service de la démocratie ? : quel usage pour les villes en Europe ? » avec Fabrice Roussel, 1<sup>er</sup> vice-président pour la proximité et le dialogue citoyen ; Martine Delannoy, directrice de la prospective à la ville de Gand ; Chantal Enguehard, enseignante-chercheuse en informatique à l'Université de Nantes et Nicolas Le Berre, directeur de CITYZENS Factory.

### Nantes Creative Generations : la jeunesse au cœur de l'Europe

Nantes Creative Generations (NCG), initiative lancée par Nantes Métropole et la Ville de Nantes en 2009, répond à un double objectif : renforcer la visibilité de la Métropole en Europe et faire de l'Europe une réalité accessible et une opportunité pour la jeunesse.

- Le Forum annuel, temps fort du dispositif, a réuni pour sa huitième édition, du 24 au 27 octobre 2018, une soixantaine de jeunes métropolitains et européens porteurs d'initiatives citoyennes et innovantes. Pendant trois jours, ils ont pu échanger sur leur projet et acquérir des compétences en montage de projets européens.
- Le Prix de Coopération NCG 2018 a récompensé cinq projets nés de la coopération entre jeunes métropolitains et jeunes européens participants au Forum 2017. Un soutien financier et technique a ainsi permis à ces jeunes d'expérimenter la mise en place d'un projet à dimension européenne.

- Pendant l'été 2018, 13 jeunes métropolitains ayant peu ou pas d'expérience à l'international ont bénéficié du programme « NCG On Tour ». En autonomie, ils ont voyagé en Europe (Odessa, Athènes, Varsovie, Tbilissi) à la rencontre de jeunes européens, membres du réseau NCG et anciens participants au Forum, puis ont restitué leur expérience, à l'occasion du Forum 2018 à Nantes.

### L'Europe à Nantes : un vivier d'associations

Estimant que l'Europe doit être une opportunité vécue par les citoyens, Nantes Métropole accompagne des associations locales qui contribuent à mieux faire connaître l'Europe et ses enjeux. Des associations proposant de nombreuses initiatives d'échanges entre citoyens de l'agglomération et européens sont soutenues, comme par exemple :

- la Maison de l'Europe, qui informe et sensibilise les citoyens sur les enjeux européens, soutient et accompagne les porteurs de projets du territoire dans l'ouverture vers l'Europe ;
- Euradionantes, la radio-école européenne qui continue à développer l'accès à une meilleure connaissance de l'actualité et des enjeux européens tout en contribuant au rayonnement de la Métropole en Europe. En 2018, l'association a franchi un cap majeur en initiant le déploiement de son projet à l'échelle nationale, depuis Nantes. Trois antennes locales ont ainsi été créées à Lille, Lyon et Strasbourg. D'autres devraient voir le jour en 2019 ;
- le Centre Culturel Européen et ses centres culturels binationaux (franco-allemand, franco-espagnol, franco-britannique, franco-italien), lesquels ont pour mission de rendre visible les différentes cultures européennes sur l'agglomération ;
- Graine d'Europe, Gare de l'Est...

L'année 2018 a également permis de franchir de nouvelles étapes dans le processus de création d'un pôle consacré à l'Europe à Nantes qui ouvrira ses portes au public en septembre 2019. Dénommé « Europa Nantes », ce nouvel espace de 1000 m<sup>2</sup> destiné à resserrer les liens entre les Nantais et l'Europe regroupera les principales associations européennes du territoire au sein d'un lieu ouvert à tous, dédié à l'information, l'expérimentation et au montage de projets en direction de l'Europe. Il sera implanté le long du boulevard de la Prairie aux Ducs, sa gestion sera assurée par la Maison de l'Europe.

## LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

---

**Afin de contribuer aux enjeux mondiaux définis dans les objectifs de développement durable de l'ONU, Nantes Métropole mène et soutient des actions de coopération internationale fondées sur la réciprocité.**

**Aussi, la Métropole et ses collectivités partenaires placent l'amélioration des services aux habitants et leur pérennité au cœur de leurs actions.**

### L'action de Nantes Métropole et de ses partenaires en Afrique et en Haïti

- **Les suites du programme DANK**

Le programme DANK (2012-2017) a été conçu initialement pour élaborer des politiques publiques eau et assainissement dans une logique de coopération Nord-Sud avec les collectivités partenaires de Dschang (Cameroun), de l'Amaga (Association des Maires de la Grand'Anse en Haïti), Nantes et Kindia (Guinée).

L'objectif reste de partager les expériences entre les différentes villes partenaires du Sud sur la structuration de services urbains et la manière d'y associer les habitants. A noter : les aléas liés aux échéances électorales et aux différences de contexte administratif peuvent avoir un impact sur la capacité de certaines villes à intégrer les propositions d'évolution des organisations.

Ainsi, Nantes Métropole en partenariat avec Dschang, les 5 autres communes du département de la Menoua et d'autres partenaires au niveau national au Cameroun ont élaboré un programme de déploiement de services urbains à une échelle intercommunale, concernant près de 620 000 habitants. Ce programme, conçu pour être transposable ailleurs au Cameroun et en Afrique, est en cours de recherche de financement.

- **Application de la loi sur l'eau et la prise en compte d'autres enjeux urbains**

L'eau et l'assainissement sont des secteurs prioritaires de l'aide au développement au niveau international. En France, depuis 2005, les collectivités peuvent mobiliser des fonds spécifiques dans la limite de 1 % des ressources des services publics de l'eau et de l'assainissement (pour Nantes Métropole, le plafond est de 0,5 % des budgets eau et assainissement).

Objectif : renforcer les coopérations entre communes de la Métropole et leurs villes partenaires, pour améliorer l'accès de leurs habitants à l'eau potable et aux services d'assainissement.

En 2018, Nantes Métropole a maintenu son soutien, initié en 2017, aux projets communaux répondant à d'autres enjeux actuels : gestion des déchets, prévention des risques naturels, lutte contre le changement climatique et résilience des villes.

En 2018, Nantes Métropole a notamment soutenu le programme EduKindia (mené par Orvault, Bouaye, Basse-Goulaine, Saint-Jean-de-Boiseau et Sainte-Luce-sur-Loire), ainsi que les coopérations entre Carquefou et Matéri (Bénin), La Montagne et Guédé Village (Sénégal)...

- **Accompagnement de la transition énergétique**

La Ville de Dschang, Électriciens Sans Frontières et Nantes Métropole ont conçu un programme de déploiement de la politique municipale de Dschang en matière d'énergie renouvelable. Ce programme consiste à équiper la Ville de micro-centrales hydroélectriques et à gérer un service public de production et de vente d'électricité propre, constante et économique. Il a reçu un cofinancement important de l'agence française de développement (405 000 € sur un budget total de 627 000 €).

Le programme permet la réalisation de deux centrales et le lancement d'études pour l'implantation de centrales sur trois autres sites. Il s'agit aussi d'organiser et mettre en place le service municipal chargé de la gestion du service (entretien, distribution, facturation). L'année 2018 a été consacrée au démarrage des travaux de la première centrale.

## L'action locale de Nantes Métropole

- **Soutien aux associations internationales**

Nantes Métropole a apporté en 2018 un soutien financier à trois associations partenaires de ses coopérations :

- Bolivia Inti Sud Soleil : conduite des actions en faveur de l'énergie solaire et du développement à destination des pays du Sud ;
- Compostri : valorisation des déchets ménagers, soutien méthodologique et technique à l'émergence du compostage à Kindia et Dschang ;
- Electriciens sans Frontières : contribution au projet de déploiement de micro-centrales hydroélectriques à Dschang.

- **Contribution au Festival des Solidarités**

Membre de PLATFORMA, réseau européen de collectivités locales engagées en coopération décentralisée, Nantes Métropole a organisé le 12 novembre 2018 sa 2ème édition des « Journées européennes de la solidarité locale ». Cette manifestation annuelle, soutenue financièrement par l'Union Européenne, a pour objectif d'informer les citoyens sur les enjeux de développement durable, de mettre en valeur la coopération décentralisée des collectivités et de renforcer les liens entre les collectivités européennes.

Le thème retenu « Changement climatique : quel rôle pour les villes et leur territoire ? » a été débattu par une cinquantaine de participants (élus, techniciens et associations) venus des communes de la Métropole et de pays partenaires (Cameroun, Haïti, Guinée).

Villes partenaires, ONG nantaises et services techniques de Nantes Métropole ont apporté leurs contributions à l'objectif #13 de l'agenda 2030 : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et ses répercussions ». Les divers échanges et témoignages, sur la base des expériences liées aux différents territoires, illustrent la nécessité d'anticiper les politiques publiques face au changement climatique.

## LE TOURISME, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

L'attractivité touristique d'une destination dépend d'un ensemble d'éléments : une image, des animations, des sites et activités, une accessibilité, une ambiance, des hébergements... Le tourisme est un secteur économique qui offre d'importantes opportunités de croissance. Il est un levier essentiel de développement et d'attractivité et peut contribuer largement à façonner et amplifier une dynamique de territoire en développant richesses et emplois.

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique originale et ambitieuse. L'objectif est de faire de l'agglomération une destination urbaine renommée, de renforcer son attractivité et son rayonnement au plan national et européen, auprès des clientèles loisirs et affaires.

### Une Métropole créative et attractive

En 20 ans, Nantes Métropole est devenue l'une des agglomérations les plus dynamiques et inventives de France. Un nombre important de créations, d'animations et d'événements l'anime tout au long de l'année, dont certaines d'envergure internationale : La Folle Journée (festival de musique classique), Royal de Luxe (compagnie de théâtre de rue), Estuaire (collection permanente à ciel ouvert d'art contemporain entre Nantes et Saint-Nazaire), le bestiaire mécanique des Machines de l'Île, le Château des Ducs de Bretagne...

En 2018, cette offre touristique s'est amplifiée, notamment à destination des touristes en provenance de l'international, avec le lancement de la Traversée Moderne d'un Vieux Pays, qui propose un nouveau parcours touristique reliant Nantes au Mont-Saint-Michel.

Avec le temps, la Métropole a su développer une offre culturelle et touristique unique, singulière, décalée et accessible à tous, via divers projets mêlant art contemporain, forme urbaine, nature et événements.

En 2018, on relève les faits marquants suivants :

- la 7<sup>e</sup> édition de l'événement estival Voyage à Nantes : toute l'année, la SPL le Voyage à Nantes travaille par délégation de service public au développement du tourisme dans la Métropole. La période estivale reste la partie la plus visible de son action : du 30 juin au 26 août 2018, cette édition rendait hommage à l'audace de la ville avec son « Éloge du Pas de côté » et comptabilisait 54 étapes, 23 nouveautés, 7 nouveaux lieux investis pour la première fois, 19 artistes ou collectifs d'artistes, 21 acteurs culturels impliqués et 200 commerçants partenaires labellisés « Le Voyage passe par ici » ;
- le nouveau parcours touristique « Traversée Moderne d'un Vieux Pays » a officiellement été lancé le 22 mai 2018 au musée d'Arts de Nantes. Il vise à développer la notoriété de la destination à l'international en s'appuyant sur la renommée du Mont-Saint-Michel et à développer ainsi la fréquentation des clientèles étrangères, européennes d'une part, mais aussi nord-américaines et asiatiques d'autre part, qui vont constituer l'essentiel de la croissance du tourisme international dans les années à venir ;
- l'installation des premiers prototypes de l'Arbre aux Hérons (maquette de l'Arbre, oies et colibri) a été source d'attractivité pour le site des Machines de l'Île ;
- les installations de « Mauves Balnéaire » et de « La Sablière de Sainte-Luce » ont été renforcées le long du parcours de la « Loire à Vélo ». Les aménagements extérieurs du château de la Frémoire à Vertou ont permis d'en faire une nouvelle étape du « Voyage dans le Vignoble » ;
- une charte partenariale a été signée entre 10 communes, 4 intercommunalités et le département en faveur de la promotion du tourisme sur le Lac de Grand-Lieu, plus grand lac de plaine de France l'hiver, 2<sup>e</sup> réserve ornithologique après la Camargue, réserve naturelle nationale et régionale ;

- de grands rendez-vous continuent de rythmer la vie culturelle et touristique nantaise : la Folle Journée, les Rendez-vous de l'Erdre...

En 2018, Nantes Métropole a confirmé son ambition de développement touristique en confortant la dynamique impulsée par Le Voyage à Nantes. Aujourd'hui, la Métropole est reconnue en tant que destination de tourisme urbain mais aussi d'art et de culture à l'échelle nationale, européenne et internationale. L'originalité et la vitalité de l'offre touristique et événementielle ont contribué au développement économique du territoire. Ont en effet été constatés une hausse du nombre de visiteurs extérieurs, une croissance des nuitées annuelles (et plus particulièrement estivales), une augmentation des retombées économiques.

### **Le sport comme enjeu de développement touristique**

Au-delà du tourisme urbain et culturel, la Métropole a également souhaité s'appuyer sur le sport comme vecteur d'attractivité touristique. En effet, par l'engouement médiatique qu'il suscite, comme par la dimension émotionnelle et ludique qu'il porte, le sport permet de renforcer la visibilité d'un territoire. L'accueil de grands événements sportifs au cœur de la Métropole participe à son développement touristique. L'année 2018 a notamment vu se dérouler sur le territoire l'Euro féminin de handball, le Marathon de Nantes...

En outre, avec une offre d'équipements sportifs dense (Hall XXL, stade de la Beaujoire, Palais des Sports de Beaulieu, les patinoires de Nantes et Rezé, le vélodrome de Couëron), Nantes Métropole a développé une vraie stratégie ambitieuse. Elle dispose ainsi d'un éventail complet de salles sportives répondant aux différentes configurations attendues, notamment en matière de jauge de spectateurs.

### **Une croissance constante qui se vérifie**

La fréquentation touristique est en constante croissance depuis 2010, ce qui conforte la pertinence de la stratégie métropolitaine, comme en témoignent les principaux indicateurs de suivi :

- 3 338 895 nuitées en hébergements marchands (source : taxe de séjour et Airbnb), soit une progression de 2,5 % par rapport à 2017 et 32,8 % depuis 2014 ;
- été 2018 (juillet et août) : 614 673 nuitées marchandes, soit une progression de 2,8 % par rapport à l'été 2017, et 34,8 % en 4 ans ;
- la clientèle internationale est en nette progression : en 2018, elle représente 12,8 % des nuitées marchandes et 16 % du visitorat des Machines de l'Île ;
- le château des Ducs de Bretagne a connu une année record de fréquentation avec 333 995 visiteurs en 2018 (+103 013 par rapport à 2017).

### **Le tourisme d'affaires : une filière clé et complémentaire**

L'industrie des rencontres et événements professionnels (l'organisation de séminaires, voyages d'études, conférences et autres salons) est source de retombées économiques importantes pour tous les acteurs de la chaîne touristique, notamment les hôteliers.

Les grands équipements nantais sont depuis des années les acteurs incontournables du développement du marché MICE (Meetings, Incentive, Conferences, Exhibitions). Selon la méthodologie de France Congrès, la Cité des Congrès de Nantes et le Parc des expositions engendrent 250 millions d'euros de retombées annuelles pour le territoire.

Au titre des manifestations remarquables en 2018, on peut par exemple citer la 2<sup>e</sup> édition nantaise du Salon du Végétal ou la tenue de la manifestation des professionnels du spectacle vivant « Les Bis ».

Par ailleurs, le secteur des rencontres professionnelles a comme vertu d'être un facteur multiplicateur du rayonnement du territoire. En effet, il promeut la destination auprès de touristes d'affaires qui reviendront pour certains en tant que touristes d'agrément.

#### **Chiffres clés du tourisme d'affaires en 2018**

- Cité des Congrès : 142 manifestations MICE, 25 manifestations internationales dont 15 ICCA, 101 représentations culturelles représentant 183 300 journées congressistes et 152 000

spectateurs.

- Parc des Expositions : 106 manifestations accueillies et 7 manifestations produites pour un public de plus de 580.000 personnes.

En 2018, le « Convention Bureau » de Nantes Saint-Nazaire Développement - chargé de la promotion et du développement économique et international de la Région - a conforté son positionnement. Les organisateurs d'événements peuvent y effectuer des recherches thématiques : hôtels, sites privatisables, traiteurs, agences événementielles, prestataires de services, restaurants... Il a également été l'initiateur d'un club MICE animé conjointement avec la CCI Nantes Saint-Nazaire. Ce club fédère les acteurs de l'événementiel professionnel et sportif en lien avec les offices du tourisme et les grands équipements. Il a pour objectif d'offrir une bonne lisibilité de l'offre du territoire en matière d'accueil d'événements professionnels. Il doit également promouvoir cette offre au niveau national et international et compte d'ores et déjà 80 adhérents.

Enfin, la Métropole accompagne le développement des filières d'excellence de son territoire. Elle soutient ainsi une quarantaine de manifestations à caractère économique, touristique et scientifique, au rayonnement national et international : Nantes Digital Week, les Journées scientifiques de l'Université, Scopitone ou encore le Salon des métiers d'art...

## UNE POLITIQUE CULTURELLE TOURNÉE VERS L'INNOVATION

---

L'objectif de Nantes Métropole est de soutenir une haute ambition avec une politique culturelle pleinement actrice de la construction du vivre ensemble et du projet de territoire. Elle est fondée sur une vision exigeante de la culture, vecteur d'émancipation individuelle et collective et espace de liberté où la société s'invente et se réinvente dans l'échange.

Dans le partage avec le plus grand nombre, avec une part belle faite aux idées novatrices en proximité comme à l'international, une attention toute spéciale est portée à la prise en compte des capacités d'innovation et de la diversité, que ce soit dans les manières de vivre la culture, dans les démarches de création ou dans les projets culturels.

### Une dynamique très positive dans les musées et établissements culturels métropolitains

#### Une fréquentation du public en forte augmentation en 2018

- **Musée d'histoire de Nantes (château) : 333 995 visiteurs**, une année record avec une fréquentation en hausse de 24 % par rapport à 2017.
- **Musée d'arts** : une fréquentation remarquable de **326 296 visiteurs**, ce qui le place à la troisième place des musées d'art en région, après le Louvre Lens et le Musée des Beaux-arts de Lyon.
- **Muséum d'histoire naturelle : 144 500 visiteurs**, soit une progression de 22 % par rapport à 2017.
- **Planétarium : 52 427 visiteurs**, soit plus de 10 000 personnes supplémentaires par rapport à 2016.
- **Chronographe** (centre d'interprétation archéologique) : **26 171 visiteurs**, fréquentation supérieure aux estimations initiales à 20 000 visiteurs par an.

Ces augmentations s'inscrivent dans un contexte de regain de fréquentation constaté depuis maintenant plusieurs années. Cet engouement renouvelé pour les institutions muséales se manifeste aussi au niveau national. Cependant, fait particulièrement notable à Nantes, la recrudescence du nombre de visiteurs s'accompagne d'une diversification sociale et générationnelle du public : présence plus sensible des jeunes, des familles, des habitants de toute la métropole...

Il est aussi constaté une fréquentation de touristes étrangers sur des périodes de l'année moins habituelles comme les petites vacances scolaires : au Musée d'arts comme au Musée du Château, l'augmentation des visites par des touristes espagnols, et dans une moindre mesure britanniques, a par exemple été très perceptible lors des dernières vacances de Noël.

#### Un public aux origines géographiques à la fois locales et internationales

Les visiteurs en provenance de la métropole représentent une grande part de la fréquentation des équipements culturels : ils représentent plus de la moitié des visiteurs du Muséum et du Planétarium, le quart des visiteurs du Musée du Château, ou encore près de la moitié du public de la Folle Journée.

Mais les établissements culturels rayonnent également en dehors de la métropole et attirent un public plus lointain. Ainsi, 50 % du public du Zénith et 51 % du Musée d'histoire sont en provenance de Loire-Atlantique, tandis que 45 % des visiteurs du Muséum et 50 % du Planétarium ne sont pas métropolitains.

La fréquentation des établissements par les touristes étrangers se situe à un très bon niveau et progresse, en particulier dans les sites patrimoniaux. Ils représentent 19 % du public pour le Château, le Mémorial, les Cryptes de la cathédrale, le Musée Jules Verne et une part significative du public au Musée d'arts.

### **Une politique tarifaire pour faciliter l'accès de tous**

Les musées métropolitains maintiennent leurs larges conditions de gratuité d'accès, notamment pour tous les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux ou encore pour tous les publics le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois (entre septembre et juin) ou lors d'événements spécifiques tels les « Journées internationales du Patrimoine », la « Nuit des Musées » ou la « Nuit du Voyage à Nantes ». Ces dispositions favorisent la fréquentation des jeunes de moins de 18 ans : ils représentent 45 % de visiteurs au Muséum et 24 % au Musée d'arts. Elles permettent également de lever les barrières économiques qui constituent souvent un frein aux pratiques culturelles : 53 % des visiteurs du Musée d'arts y ont ainsi eu accès à titre gratuit.

De larges réductions tarifaires sont également offertes, notamment pour tous les jeunes de moins de 26 ans ou les titulaires d'une carte famille nombreuse.

Des « Pass Musée » annuels sont en outre proposés à des tarifs très attractifs (10 € pour accéder à volonté à un musée pendant un an) et sont de plus en plus plébiscités. Au Musée d'arts par exemple, ont été vendus près de 15 000 pass en 2018 et 28 000 visiteurs ont été accueillis par ce biais.

### **Un accueil favorisé pour les enfants des classes des communes de la Métropole**

Toutes les écoles maternelles et élémentaires des communes de Nantes Métropole bénéficient de la gratuité pour les visites avec animation dans les musées.

En 2018, 10 000 élèves des classes maternelles et élémentaires de communes de la Métropole ont été accueillis au Musée d'arts : 3 000 au Planétarium ou encore plus de 2 000 au Chronographe, dont une part importante en provenance d'écoles en dehors du territoire nantais.

Par ailleurs, environ 40 000 scolaires sont accueillis chaque année au Musée d'Histoire et au Mémorial dont 1/3 sont issus de classes des communes de la Métropole.

Notons enfin que pour le confort d'accueil des classes, les musées ont développé ces deux dernières années des plages d'accueil spécifiques comme c'est le cas au Musée d'histoire, au Musée d'arts et au Musée Jules Verne.

## **Les principales réalisations 2018**

### **Un succès confirmé pour le Musée d'arts**

L'année 2018 a permis de poursuivre l'installation du Musée d'arts à la fois dans la métropole et dans le paysage national des grands musées.

Le 23 juin 2018, lors de son premier anniversaire après réouverture, le musée avait déjà accueilli 402 000 visiteurs. Sa fréquentation sur l'ensemble de l'année 2018 s'élève à 326 296 visiteurs. Son public se compose notamment de 24 % de visiteurs de moins de 18 ans.

Sur le plan de la programmation, l'exposition « Nicolas Régnier, l'homme libre » s'est achevée le 11 mars 2018 avec une fréquentation de 105 000 visiteurs. Le colloque associé ayant eu lieu au musée les 22 et 23 février a fait salle comble, de même que la promenade chorégraphique conçue par Ambra Senatore dans le cadre du festival de danse « Trajectoires ».

L'exposition estivale « James Turrell, it becomes your experience » a quant à elle accueilli 68 000 visiteurs du 1<sup>er</sup> juin au 2 septembre.

Parmi les expositions et accrochages produits ailleurs que dans le patio, citons « Luc-Olivier Merson, illustrateur et décorateur » dans la salle blanche, l'installation de « The Waves » de Thierry Kuntzel dans la Chapelle de l'Oratoire, le « Potager » de Laurent Tixador sur la vitrine du parvis et l'exposition transversale « Une histoire sensible des couleurs : le blanc ».

Parmi les événements marquants, citons le « Musée des étudiants » organisé le 12 avril 2018, les vernissages enfants qui ont accompagné chaque grande exposition et la participation du musée à l'événement « Carrément biscuits » avec la chorégraphie participative conçue par INUI, sans oublier les concerts hip-hop organisés à l'occasion de la Fête de la musique.

Le Musée d'arts a terminé l'année 2018 avec sa deuxième exposition majeure (du 12 octobre au 13 janvier 2019), « Nantes 1886 : le scandale impressionniste ». Celle-ci est revenue sur un chapitre méconnu de l'histoire artistique de Nantes : le moment où la ville organisa un grand Salon d'art où presque tous les artistes du groupe impressionniste exposèrent aux côtés des représentants de l'art officiel. Elle a connu un très grand succès public avec 122 683 visiteurs.

Globalement, le retentissement de la réouverture du Musée dans les médias a été considérable. Les nombreuses retombées presse (le musée est en contact avec plus de 400 journalistes), de vastes campagnes de communication multicanales (affichage, street marketing, radio...), un site internet de plus en plus consulté relié à une newsletter mensuelle fidélisant plus de 15 000 abonnés, une présence forte sur les réseaux sociaux (plus de 20 000 fans sur Facebook) contribuent à la notoriété de l'ensemble du territoire métropolitain.

De nombreux mécènes continuent également d'être à ses côtés (RSM, le Noble Âge, le CIC...) et les 41 locations d'espaces réalisées par le musée lors de sa première année d'activités montrent son attractivité pour les partenaires économiques.

### **Le Muséum, premier établissement régional de culture scientifique**

La fréquentation du Muséum de la métropole nantaise, avec près de 145 000 visiteurs en 2018, confirme sa place comme premier établissement régional de culture scientifique et comme grand musée de la métropole nantaise.

Sa programmation variée, alternant expositions à caractère naturaliste comme « Mille milliards de fourmis » (2016), « Au fil des araignées » (2018) et des expositions d'actualités telle « Eternité, rêves humains et réalités de science » (2017), séduit tous les publics. Ces rendez-vous majeures du Muséum font régulièrement l'objet de collaboration avec des établissements tant français, tel que l'Espace des Sciences de Rennes, qu'étrangers avec le musée du Fjord au Québec. Ajoutons à cela l'effort constant apporté depuis quelques années à la mise en place de tous les outils nécessaires à l'accueil des publics en situation de handicap.

L'augmentation de la fréquentation confirme l'attractivité du Muséum pour le public familial. Les moins de 18 ans demeurent un public important au Muséum (estimé à 45 % de la fréquentation), toutefois une tendance s'amorce avec l'augmentation de la présence des « 18-25 ans » (public estimé à 8 % de la fréquentation).

De l'offre culturelle à l'expression de la culture de chacun, le Muséum encadre plus de 300 visites, animations, ateliers, avec en 2018 une attention particulière pour certains publics moins familiers du lieu comme par exemple les élèves allophones métropolitains (« visites scolaires à la carte »), les habitants des quartiers nantais (opération participative « araignées dans la ville ») ou encore les étudiants (la « Nuit au Muséum » du 24 mai 2018 en partenariat avec des étudiants - près de 500 étudiants accueillis).

Référent de la culture scientifique sur le territoire métropolitain, le Muséum s'est impliqué dans les événements nationaux ou locaux tels que les « Sciences Noctambules », la « Fête de la Science », les « Journées Européennes du Patrimoine », « Carrément biscuits », la « Nuit européenne des musées », « En quête de Nature ».

Il a, comme chaque année, mis en place son programme de conférences sous l'intitulé « Mardis Muséum, les rendez-vous de la science ». Ce fut l'occasion d'accueillir les conférences de la « Semaine de l'astronomie » organisée par la Société d'Astronomie de Nantes ainsi que la « semaine du cerveau » portée par l'INSERM.

Soucieux de développer ses partenariats, le Muséum organise depuis 2017, en collaboration avec la librairie « La Géothèque », le festival « Nature nomade » qui a connu une deuxième édition améliorée en novembre 2018. De même, il s'est à nouveau tenu aux « Utopiales » 2018 en présentant « Post-mortem et au-delà », un cabinet de curiosités créé en partenariat avec la Bibliothèque Municipale, le Chronographe et le Planétarium.

À noter par ailleurs que le site internet du Muséum a été refondu puis officiellement lancé à la mi-octobre 2018.

Le Muséum est par ailleurs chargé de l'animation du Pôle métropolitain de Culture Scientifique Technique et Industrielle. C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'établissement a organisé sa deuxième conférence nantaise le 5 octobre 2018, centrée autour du développement et de l'enrichissement de la plate-forme collaborative « Échosciences », un réseau social dédié aux amateurs de sciences & technologies lancé en 2017.

L'ensemble des dynamiques et des projets qu'il impulse s'inscrit pleinement dans le territoire métropolitain, mais aussi régional, assumant ainsi une mission de lieu de référence pour la culture scientifique, technique et industrielle.

### **Le Musée d'histoire de Nantes, une offre en renouvellement et des expositions marquantes**

En 2018, le Musée d'histoire de Nantes a poursuivi sa politique de développement culturel et scientifique renouvelée en 2016 (offre de découverte du Château des ducs de Bretagne, nouvelles salles d'expositions permanentes, rénovation de l'accueil, de la librairie et de l'accueil des groupes).

Deux expositions majeures ont été ouvertes et traduisent la nouvelle politique des expositions temporaires : « Rock ! Une histoire nantaise », qui a permis de faire entrer au musée de nouvelles offres culturelles et de nouveaux publics et l'exposition internationale « Nous les appelons Vikings », qui a remporté un très vif succès, notamment durant la période estivale.

La programmation culturelle qui se développe en complémentarité avec les expositions permanentes et temporaires s'établit avec de nombreux partenariats culturels, scientifiques, artistiques aux échelles locales, nationales et internationales (exemples : partenariat avec le Chronographe et le festival Hellfest sur la thématique Viking en 2018, partenariats internationaux et locaux avec le lancement de « Expressions décoloniales »...). Au cours de l'année écoulée, ces événements divers et conférences ont réuni 91 813 personnes qui viennent renforcer la fréquentation globale qui atteint 333 995 visiteurs, une année exceptionnelle (+24 % par rapport à 2017).

Cette politique d'ouverture et de développement se poursuit en 2019 et 2020 avec : une programmation d'expositions temporaires majeures et l'itinérance des productions (exposition Tromelin achève sa « tournée » au Musée de l'Homme à Paris en 2019), des investissements étudiés pour améliorer l'accueil des visiteurs, la proposition de nouvelles offres ainsi que l'animation de l'accès à l'œuvre « Paysage glissé » (communément appelé toboggan) jusqu'en 2021, lequel attire de nouveaux publics.

### **Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage, une reconnaissance internationale**

Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage continue de s'imposer comme un lieu attractif et fort. En 2018, il a accueilli 214 269 visiteurs. Un succès qui s'est notamment traduit à travers les nombreuses visites scolaires, qui allient histoire et mémoire via un parcours entre musée et mémorial.

Le Mémorial a poursuivi ses actions de développement de notoriété dans le sillage du lancement de son nouveau site Internet (en mai 2017 pour ses 5 ans). Le lieu a aussi accueilli des événements exceptionnels à l'instar de la commémoration du 10 mai 2018 pour les 170 ans de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Soulignons également qu'un [reportage du New York Times daté du 30 octobre 2018](#), lequel met en lumière le Mémorial et l'action originale de Nantes pour se confronter à son passé, a permis de renforcer la notoriété internationale de ce lieu de mémoire.

### **Une première édition du projet « Transfert » qui dépasse toutes les prévisions**

L'association « Pick Up Production » porte le projet « Transfert », un dispositif d'envergure métropolitaine mêlant urbanisme, art et culture. Particulièrement ambitieux, ce parc urbain à l'architecture fantasque explore des territoires au carrefour de l'innovation et de l'expérimentation culturelle. Autant d'enjeux qui sont porteurs d'attractivité et de créativité à l'échelle de la métropole.

Au-delà de la réappropriation et de l'animation d'un espace en friche (la ZAC Pirmil-les Isles), «TRANSFERT» est marqué par une démarche transversale fédérant une véritable constellation d'acteurs métropolitains d'horizons très divers. Son objectif est notamment d'engager une réflexion sur les urbanités de demain en s'attachant au renouvellement de la création artistique.

En 2018, l'association s'est attelée à l'aménagement d'une partie du site et à sa transformation en une « base de vie » de 2 hectares dotée de nombreux équipements et installations (espace d'accueil, lieux de restauration, d'exposition, ateliers d'artistes, terrains de jeux, chapiteaux...). La première édition de ce projet, à la croisée des enjeux de développement artistique, touristique, économique, social et durable d'un territoire en mutation, s'est tenue du 1<sup>er</sup> juillet au 8 septembre 2018. À l'occasion de ces 10 semaines d'ouverture, 172 500 visiteurs ont été comptabilisés. Ces visiteurs ont pu assister à 298 propositions artistiques et culturelles, toutes disciplines et esthétiques confondues, proposées par 141 artistes ou compagnies, dont 36 % du territoire. Un millier de visiteurs a pris une part active dans le projet en assistant aux ateliers participatifs. Enfin, 235 bénévoles se sont impliqués pour la réussite de ce projet, lequel a mobilisé une centaine de partenaires.

Le projet « TRANSFERT », étape du « Voyage à Nantes », contribue, par sa singularité et la diversité artistique des propositions qui y sont présentées, au dynamisme et au rayonnement de la culture métropolitaine. Projet innovant, inédit à cette échelle en France, il permet d'entretenir la créativité qui fait aujourd'hui de la Métropole un territoire de référence et une destination si singulière.

Après le succès public incontestable de la première édition, un travail de consolidation du modèle économique du projet va être entrepris. Quelques travaux d'amélioration et d'aménagement complémentaires pourront être envisagés pour la prochaine édition, laquelle devrait débiter en mai 2019. Le projet, quant à lui, continuera de s'ouvrir sur son environnement local par l'attention portée aux habitants et à l'accueil des très nombreuses propositions émanant de la Métropole.

#### **La gestion documentaire et les archives, une nouvelle compétence culturelle métropolitaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Les Archives de Nantes sont chargées de la collecte, de la conservation, du classement, de la communication et de la valorisation des archives publiques (Ville de Nantes et Nantes Métropole) et d'archives privées en acquisitions ou en dons. Dans ce cadre, elles développent une méthodologie et des procédures qui garantissent la conservation et l'accès des données ainsi que la constitution du patrimoine archivistique de demain. Cette fonction de gestion documentaire et d'archives est l'objet principal de la convention de mutualisation entre Nantes Métropole et les 17 communes signataires approuvée en Conseil métropolitain (décembre 2017) et justifie l'intégration de cette nouvelle compétence culturelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2018, les Archives de Nantes ont ainsi poursuivi l'animation du schéma de mutualisation à partir des différents besoins des communes : animation du réseau professionnel, mise en place de formations, étude des besoins et de gestion liée à l'archivage électronique des données, suivi des procédures de versements et d'élimination ou encore le traitement des arriérés. Les premières interventions sur les sites ont démarré à l'automne 2018.

Par ailleurs, les Archives de Nantes ont poursuivi leur politique de médiation culturelle notamment envers les scolaires avec plus de 1 400 élèves accueillis en atelier chaque année, des partenariats avec les associations locales ou la coordination du programme culturel autour du Centenaire de la Grande Guerre en 2018 (qui a obtenu le label national de la mission centenaire 14-18).

#### **De nouvelles impulsions pour Angers Nantes Opéra et le Zénith**

La coopération entre Angers Nantes Opéra (ANO) et l'Opéra de Rennes s'est amplifiée dès la saison 2018-2019 avec 4 projets communs de production. Elle préfigure la conception d'une programmation lyrique commune qui sera accompagnée par « Opéra en Grand Ouest », l'association en cours de création par Nantes Métropole, et les Villes d'Angers et de Rennes. L'ANO réalisera également une première à Nantes avec la retransmission le 13 juin 2019 du « Vaisseau fantôme » de Wagner en direct, sur écran géant et en plein air.

Quant au Zénith qui se situe dans les tous premiers rangs des grands équipements français du spectacle vivant, le titulaire du futur contrat de Délégation de Service Public (DSP) sera désigné par Nantes Métropole avant l'été prochain.

**Planétarium, Chronographe, Musée Jules Verne... des établissements qui participent à la diversité de l'offre culturelle métropolitaine**

L'offre culturelle métropolitaine est également riche de la programmation du Planétarium, du Chronographe et du Musée Jules Verne.

Ainsi, le Planétarium a de nouveau connu un véritable succès de fréquentation. 2018 a été la première année complète d'exploitation 7 jours sur 7 : 52 427 spectateurs ont ainsi pu être accueillis dans l'équipement, soit plus de 10 000 personnes supplémentaires depuis 2016.

De même, le Chronographe, centre d'interprétation archéologique métropolitain, a conquis le public avec une fréquentation de 26 171 visiteurs sur l'année 2018, fréquentation supérieure aux estimations faites avant son ouverture. De plus, la fréquentation de l'été 2018 a surclassé celle de 2017, montrant que l'établissement trouve également sa place dans les offres touristiques estivales. Une étude d'aménagement architectural et paysager a été réalisée en vue de poursuivre le projet global de valorisation du site et d'améliorer les conditions d'accueil du public.

Pour le Musée Jules Verne, l'année 2018 a été une année stable en matière de fréquentation, confirmant les tendances constatées les années précédentes, en particulier auprès du public international qui représente 19 % du public. La fréquentation 2018 s'est limitée à 25 564 visiteurs en raison de la période de fermeture pour travaux (de septembre à décembre). Les travaux de mise aux normes réalisés ont permis d'améliorer le circuit de visite, d'augmenter la jauge du musée (passée de 50 à 90 personnes) et de donner un accès plus régulier à la terrasse et au jardin en valorisant le point de vue sur la Loire.

## SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

---

Le sport de haut niveau est un vecteur incontournable participant à l'attractivité du territoire. À ce titre, Nantes Métropole gère aussi les équipements sportifs métropolitains et soutient les manifestations et événements sportifs d'échelle métropolitaine.

### Promotion et développement de l'élite sportive

Le sport professionnel à Nantes Métropole en 2018, c'est près de 140 rencontres des équipes professionnelles et 800 000 spectateurs. C'est donc naturellement que les clubs de sports collectifs aux ambitions européennes sont accompagnés.

Pour la saison 2018/2019, ce sont 7 équipes professionnelles qui sont soutenues : le Football Club de Nantes, le Nantes Rezé Basket (féminin), le Nantes basket Hermine (basket masculin), le HBC Nantes (masculin), le Nantes Atlantique Handball (féminin), le Volley Ball Nantes (féminin) et le Nantes-Rezé Métropole Volley (masculin).

Trois d'entre elles évoluent en coupe d'Europe : le HBC Nantes, le Nantes Atlantique Handball et le Nantes Rezé Basket. À cet égard, l'année a été marquée par le parcours exceptionnel des handballeurs nantais du HBC Nantes, lesquels ont été sacrés vice champions d'Europe en mai 2018.

À ces clubs, s'ajoutent 2 clubs « amateurs » à forte identité métropolitaine évoluant aux plus hauts échelons de leurs disciplines : le Nantes Métropole futsal et le Nantes Métropole Athlétisme.

Ce soutien passe par l'attribution de subventions et l'achat de prestations de communication pour un montant total de 5 534 009 € (pas d'investissement dans ce cadre).

La Métropole assure également un soutien spécifique aux athlètes de haut-niveau (26 sportifs de haut niveau au 1<sup>er</sup> novembre 2018). Ces sportifs, inscrits sur les listes élites et seniors établies par le Ministère en charge des Sports, représentent la France lors des compétitions internationales dans une douzaine de disciplines environ. Le soutien apporté (72 000 €) a notamment permis l'acquisition d'un équipement matériel spécifique.

### Les équipements sportifs métropolitains

On peut citer les principaux équipements suivants :

#### Le Palais des Sports de Beaulieu (PSB) :

Après une première phase de travaux de rénovation et d'extension (nouvelle entrée, espaces réceptifs) de 2 ans, la salle omnisports du Palais des Sports de Beaulieu a rouvert en juillet 2018. Rappelons que le complexe rassemble en sus des 2 salles omnisports avec tribunes : 5 salles spécialisées, 3 salles de réunion et 12 bureaux.

À l'issue de cette réouverture, 5 clubs professionnels (HBCN, NBH, NRB, NAHB et VBN) ont changé de lieux de pratique à la rentrée 2018. Ils disposent désormais d'équipements de grande qualité leur permettant de développer plus activement leur projet sportif.

Le HBC Nantes a ainsi réintégré ses locaux d'origine durant l'été. En 2018, il a joué cinq matchs de championnat et cinq rencontres de ligue des Champions à guichet fermé. Deux matchs de championnat de volley masculin et féminin se sont également déroulés dans cet équipement. Plus de 65 000 personnes y ont soutenu les équipes professionnelles.

**Le Stadium Pierre Quinon :**

Cette structure spécialisée, dotée d'un anneau de 200 m, d'une piste centrale, d'aires de saut et de 18 terrains de badminton, a accueilli de nombreuses manifestations d'athlétisme en 2018 : 6 championnats départementaux, 4 championnats régionaux, 4 meetings, le championnat pré-France et le championnat de France master ainsi qu'une manifestation internationale. Le Stadium a également accueilli des événements en direction des personnes en situation de handicap comme du handi-basket, des challenges sport adapté et handisport ou des compétitions dans d'autres disciplines.

**La Salle sportive métropolitaine de la Trocardière :**

Conçue pour les clubs de basket professionnel, la salle sportive (4 200 spectateurs) a hébergé jusqu'en juin 2018 le HBC Nantes. Depuis le début de la saison 2018-2019 et la réouverture du PSB, elle est le bastion du Nantes Basket Hermine et du Nantes Rezé Basket. En 2018, 7 rencontres internationales se sont déroulées à la salle sportive (handball masculin et en basket féminin). De même, 25 rencontres nationales de sport professionnel (handball, basket et volley) et le championnat de France de GRS ont été accueillis. Plus de 68 000 spectateurs ont assisté à ces manifestations.

**Soutien à des grands événements sportifs**

La Métropole a notamment accompagné :

- la mobilisation autour de l'Euro féminin de handball en décembre 2018 ;
- le marathon de Nantes en avril ;
- le retour du Jumping à Nantes.

Puis, dans le cadre des manifestations "Multi éditions" :

- l'Open international de Squash de Nantes à la Cité des Congrès en septembre ;
- l'Open Gaz de France (tennis féminin) à Vertou ;
- la course Odyssée rassemblant 14 000 participants en mars, les Foulées du Tram (8 000) en octobre ;
- le Tournoi International Futsal Erdre ;
- le Trophée des sprinters à Couëron.

# DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

---

**Clés de voûte d'une métropole du savoir, l'enseignement supérieur et la recherche sont à l'origine de nombreuses innovations sur le territoire dans des secteurs comme la santé, les matériaux ou les sciences humaines. En soutenant l'Université de Nantes, les grandes écoles et les nombreux centres de recherche situés sur son territoire, Nantes Métropole participe à la valorisation de l'expertise nantaise et à l'amplification de son rayonnement à l'échelle européenne et internationale.**

## Campus Nantes : 5 sites répertoriés

Suite à l'approbation des orientations stratégiques de Campus Nantes en juin 2013, des commissions de sites réunissent l'ensemble des partenaires académiques, institutionnels et économiques concernés. Elles abordent les problématiques d'ordre global (exemples : aménagement de site, voirie, services...) ou celles plus étroitement liées aux établissements et aux étudiants (habitat et restauration, horaires).

**Sur les cinq sites répertoriés par Campus Nantes, 10 commissions sont d'ores et déjà mises en place :**

Site de la Géraudière, site Tertre-Lombarderie, site Centre-ville/Île de Nantes et Chantrerie-Fleuriaye. Pour le site de l'IRT Bouguenais, la commission se tiendra parallèlement à l'aménagement et la qualification des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

Au cours de l'année 2018, la démarche d'animation s'est poursuivie avec la tenue de la conférence métropolitaine en juillet et des commissions de sites sur les secteurs Tertre-Lombarderie, Chantrerie-Fleuriaye et Pôle IRT à Bouguenais.

## Campus Nantes : de nouvelles conventions de site

Parmi les dispositifs prévus dans le cadre de la démarche Campus Nantes mise en place par Nantes Métropole, figurent les conventions dites de site. Établies chacune pour trois ans, elles ont pour objectif de contractualiser avec la quasi-totalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'agglomération nantaise. Il s'agit ainsi d'affirmer, de poursuivre et d'accentuer le soutien de la Métropole par le financement d'actions autour d'axes stratégiques issus des priorités partagées et affichées dans le cadre de Campus Nantes.

Ces conventions de site récapitulent également l'ensemble des financements octroyés par Nantes Métropole à chaque établissement quel que soit le cadre contractuel et les politiques publiques concernées.

En 2018, les conventions de site avec l'Université Nantes ont été reconduites pour le même montant : 1,55M€ annuel auquel Nantes Métropole a rajouté la somme de 0,8M€ annuel pour le soutien spécifique au projet NEXt.

De même, la convention avec Audencia a été reconduite pour 3 ans dans le cadre particulier de sa transformation en Établissement d'Enseignement Consulaire (EESC), nouveau régime juridique des écoles de management rattachées aux CCI.

Nantes Métropole a également conventionné avec l'École de Design de Nantes Atlantique en prenant en compte la construction de la nouvelle école sur l'Île de Nantes qui viendra compléter l'ensemble de l'offre en formation recherche sur le quartier de la création en 2022.

La santé constitue l'une des principales filières d'excellence de la recherche au niveau de la métropole nantaise. Elle se caractérise par l'association étroite entre recherche fondamentale et clinique mais aussi entre l'hôpital et les patients. Au titre du Contrat de Plan État-Région (CPER), Nantes Métropole collabore aux études pré-opérationnelles conduites par la Région concernant le volet formation supérieure du futur CHU sur l'Île de Nantes et du futur IRS 2020 piloté par le CHU, pour lesquels elle apporte un financement de 2,95 M€, à la même hauteur que la Région.

### Un événement 2018 pour l'Enseignement supérieur métropolitain : NExT

L'année 2018 a été marquée par la signature de la convention NExT (Nantes EXcellence Trajectory) entre l'Université de Nantes et l'Agence Nationale de la Recherche.

Nantes figure ainsi parmi les 18 universités françaises labellisées dans le cadre des Programmes d'investissements d'avenir.

NExT constitue une reconnaissance de la dimension scientifique des acteurs ESR du territoire sur deux thématiques : la Santé du futur et l'Industrie du futur piloté par les membres fondateurs que sont l'Université de Nantes, l'École centrale de Nantes, le CHU et l'INSERM en collaboration avec les membres associés (IMT-A, ONIRIS, ICO, l'INRA, l'IFSTTAR et le CNRS).

La Métropole a apporté son soutien à l'Université dans le cadre de la convention Campus Nantes reconduite en 2018 en apportant un soutien spécifique de 800 K€, ce qui porte son soutien global à 1,1 M€ en valorisant d'autres financements. Ces crédits portent essentiellement sur l'attraction de nouveaux talents, la mise en œuvre d'outil pour développer l'Innovation et le sentiment d'appartenance des étudiants et anciens étudiants aux établissements nantais.

NExT, c'est aussi un projet de rapprochement entre l'Université et l'École Centrale dans le cadre de la Nouvelle Université Nantaise (NUN) sur le bloc de formation Sciences et Techniques. Ce rapprochement innovant modifiera considérablement l'environnement de formation et de recherche dans les années à venir. Nantes Métropole accompagnera cette évolution qui devrait s'opérer à compter de 2021.

### Des études ciblées en termes d'équipements

L'année 2018 a été essentiellement marquée par la poursuite des études liées au futur bâtiment prévu au Contrat de Plan État Région (CPER) :

- les études liées à la construction de la nouvelle faculté de Santé sur l'Île de Nantes se font sous maîtrise d'ouvrage régionale avec un financement à parité de l'État, de la Région et de Nantes Métropole. Outre le suivi de la pré-programmation de cet équipement, Nantes Métropole a été à l'initiative de la programmation d'une restauration sociale étudiante qui va accueillir plus de 7 000 étudiants ainsi que la construction d'un parking public souterrain accessible aux futurs usagers du site : faculté de santé et futur CHU (livraison prévue en 2026 - 2027) ;
- les études liées à l'IRS 2020 sous maîtrise d'ouvrage du CHU dont la convention financière a été approuvée en 2018 (livraison prévue en 2026 - 2027) ;
- les études des bâtiments universitaires pour la construction de l'IUT informatique sur le site de la Lombarderie et la requalification des bibliothèques universitaires de l'Erdre sur le site du Tertre (livraison prévue en 2021) ;

À noter en 2018 : l'inauguration de la salle d'innovation pédagogique dans la bibliothèque universitaire de Sciences financée par les partenaires du CPER sur son volet numérique.

### La démarche Recherche-Formation-Innovation

Les démarches Recherche-Formation-Innovation (RFI) ont pour vocation d'accompagner des thématiques fortes dans le cadre d'une démarche intégrée. L'objectif est de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire à partir d'une réflexion stratégique collective pouvant dynamiser les 3 axes (Recherche-Formation-Innovation).

Nantes Métropole a été sollicitée pour le financement de 6 d'entre-elles en cohérence avec ses filières d'excellence (West Atlantic Marine Energy Center/Energies Marines Renouvelables - WeAMEC/EMR, Alliance Europa, Bioregate, Atlanstic, Food For Tomorrow, Industries Créatives et Culturelles - ICC).

Six démarches RFI ont donné lieu à des conventions financières dont quatre portées par l'Université de Nantes (Bioregate, Atlanstic 2020, Alliance Europa et Ouest Industries Créatives) dans le cadre de Campus Nantes, Food For Tomorrow porté par ONIRIS et WEAMEC porté par Centrale Nantes.

### Soutien à l'accueil de chercheurs internationaux (« Connect Talent »)

« Connect Talent » est un appel à projets international lancé par la Région des Pays de la Loire en 2013, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales. L'objectif est de soutenir l'accueil de **talents, leaders scientifiques internationaux arrivant seuls ou avec une équipe**, afin d'impulser une nouvelle thématique de recherche ou d'accélérer le développement d'une thématique existante.

**En 2018, Nantes Métropole a poursuivi son soutien sur 3 projets en cours depuis 2015, 2016 et 2017 :**

- **le projet UneSEA** (Sciences de la Mer / Maritime) porté par Gwenaëlle Proutière-Maulion. Il s'agit de la création de la première université numérique internationale et interdisciplinaire dédiée à l'enseignement à distance des sciences de la mer ;
- **le projet « PERMEATUM »**, pour une avancée des recherches en cancérologie. Il est mené par Julie Gavard, chargée de recherche au CNRS en provenance de l'Institut Cochin à Paris au sein de l'IRS. Le travail de son équipe (signalisation Oncogénique, Angiogenèse et Perméabilité - SOAP), est en pleine adéquation avec les thématiques du Centre de Recherche en Cancérologie Nantes-Angers (CRCNA). Il permettra de renforcer encore l'excellence internationale de ce dernier dans le domaine de la cancérologie ;
- **le projet « Gene Therapy for Vision »**, porté par Carolina Isiegas, accueillie au sein du laboratoire de Thérapie génique – UMR1089 (Inserm - Université de Nantes/CHU Nantes), cible des maladies génétiques rares et très hétérogènes. La compréhension des mécanismes sous-jacents et de la pathophysiologie est très difficile, de même que le développement de stratégies thérapeutiques. Les approches thérapeutiques multiples permettront d'accroître les chances de succès et de générer de nouveaux modèles précliniques.

**5 nouveaux projets ont par ailleurs été soutenus :**

- **le projet « EpiFat »** porté par Jérôme Jullien, accueilli au sein du Centre de Recherche en Transplantation et Immunologie (CRTI, UMR 1064), vise à comprendre comment les informations épigénétiques régulent la détermination et le maintien du destin cellulaire. Ces mécanismes sont particulièrement importants pour la médecine régénérative et le développement de thérapies de remplacement cellulaire efficaces ;
- **le projet « EpiAlg »**, porté par Leïla Tirichine, accueillie au sein de l'Unité Fonctionnalité et Ingénierie des Protéines (UFIP, UMR CNRS 6286), vise à créer, sur le territoire métropolitain, un pôle d'excellence international dans la recherche scientifique, fondamentale et appliquée, sur les micro-algues. Il contribuera à valoriser les produits de la recherche pour soutenir l'économie du territoire et opérer un développement pérenne de cette filière. Il s'agira également de former les générations futures, vulgariser la science auprès des plus jeunes, sensibiliser le grand public à l'importance des océans ;
- **le projet d'accueil de Shadi Ibrahim**, au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N) (UMR 6004 - Ecole Centrale de Nantes - Université de Nantes - CNRS - Institut Mines Telecom Atlantique), vise à la création, en 2018, d'une nouvelle équipe Inria : Stack, accueillie à Nantes, par le LS2N, sur le site de l'IMTA. Cette nouvelle équipe a vocation à consolider le pôle Sciences des Données et de la Décision du LS2N. Ce dernier reprend des activités de recherche dans le domaine du génie logiciel et des systèmes distribués pour adresser des sujets spécifiques dans le domaine de l'Internet industrie. C'est un domaine clé pour l'industrie du futur.
- **le projet « Multimodality Imaging In Cardiovascular Disease »**, porté par Romain Capoulade, accueilli au sein de l'Institut du Thorax (Unité Inserm UMR 1087 / CNRS UMR 6291), vise la constitution d'un centre d'excellence en imagerie translationnelle multimodale, ciblée sur les maladies cardiovasculaires. Cela permettra d'offrir sur place une expertise complète pour l'analyse et l'interprétation des données d'imagerie avec, in fine, l'identification des mécanismes impliqués dans le développement des maladies cardiovasculaires.

- **le projet MILCOM (Multimodal Imaging and Learning for Computational Medicine), porté par Diana Mateus**, au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N) (UMR 6004 - Ecole Centrale de Nantes - Université de Nantes – CNRS – Institut Mines Telecom Atlantique). Ce projet, associant sciences des données et santé, porte sur l'apprentissage automatique (machine learning) appliqué à l'analyse d'images médicales multimodales pour la validation et la découverte de bio-marqueurs en oncologie. L'ambition est d'améliorer la qualité de l'aide au diagnostic pour des personnes souffrant de cancer à des stades plus ou moins avancés.

### Nantes Métropole, partenaire d'événements internationaux

L'agglomération reçoit de nombreux colloques et congrès universitaires. Ainsi, une trentaine de manifestations ont été soutenues au bénéfice de l'Université et des principaux établissements ESR de la Métropole, parmi lesquels les rendez-vous scientifiques internationaux suivants :

- European Mechanics of Materials Conference (EMMC)- du 26 au 28 mars 2018 ;
- 24 ID EMR du 29 et 30 mars 2018 (européen) ;
- INFORSID 2018 (36ème édition) et International Conference on Research Challenges in Information Science - IEE RCIS 2018 (12<sup>e</sup> édition) du 28 au 31 mai 2018 ;
- International Symposium on Bioluminescence and Chemiluminescence du 28 au 31 mai 2018 ;
- European Magnetic Resonance Meeting (EUROMAR) Nantes 2018 du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2018 ;
- International Conference on Time Perspective du 27 au 31 août 2018
- Congrès de l'Association Européenne des Technologie de l'Embryon - AETE du 7 au 8 septembre 2018 ;
- FIAPAC Conference – 13<sup>e</sup> édition - (Fédération internationale des professionnels de l'avortement ) du 14 au 16 septembre 2018 ;
- Conférence CARV - Changeable, Agile, Reconfigurable and Virtual Production du 8 au 10 octobre 2018 ;
- Symposium of the International Association of Bridge Structural Engineering - IABSE 2018 du 19 au 21 septembre 2018 ;
- International Conference on Harmful Algae - ICHA 2018 du 21 au 26 octobre 2018 ;
- Journées de Recherches en Sciences Sociales - JRSS 2018 du 13 au 14 décembre 2018.

### Chiffres clés

#### Enseignement supérieur (recensement 2017)

- 58 274 étudiants sur la métropole nantaise, dont :
  - 35 385 sur les sites nantais de l'Université ;
  - 7 656 dans les sections de technicien supérieur préparant au BTS et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ;
  - 9 644 dans les grandes écoles ;
  - 5 589 dans les autres écoles spécialisées (médico-social, artistique et culturel, gestion et management...).

**Recherche / L'université de Nantes**

- **43** laboratoires dont 26 UMR, 16 EA développés conjointement avec les organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA) et les écoles nantaises (ECN, EMN, ONIRIS), 1 Équipe Émergente et **11** structures fédérative de recherche. Au total, **54** unités de recherche sont accréditées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR).
- **1 266** doctorants (2016-2017).
- **246** thèses de doctorats soutenues (2015-2016).
- 12 millions d'euros par an en moyenne consacrés par Nantes Métropole au soutien de l'ESR métropolitain, soit plus de 150 millions d'euros depuis 2002. Un doublement des investissements évalués à 120 millions d'Euros durant le mandat en cours.
- 4 membres fondateurs.
- 6 partenaires.
- 60 millions d'euros sur 3 ans.
- plus de 200 entreprises soutenant le projet.
- 2 thématiques :
  - industrie du futur : technologies avancées de production, ingénierie océanique avec 670 chercheurs nationaux et internationaux.
  - santé du futur : biothérapies innovantes, médecine nucléaire et cancer, médecine de précision rassemblant 330 chercheurs nationaux et internationaux.

## ENCOURAGER LA CRÉATION, L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE

---

La métropole nantaise a l'ambition de compter parmi les grandes places innovantes et numériques en Europe. Nantes Métropole travaille ainsi à la préservation des activités industrielles, à la valorisation des pôles de compétitivité, à l'accompagnement des niches technologiques et des filières émergentes (numérique, santé, industries culturelles et créatives, environnement).

À ce titre, la démarche stratégique métropolitaine portant sur l'innovation économique et technologique se poursuit, s'appuyant sur :

- 6 filières d'excellence d'innovation (numérique, santé, industries culturelles et créatives (ICC), mer, manufacturing, agro-alimentaire) adossées à des projets structurants ;
- le dynamisme de la création et du développement des entreprises / start-ups en orientant les dispositifs vers une logique de marché (pôles de compétitivité, clusters, lien recherche - entreprises, entrepreneuriat étudiant et incubation académique (volet deep tech), offre de services aux entreprises innovantes) ;
- l'optimisation de l'écosystème public de l'innovation (gouvernance et articulation des structures d'accompagnement) ;
- la consolidation d'une cohérence territoriale autour des coopérations et stratégies partagées (Région, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), Université de Nantes, CHU...).

Cette stratégie est en adéquation avec la nouvelle ambition de l'État en la matière.

### Filière Numérique - Nantes Tech / French Tech

La Métropole a pour ambition de devenir une grande place du numérique en Europe et a rassemblé, sous la bannière Nantes Tech, tous les acteurs numériques du territoire.

Lancée à l'initiative du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique début 2014, la French Tech désigne à la fois la communauté des acteurs, entrepreneurs en premier lieu, qui travaillent dans ou pour les start-ups françaises en France ou à l'étranger et la politique publique innovante menée au service de ce collectif, de la croissance et du rayonnement international des start-ups.

La French Tech est entrée dans une nouvelle phase en 2018 avec 2 priorités : les entreprises en hypercroissance et la Tech for Good (technologie à impact positif).

L'année 2018 a été marquée par :

- la nouvelle candidature au label Capitale French Tech ;
- le lancement de nouvelles dynamiques sur le territoire : NaonedIA (collectif pour une Intelligence Artificielle éthique, responsable et populaire), le mouvement PropTech (technologie et immobilier) impulsé par des entreprises de Nantes et Montpellier et la Tech for Good ;
- le soutien d'actions en faveur de la mixité dans les métiers du numérique, lesquelles sont en appui aux initiatives portées par Femmes Digital Ouest ;
- des actions en faveur de l'attractivité des talents dans la filière numérique avec une opération à Paris (Ruée vers L'Ouest) menée à l'échelle du PMLB (avec Angers, Brest, Rennes et St-Nazaire) et une action locale portée par les entreprises locales de services numériques (Safari des Métiers) ;
- l'installation pérenne des dispositifs d'accélération sur le territoire (1Kubator, ADN Booster, Novapuls, Village by CA...) et l'évolution de certains d'entre eux vers de nouveaux modèles (Startup Palace, Imagination Machine) ;

- la poursuite de Plug IN (3<sup>e</sup> édition par le Pôle EMC2). Ce dispositif vise le rapprochement de l'industrie et du numérique, le soutien de la transformation numérique des industriels, en partenariat avec la CARENE ;
- une présence des start-ups et entreprises innovantes du territoire à l'international (Web à Québec, Web Summit... ) ;
- une forte dynamique événementielle soutenue par la Métropole autour de 4 grands temps forts : Web2day, Nantes Digital Week, DevFest et Digital Change ;
- la fusion annoncée des pôles de compétitivité Images & Réseaux et TES (Normandie).

**Chiffres clés :**

- 25 000 emplois dans la filière numérique (+ 7% de croissance en 1 an)
- Plus de 500 événements, meet-up (soirée de réseautage) dans le numérique tout au long de l'année, avec 4 grands temps forts reconnus à l'échelle nationale.

**Développement du Quartier de la création - Filière ICC**

Avec le Quartier de la création, situé sur la pointe ouest de l'île de Nantes, la Métropole a l'ambition de créer un pôle de compétences de niveau international à la croisée de l'économie, de la recherche, de la formation et de la culture. Il s'agit de développer de nouvelles formes d'activités et de contribuer ainsi à l'émergence d'un mode de croissance économique issue des Industries culturelles et créatives (ICC).

L'année 2018 a été marquée par :

- la conférence de presse sur les Halles en chantier en novembre 2018 : **la réhabilitation des Halles est l'un des grands projets structurants de la métropole nantaise**. Centre névralgique du quartier de la création, les Halles contribueront au rayonnement d'un pôle d'excellence de l'économie de la connaissance, favorable aux synergies entre enseignement supérieur, recherche, culture et activités économiques.

**Chiffres clés de Creative Factory**

- 203 entreprises hébergées.
- 309 entreprises accueillies et orientées.
- 75 entreprises et collectifs accompagnés par an en rythme de croisière dont 24 projets culturels.
- 3 accélérateurs de projets :
  - Creative Factory Selection (depuis 6 ans : 34 entreprises accélérées, 105 emplois créés, 9,6 M€ de financement obtenu pour les lauréats) ;
  - Creative care Factory : 10 entreprises accélérées, 30 emplois créés, 2,2 M€ de financement obtenu pour les lauréats ;
  - NM Cube : 7 entreprises accélérées, 15 emplois créés ;
- 11 sites en gestion locative (12 570 m<sup>2</sup>).
- 223 entreprises et collectifs hébergés (400 emplois) dont 60 collectifs d'artistes.

**Open Innovation / Expérimentation**

- 337 hectares dédiés à l'innovation, la créativité et l'expérimentation.
- 22 démarches créatives et transdisciplinaires et 33 projets innovants déployés ou en cours.
- 140 événements économiques produits ou co-produits / 3 280 professionnels accueillis.
- 3 festivals culturels annuels (l'Art est aux neufs (6<sup>e</sup> édition), Sofilm Summercamp (3<sup>e</sup> édition) et Motion Motion (2<sup>e</sup> édition avec plus de 2 500 visiteurs).

### Filière "Santé du futur"

Nantes Métropole en partenariat avec la CCI Nantes St-Nazaire a lancé une démarche pour définir une stratégie de développement et de structuration de la filière santé à l'échelle de la métropole nantaise et au-delà en prenant en compte les différents segments de la filière : industrie pharmaceutique, dispositifs médicaux, analyse médicale, complémentaire santé, silver économie, biotechnologies, e-santé, transport sanitaire, prévention, services nettoyage et stérilisation, services funéraires...).

La filière santé est également à la confluence avec de multiples secteurs comme les matériaux (prothèses), le numérique (télémédecine, e-santé, IA, big data), la cosmétique (dermatologie), la nutrition (compléments alimentaires), le sport (objets connectés), le textile (vêtements intelligents), l'urbanisme, l'architecture...

#### À l'issue de la 1ère étape de diagnostic, les principaux points forts du territoire sont :

- l'excellence académique en matière d'enseignement supérieur et de recherche (projet i-site NExT de l'Université de Nantes avec le CHU de Nantes et l'INSERM, ICO, IHU Cesti, GIP, Arronax, Institut du Thorax...);
- un fort dynamisme de l'écosystème d'innovation sur les biotechnologies avec le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapie et le numérique par la création de nombreuses start-ups et des levées de fonds de plus en plus importantes (dynamique NantesTech);
- la qualité de vie et les projets urbains orientés « santé et environnement » notamment sur l'île de Nantes.

### Filière "Usine du futur"

Dans le cadre de la démarche REBOND, les acteurs de la filière « Usine du futur », notamment l'IRT Jules Verne et le pôle EMC2, ont participé aux réflexions stratégiques pour travailler sur la dimension internationale de l'aéroport actuel, son accessibilité et ses aménagements. Il s'agit également de lui donner une nouvelle ambition en faveur du développement économique axée sur l'industrie du futur et la santé de demain.

Dans ce contexte, il a été convenu de : revisiter l'aménagement de la zone d'activité avec en perspective d'avenir, la consolidation de l'écosystème d'excellence de l'industrie du futur ; pérenniser l'IRT Jules Verne et conforter le pôle EMC2 et poursuivre les investissements via le développement des technocampus :

- la création d'un lieu totem « la Maison Jules Verne » véritable lieu de vie et d'animation de la zone ;
- l'émergence d'un campus de l'innovation industrielle permettant la formation des talents en formation initiale ou continue sur les métiers de l'industrie du futur, aux côtés de la Manufacturing académie.

### Filière Alimentation "FOODTECH"

Poursuite de l'accompagnement à la structuration d'une communauté Foodtech métropolitaine en collaboration avec la Région et la DIRECCTE.

Lancement de la démarche à Oniris en juin 2018, en présence de Xavier Boidevezi - Délégué national du réseau FoodTech (French Tech)

Organisation de deux temps forts à l'occasion du Nantes Food Forum :

- à la Cantine, présentation des deux projets métropolitains : le nouveau Marché d'Intérêt National à Rezé et le Projet Alimentaire Territorial, sources d'opportunités business pour les start-ups présentes ;
- à l'ENSA : pitches de start-ups devant le grand public (Food Ride, Rhum Saka, vite mon marché, Insectéine...) pour valoriser l'alimentation de demain, suivi d'un débat.

Soutien et accompagnement de l'événement NutrEvent autour des acteurs de l'innovation, de la recherche et du monde industriel au carrefour de l'alimentation et de la santé organisé par Eurasanté, Valorial (pôle de compétitivité dédié à l'alimentation) et ABT (pôle de compétitivité dédié à la santé),

en partenariat avec les régions Hauts de France, Bretagne et Pays de La Loire, Lille Métropole, Rennes Métropole et Nantes Métropole.

### Filière maritime

#### La montée en puissance de la filière maritime se poursuit avec :

- en juin 2018, l'officialisation du positionnement stratégique par les 3 président(e)s des territoires concernés (Johanna Rolland, David Samzun et Yves Métaireau). Cela fait suite à la réalisation d'une étude sur la structuration d'une filière nautique à l'échelle de l'estuaire avec Saint-Nazaire, Cap Atlantique, en appui sur le réseau NINA et le pôle Mer Bretagne Atlantique. Lancement de la consultation pour la 3<sup>e</sup> phase qui donnera lieu à un plan d'actions opérationnel pour les 5 ans à venir ;
- la participation au Nautic de Paris en décembre 2018, avec un stand partagé Région Pays de la Loire, CARENE, Cap Atlantique avec l'appui de Nantes St Nazaire Développement ;
- la poursuite du groupe de travail sur le potentiel hydrolien estuarien de la Loire avec la CARENE, le pôle Mer Atlantique, le GIP Estuaire et le grand port Nantes Saint-Nazaire ;
- le choix de Nantes, lauréate pour l'accueil de Seanergy, événement international dédié aux EMR en 2020 ;
- la participation aux ateliers de travail organisés dans le cadre de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral pour écrire l'ambition maritime régionale.

### Soutien de Nantes Métropole aux pôles de compétitivité et aux clusters

#### Pôle de compétitivité « EMC2 »

Soutenu par Nantes Métropole, le pôle de compétitivité EMC2 a terminé l'année 2018 avec un bilan très positif :

- 382 adhérents (dont 68 % de PME) avec 53 nouveaux ;
- 50 nouveaux projets R&D labellisés (dont 56 % impliquant des PME) ;
- lancement de la 1<sup>ère</sup> édition « Manufacturing Factory », dispositif pour accélérer les projets des jeunes entreprises innovantes dans le domaine de l'industrie du futur.

#### Pôle de compétitivité « Images et Réseaux » (I&R)

Pôle à vocation mondiale réunissant les acteurs des nouvelles technologies de l'image et des réseaux en Bretagne et Pays de la Loire, I&R a pour ambition de développer la recherche et l'innovation dans ces secteurs. Pour ce faire, l'objectif est de rapprocher le monde économique et académique, mais aussi d'accompagner ses membres dans la mise sur le marché des technologies issues de la R&D. Soutenu par Nantes Métropole, le pôle I&R présente en 2018 le bilan suivant :

- 251 adhérents (dont 44 issus de la métropole) ;
- 36 projets de R&D collaborative labellisés (dont 4 impliquant des acteurs nantais) ;
- Opérateur du Pass French Tech pour les Pays de la Loire et la Bretagne ;
- La fusion annoncée en 2018 avec le pôle TES, dans le cadre de la phase IV des pôles de compétitivité et un partenariat stratégique avec le pôle EMC2.

#### Pôle de compétitivité « Atlanpole Biothérapies »

Soutenu depuis sa création par Nantes Métropole, le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapie affiche un bilan positif en 2018 :

- 235 adhérents (entreprises et laboratoires de recherche) ;
- implication dans 14 projets structurants du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) de l'État ;

- organisation de la 1<sup>ère</sup> édition du « Health-Tech Tour » à Nantes rassemblant les acteurs des Biotech, des MedTech, de la e-santé et de la silver économie avec intervention de la direction Santé Publique de la ville de Nantes ;
- organisation de la 1<sup>ère</sup> édition du colloque francophone « e-santé » Catel Visio à Nantes rassemblant en visioconférence plus de 1 000 experts sur 25 sites.

### Le pôle « Mer Bretagne Atlantique »

Pôle d'envergure internationale, il a pour objectif de favoriser le développement de projets collaboratifs en R&D. Ceux-ci accompagnent la croissance des entreprises membres, notamment par la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des travaux de recherche.

Un ancrage territorial fort est une des conditions nécessaires au succès des pôles de compétitivité. L'extension ligérienne du pôle en 2014 a permis de décupler sa dynamique à l'échelle d'une grande zone interrégionale Bretagne / Pays de la Loire.

En 2018, le pôle a consolidé son ancrage territorial grâce à :

- un partenariat collaboratif avec les autres pôles du territoire : I&R, ABT, EMC2 ;
- des actions avec les clusters : par exemple Néopolia avec l'organisation de **24ID EMR**. Cet événement inédit a rassemblé pendant 24 h des entreprises, grands acteurs de marchés français, européens et académiques, autour de trois préoccupations communes : favoriser le développement et l'innovation dans les Énergies Marines Renouvelables, renforcer la structuration de la filière française, développer les activités à l'international ou encore le NINA sur le volet Nautisme ;
- son **implication dans les programmes et projets participant à la structuration de la filière maritime** (RFI WeaMec (le pôle lui a ouvert son CA), comité de développement de l'ENSM , COFIL groupe de travail filière nautique, groupe de travail potentiel hydrolien estuarien Nantes Saint-Nazaire ... ) ;
- sa **participation aux salons commerciaux et grands événements** en collaboration avec les acteurs du territoire (Seanergy, congrès national AFHYPAC, FWP, Nautic de Paris... ) ;
- Organisation d'un « blue day » dédié au croisement du maritime et de l'alimentation à Oniris ;
- 17 projets R&D labellisés depuis 2014 qui impliquaient des acteurs ligériens ;
- un travail partenarial actif avec Nantes Métropole portant notamment sur les actions d'animation et sur une étude stratégique de la filière maritime.

### Néopolia

Créée à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes et de Saint-Nazaire, Néopolia est un réseau qui comptait fin 2018, 245 entreprises au service du développement industriel des Pays de la Loire représentant 130 métiers, plus de 300 compétences remarquables et 45 marchés couverts. Ensemble, ces entreprises pèsent plus de 30 000 emplois qui fédèrent 208 entreprises industrielles de la région. Particulièrement impliqué sur le territoire par le biais de projets ou sa participation aux instances de structuration de filières comme les Énergies Marines Renouvelables (EMR), il accompagne depuis près de 15 ans la coopération inter-entreprises de l'agglomération par l'animation de 5 business clusters : Aerospace, Rail, EMR, Marine, Oil&Gas et AtomOuest (nucléaire).

Nantes Métropole soutient et accompagne Néopolia pour ses initiatives qui participent à l'ancrage et au développement des PME, TPE et grands comptes ainsi que pour son accompagnement de projets collaboratifs et d'actions de synergie avec l'écosystème métropolitain.

### L'entrepreneuriat étudiant

Nantes Métropole poursuit et structure son soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

Outre les programmes « Les Entrep' » porté par le Réseau Entreprendre (qui accompagne chaque année des équipes d'étudiants portant un projet de création d'entreprise), notons la poursuite des soutiens en 2018 aux dispositifs et incubateurs suivants :

- le Summer Camp « Maia Mater » porté par La Cantine (Nantes/Saint-Nazaire), programme d'accompagnement intensif à la création d'entreprise lancé en 2017 en coopération avec Saint-Nazaire. Il est destiné à soutenir des jeunes ayant une solide formation technologique (les « doers ») mais sans connaissance entrepreneuriale pointue via un programme pluriannuel adapté et construit sur mesure. Le but est de les transformer en véritables entrepreneurs dotés d'une vision claire et structurée dans une logique de développement. Ils sont encadrés par d'autres entrepreneurs expérimentés qu'il soient locaux et nationaux dans une logique pérenne ;
- « Odyssée » : cette plateforme mutualisée de formations et d'accompagnement d'incubation (lancée en 2015) est portée par deux incubateurs Grandes Écoles : celui de l'Institut Mines Télécom Atlantique (ex-École des Mines) et celui de l'Alliance (commun à Audencia, Centrale Nantes et l'École Supérieure d'Architecture / ENSA) ;
- le dispositif d'incubation académique de l'Université de Nantes PEPITE (Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), soutenu par la Métropole depuis 2016.

Dans ces domaines, la valeur ajoutée de la Métropole se situe dans la coordination avec les acteurs de la création d'entreprises innovantes comme Atlanpole ainsi que sur l'articulation avec l'écosystème de l'innovation et d'autres programmes comme Mash up, contribuant ainsi à l'exhaustivité d'une offre d'accompagnement performante sur le territoire.

#### **FIL Innov'**

Ce projet vise à promouvoir les expérimentations et à faire du territoire métropolitain un espace favorable au développement d'une culture de l'innovation partenariale entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et les acteurs socio-économiques (intégrant une approche SHS - sciences humaines et sociales de l'innovation). Le dispositif est basé sur une logique de filières et le recrutement d'ingénieurs qui assurent l'interface avec le monde économique. Nantes Métropole finance le projet dans le cadre de Campus Nantes, lequel va être reconduit dans le cadre du programme NEXt adossé à la labellisation I Site.

#### **L'innovation par la démonstration**

Nantes Métropole, Hambourg et Helsinki ont été sélectionnées dans le cadre du programme européen Horizon 2020 pour mettre en œuvre le projet européen « mySMARTlife » portant sur les villes intelligentes (smart cities).

Le projet nantais vise à tester des solutions innovantes permettant d'accroître l'efficacité énergétique globale de la Métropole tout en assurant de meilleures conditions de vie pour les citoyens. Nantes Métropole, qui coordonne la mise en œuvre du projet local, est accompagnée des 9 partenaires locaux suivants : Engie, Enedis, Nantes Métropole Habitat, Tan, Cerema, Nobatek, Atlanpole, Télécom Bretagne et École des Mines de Nantes (IMT atlantique). D'une durée de 5 ans (2016-2020), le projet « mySMARTlife » portera notamment sur la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les copropriétés privées, les maisons individuelles et les logements sociaux, la production et le stockage d'énergies renouvelables, la gestion intelligente de l'éclairage public, l'électromobilité (bus, véhicules et vélos électriques), la gestion des données urbaines et le développement d'un Datalab sur l'énergie.

#### **L'innovation par l'expérimentation**

Nantes Métropole a installé en 2017 un nouveau dispositif pour accompagner les porteurs de projets ayant besoin d'expérimenter grandeur nature : le Nantes City Lab.

C'est tout le territoire de la Métropole qui devient le terrain d'expérimentation. Nantes Métropole guide les porteurs dans leurs projets et met à leur disposition un panel de sites d'expérimentation, d'équipements, de données et d'ingénierie pour tester et accélérer leur concept grandeur nature.

Original tant par le mode de faire que par sa gouvernance, ce dispositif fonctionne avec un système de labellisation. Le Comité d'Orientations est composé de représentants de l'éco-système économique, associatif, académique. Son rôle est d'enrichir les projets, lesquels doivent répondre à des critères établis par les membres du Comité d'Orientations du Nantes City Lab (collaboratif, au moins un partenaire sur le territoire de la Métropole, projet inédit, d'une durée limitée...).

En 2018, ce sont 5 nouveaux projets qui ont été labellisés portant à 12 leur nombre total depuis la création du Nantes City Lab. Les projets portent sur les nouveaux usages de la ville et les enjeux de la transition énergétique : l'éclairage public (2), logistique urbaine (2), agriculture urbaine (2), accès à l'espace public pour les handicapés (1), habitat (2), données d'énergie (1), mobilier urbain (1), mobilité (1).

Cette première année a permis de confirmer que l'innovation par l'expérimentation est véritablement pertinente. Le Nantes City Lab est reconnu comme un lieu d'échanges et de rencontres entre les acteurs de l'éco-système. Il permet d'accélérer les projets. Ainsi, en intervenant sur le champ de l'expérimentation, la collectivité vient compléter les dispositifs d'accompagnement existants sur l'innovation.

### **Le Très Haut Débit se déploie sur la Métropole**

Nantes Métropole ambitionne de couvrir en Très Haut Débit l'ensemble de son territoire d'ici 2022. Dans l'esprit du Plan France Très Haut Débit, elle favorise la complémentarité entre intervention publique et initiatives privées.

#### **Les opérateurs privés investissent dans le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.**

Suite à l'appel à manifestation d'intention d'investir lancé en 2011 par l'État, les opérateurs SFR et Orange se sont engagés à couvrir 23 communes de l'agglomération en fibre optique pour les particuliers d'ici 2020.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'action des opérateurs :

- SFR poursuit son intervention sur 12 des 14 communes qui lui sont confiées : Bouaye, Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Herblain, Rezé, Saint-Jean de Boiseau, Sautron, et Les Sorinières. Les travaux devraient démarrer au 2ème semestre 2019 pour les deux dernières communes (Saint-Aignan de Grand Lieu et Saint-Léger les Vignes). Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 54 % de la zone SFR est raccordable à la fibre.
- Orange poursuit son intervention sur ses 9 communes : Basse-Goulaine, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou. Les études ont été lancées sur Thouaré-sur-Loire et Mauves sur Loire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 54 % de la zone Orange est raccordable à la fibre.

En parallèle, la Ville de Nantes, ouverte à l'ensemble des opérateurs en toute concurrence, est l'objet de déploiements constants (58 % des logements sont raccordables).

En février 2017, Orange et SFR avaient chacun signé, en présence des maires des communes de la Métropole, les Conventions de Suivi et de Programmation des Déploiements définissant leurs engagements pour rendre raccordables 100 % des logements d'ici à 2022. Le Gouvernement a accepté par arrêté, en juillet 2018, les engagements des opérateurs Orange et SFR pour un objectif de logements raccordables de 92 % d'ici fin 2022. Ces engagements sont ainsi rendus opposables et sanctionnables.

Chaque année, des réunions ayant pour objet le suivi de leurs interventions sont organisées en présence des maires, sous l'égide de M. Fabrice Roussel et M. Francky Trichet.

De même, le site d'information pour le suivi des déploiements mis en place par l'ARCEP, plan de communication à destination des particuliers initié en 2016, a encore montré son efficacité cette année avec une baisse des sollicitations des particuliers.

#### **Le Réseau d'Initiative Publique (RIP) « Nantes Networks » continue sa forte progression en 2018.**

Ce réseau délégué dans le cadre d'une Délégation de Service Public, commercialise auprès d'opérateurs internationaux, nationaux ou locaux (une cinquantaine), des offres de service à prix de gros destinées aux professionnels.

Ce réseau Très Haut Débit est un atout essentiel pour le développement et l'attractivité du territoire. Il sera remis à Nantes Métropole en fin de contrat (2037).

**Chiffres clés 2018 – Nantes Networks**

- 2 000 sites raccordés.
- 114 Zones d'Activités couvertes en fibre optique.
- 11 points hauts de téléphonie mobile.
- Débit moyen commandé : 59 Mbps.
- Longueur du réseau : 900 km.
- 70 opérateurs présents.

**Manifestations et événements**

- La 2<sup>ème</sup> édition de Nantes Maker Campus.
- La 5<sup>ème</sup> édition de la Nantes Digital Week.

**Chiffres clés 2018 - ATLANPOLE**

- Un réseau de 479 entreprises et 25 583 emplois.
- 282 diagnostics dont 105 approfondis.
- 37 nouveaux projets accompagnés dont 15 en création, 4 en développement et 18 en accélération.
- 14 projets issus de la recherche publique.
- 120 entreprises accompagnées par Atlanpole (répartition : 48 % numérique et Industries Culturelles et Créatives, 20 % santé, 32 % mer, énergie, environnement, technologies avancées de production).
- 34 projets collaboratifs de recherche et d'innovation montés par Atlanpole et labellisés par 3 pôles de compétitivité (EMC2, Images & Réseaux, Atlanpole Biothérapies) impliquant 78 entreprises.

## L'ÉCONOMIE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

Pour conforter sa place de capitale économique du Grand-Ouest, Nantes Métropole doit aujourd'hui accroître sa visibilité parmi les grandes métropoles économiques européennes.

À cette fin, elle renforce les services stratégiques qui la positionnent comme espace économique international (Euronantes, Nantes Cité Events Center, Quartier de la création, extension du réseau numérique métropolitain O-Mega) et accompagne l'ouverture de l'économie locale sur le monde.

### Le développement des entreprises s'adosse au développement des sites économiques

En 2018, les services de Nantes Métropole ont suivi 902 projets d'implantation, dont 162 aboutis dans l'année, soit le maintien de 3 740 emplois sur la Métropole, avec une prévision de créations estimée à 2 235 emplois à échéance 3 ans.

Près de 1 000 actions d'accompagnement ont par ailleurs été proposées aux entreprises métropolitaines, sur des demandes de proximité, liées à leur implantation et développement sur le territoire : informations réglementaires, besoins de recrutement, offre de service public, signalétique, travaux d'aménagement, mise en réseau et animation territoriale...

L'année 2018 s'est aussi concrétisée par la poursuite des démarches de commercialisation du foncier des parcs d'activités métropolitains, le lancement des travaux de construction des projets validés en 2017 et la livraison d'une série de programmes immobiliers. On relève ainsi :

- sur la ZAC Haute Foret, la livraison des bâtiments SYSTOVI, VINK et Transport GUERIN ;
- sur la ZAC Maison Neuve 2, l'extension de Brison Traiteur et du centre de formation ALEO ;
- sur la ZAC Chantrierie, le lancement des programmes de construction IMA IMT et la livraison du bâtiment Manpower-Proservia ;
- sur la ZAC des Hauts de Coueron 3, les travaux de construction de la plate-forme LE SAINT, l'extension de l'unité de production de Grosseron, la confirmation du projet de restaurant La Fraterne pour les besoins des salariés du site ;
- sur la ZAC Ar Mor, la poursuite du programme tertiaire TOLEFI, l'extension du centre d'affaires Euptoyou ainsi que le lancement du programme tertiaire Novawest ;
- sur la ZAC Maison Neuve, la commercialisation du programme de village artisanal Concept Ty qui propose des cellules artisanales aux PME-PMI en recherche d'une solution immobilière évolutive ;
- sur le pôle Océane Nord, les validations des projets Kertrucks et d'une nouvelle crèche d'entreprises « Happy Ba'bees » ;
- sur la ZAC Croix Rouge, le lancement des travaux de construction du pôle de formation de l'UIMM et la livraison du bâtiment Loiretech ;
- sur le secteur Haluchère, la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du programme tertiaire d'Orange.

De manière plus globale, la commercialisation des parcs d'activités s'est poursuivie en 2018 dans une logique de consolidation des activités et de densification des projets immobiliers.

Une attention particulière a été apportée au développement des services aux salariés, telle que le développement de l'offre de restauration par exemple. En matière de crèches d'entreprises, l'action de la Métropole a permis sur les secteurs économiques à forte densité salariale de :

- mobiliser les entreprises pour leur expliquer le dispositif et les avantages liés ;
- accompagner les opérateurs de crèches dans le calibrage de leur projet, en lien avec les stratégies de développement économique de la Métropole ;
- faciliter la recherche d'un local adapté ou d'un foncier disponible.

C'est ainsi qu' en 2018, on compte trois nouvelles crèches d'entreprises sur la Métropole :

- la crèche « Na! Enfentillage » sur le secteur de la Géraudière - d'une capacité de 30 places, inaugurée à l'hiver 2018 ;
- la crèche des « Petits Chaperons Rouges » sur le secteur Haluchère à Nantes, d'une capacité de 20 places ;
- la crèche « Happy Ba'bees » sur le secteur de la Rabotière à Saint-Herblain, d'une capacité de 36 places.

### **Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement commercial du centre-ville de Nantes**

L'observatoire des locaux commerciaux met en exergue pour 2018 une bonne attractivité commerciale reposant à la fois sur un taux de vacance faible (2 %) et stable depuis 2014 (oscillant entre 47 locaux vacants en 2015 et 35 en 2017), sur un taux de commercialité élevé et sur une faible part de services non marchands. La stratégie commerciale actée sur le centre-ville est de marquer sa différence par rapport à la périphérie. Sur le plan commercial, la différenciation passe dans un premier temps par l'émergence de petits concepts d'indépendants et d'enseignes dont la concentration spatiale crée une identité particulière et démarque le centre-ville de Nantes de la périphérie ; puis dans un deuxième temps, par l'accueil d'enseignes nationales ou internationales leaders sur leur marché et exclusives sur la métropole. Le taux de renouvellement de l'offre représente en moyenne 5 % de l'offre commerciale. Il s'est accéléré depuis 2016, en dépassant le cap des 100 créations par an en hypercentre. Le renouvellement s'opère principalement au profit d'activités commerciales (entre 60 et 70 activités par an) et de restauration (environ 30 renouvellement par an). Ces nouvelles implantations se répartissent sur l'ensemble du centre-ville avec une concentration plus marquée sur certaines rues (Château, Contrescarpe, Rubens, Scribe, Santeuil, Fosse, Franklin et Copernic). Ces nouveaux concepts et enseignes répondent pleinement aux attentes des consommateurs (bio, éthique, made in France, sur mesure, durable...).

### **Le soutien au développement de l'économie circulaire**

Nantes Métropole a adopté la feuille de route métropolitaine « Économie circulaire ». La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires. Il s'agit aussi de prévenir la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. La feuille de route comporte 3 boucles : la boucle organique « du champ à l'assiette au champ » (agriculture, alimentation, biodéchets), la boucle technique « BTP durable et circulaire » (aménagement, construction, énergie), la boucle technique « petits équipements du quotidien » (écoconception, réparation, réemploi). Le développement de l'économie circulaire constitue une formidable opportunité de renforcement de l'économie locale et de transformation en profondeur du métabolisme territorial de Nantes Métropole (organisation et gestion des différents flux de matières, de déchets, d'énergie, de mobilité).

### **La concrétisation opérationnelle de l'un des engagements de la feuille de route Transition énergétique**

Nantes Métropole a apporté son appui à l'association Plein Centre, association des commerçants du centre-ville de Nantes qui regroupe 450 commerces, pour le recrutement d'un animateur transition énergétique dont la mission consiste à mobiliser et accompagner les commerçants du centre-ville sur les champs de la transition énergétique : réduction des consommations d'énergie, gestion et réduction des déchets... Le déploiement de ce plan d'actions est prévu sur trois années.

### **Le Patrimoine Immobilier Économique Métropolitain (PIEM)**

Afin d'assurer un parcours résidentiel adapté à toutes les entreprises, Nantes Métropole propose une offre immobilière économique publique. Celle-ci est principalement positionnée sur le soutien à la création/développement d'entreprises et l'appui à certaines filières stratégiques, avec notamment 10

pépinières et hôtels d'entreprises (Nantes Créatic, Rezé Créatic, Couëron Créatic, Hub Créatic, Mallève Bureaux, Mallève II, Les Granits, La Géraudière, Bio Ouest Île de Nantes 1, Nantes Biotech) qui représentent :

- 25 000 m<sup>2</sup> de surface locative ;
- 255 locataires, 935 emplois ;
- 49 nouveaux locataires en 2018 dont 22 créateurs d'entreprises ;
- un taux d'occupation de 93 %.

### Le soutien à l'entrepreneuriat

Nantes Métropole soutient les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises (BGE, L'Ouvre-Boîtes 44, Bâticréateurs, CoopChezVous, Oz, Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne, Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives) et du financement de projets (ADIE, Initiative Nantes, Fondes, Réseau Entreprendre Atlantique).

Elle déploie ainsi une offre de service territoriale qui couvre l'ensemble du parcours entrepreneurial (en 2018, 1 050 projets accompagnés et 480 créations/reprises financées).

Afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale, Nantes Métropole agit également sur les leviers suivants :

- animation du réseau des Sup'Porteurs de la création 44 qui réunit les acteurs d'aide à la création et vise à améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre pour les porteurs de projet ;
- organisation de la 11<sup>e</sup> édition du Salon des Entrepreneurs qui a attiré 10 500 visiteurs en 2018 ;
- poursuite de la feuille de route visant à favoriser l'entrepreneuriat féminin, suite à une démarche de dialogue citoyen et dans le cadre des engagements sur l'égalité femmes-hommes ;
- renforcement du dispositif « Osez Entreprendre », qui aide la création et le développement d'entreprises dans les quartiers prioritaires politique de la ville avec l'Agence France Entrepreneur ;
- lancement des expérimentations de centres d'affaires de quartier « Coworking ». Ces lieux offrent une solution d'hébergement et des services à des tarifs privilégiés aux entreprises, issues prioritairement des quartiers. Ils proposent également le dispositif « Osez Entreprendre ».

### L'attractivité du territoire

L'Agence économique et internationale Nantes Saint-Nazaire Développement remplit 4 missions :

- la prospection des entreprises, des investisseurs et des talents en France et à l'international ;
- l'accueil et l'accompagnement des entreprises, des investisseurs et des talents ;
- la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles ;
- l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

En 2018, avec 82 implantations d'entreprises exogènes, l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement anime la création de 964 emplois d'ici 3 ans.

**Chiffres clés 2018**

- 65 450 établissements (comprenant les auto entrepreneurs) : + 2093 établissements.
- 278 214 emplois (salariés privés) : + 2,8 % /2017 (+ 1,3 % en France).
- 7 872 créations d'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (dont 4309 personnes physiques et 3563 personnes morales).
- 6 532 entreprises créées. La métropole nantaise concentre près de 60 % des créations en Loire-Atlantique et plus de 27 % des créations en Pays de la Loire.
- 7,1% taux de chômage (8,9 % au niveau national).
- Centre-ville commerçant de Nantes parmi les plus dynamiques de France comptant plus de 1 200 activités commerciales, 500 bars et restaurants et une centaine d'activités de services, un taux de vacance commerciale extrêmement faible (2,4 %), un chiffre d'affaires du commerce de centre-ville stable en 2018 (+ 0,2 %).

## LES GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

---

Afin de poursuivre sa politique ambitieuse de développement urbain et de rendre son territoire toujours plus attractif aux niveaux national et international, Nantes Métropole se dote de grands équipements qui contribuent à son dynamisme.

### La nouvelle gare de Nantes

Sixième gare de France en région, la gare de Nantes poursuit sa transformation initiée en septembre 2017.

Si 11 millions d'usagers l'empruntent aujourd'hui chaque année, cette affluence va passer à 25 millions de voyageurs à l'horizon 2030. Face à cet usage croissant des installations, la gare fait donc l'objet d'un agrandissement pour gagner en ergonomie et disposer d'une meilleure intégration dans son environnement urbain. Les travaux s'achèveront début 2020.

En outre, en vue d'accueillir les usagers de tous les modes de transports dans les meilleures conditions de confort et de sécurité, SNCF Mobilités et Nantes Métropole effectuent le réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes (en partenariat avec l'État, SNCF-Réseau, la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique).

En 2018, parallèlement à la poursuite des travaux de la SNCF concernant le bâtiment gare lui-même, Nantes Métropole a engagé le vaste chantier de requalification des espaces publics gare nord. Par ailleurs, d'avril à septembre, la Semitan a mené la rénovation de l'infrastructure de la ligne 1 de tramway et celles des stations "Duchesse-Anne/Château" et "Gare Nord/Jardin des Plantes", équipées de nouveaux abris.

Enfin, la Métropole a accompagné les études et travaux menés par la SNCF afin de libérer les emprises nécessaires pour le pôle d'échanges sud et l'achèvement de la ZAC du Pré-Gauchet. Le nouveau parcotrain a été mis en service en octobre 2018 et les travaux du futur centre télécom de la SNCF ont débuté.

### Palais des sports de Beaulieu

Bâtie en 1973, la plus grande enceinte sportive couverte de Nantes a poursuivi sa transformation. Depuis le printemps 2016, le complexe bénéficie de travaux de réhabilitation et de modernisation. En plus d'une mise aux normes du bâtiment, l'accueil a été amélioré avec de nouvelles entrées, des loges, un espace de réception, une boutique, des guichets et des sanitaires supplémentaires. Aussi, un local antidopage, une salle de récupération et une salle de préparation physique, ont vu le jour. La capacité de la salle principale (« salle 5000 ») est quant à elle passée de 5300 à 5400 places.

Sa livraison a été réalisée (nouvelle entrée publique, parvis, extension des espaces réceptifs) au cours de l'été 2018. Les travaux des salles annexes continuent jusqu'en 2020.

### Le MIN

Lancé en 2016 sur la ZAC de la Brosse à Rezé, le chantier du nouveau Marché d'Intérêt National de Nantes s'est poursuivi en 2017 et 2018. Les premières mises à disposition de locaux aux opérateurs ont été effectuées en décembre, avant une livraison globale fin janvier 2019.

Depuis son ouverture en mars 2019, le nouveau MIN accueille une centaine d'entreprises (grossistes, producteurs, services logistiques) sur une zone de 16 ha. Un pôle agroalimentaire est également implanté juste à côté.

### Parkings relais (P+R) Vertou et Neustrie

Dans le cadre de la politique de déplacements de Nantes métropole, le conseil métropolitain a approuvé en octobre 2016 la réalisation de 2 P+R situés porte de Vertou et à Bouguenais (Neustrie). Les travaux du P+R de Vertou ont commencé en octobre 2018, pour une livraison fin 2019-début 2020. Ce nouveau parking disposera de près de 1 000 places de stationnement dont 749 en ouvrage, contre 516 actuellement. Pour le P+R Neustrie, les appels d'offres ont été lancés en 2018, pour un démarrage des travaux au printemps 2019. Cet équipement permettra d'offrir aux usagers environ 950 places dont 783 en ouvrage, contre 314 actuellement.

### Bâtiment universitaire rue Bias

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), Nantes Métropole porte la maîtrise d'ouvrage d'un bâtiment universitaire-santé situé 10 rue Bias à Nantes. Inscrit au schéma directeur des formations universitaires, il permettra notamment d'accueillir les étudiants de PACES et de l'UFR de Pharmacie, les utilisateurs de la bibliothèque universitaire Santé, les doctorants et enseignants-chercheurs ainsi que du personnel administratif de l'Université. Les études de conception du projet se sont déroulées en 2018 jusqu'à l'approbation du dossier par le conseil métropolitain en décembre, avec notamment le dépôt du permis de construire. La livraison du bâtiment est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### Projet de transfert des installations ferroviaires de Nantes-État

Actuellement implantées à l'ouest de l'île de Nantes sur 15,8 ha, les installations ferroviaires de Nantes-État vont être transférées. Il va s'agir d'optimiser le fonctionnement ferroviaire de l'agglomération en transférant cette activité sur le site de Nantes Blottereau. Dans le même temps, l'objectif sera de maintenir une capacité de retournement des trains sur la voie ferrée le long de la route de Pornic sur la commune de Rezé. Ce chantier permettra en outre à terme d'améliorer les conditions de fonctionnement du système ferroviaire sur la métropole nantaise.

D'un coût global d'environ 108 M€ TTC, cofinancé par l'État, SNCF Réseau, la Région et Nantes Métropole, le transfert est prévu pour fin 2021, avec des travaux de libération à partir de début 2022.

### Aéroport du Grand Ouest

Afin d'accompagner le dynamisme du territoire et absorber la fréquentation en hausse de l'aéroport de Nantes-Atlantique, Nantes Métropole et ses partenaires se sont mobilisés dans une démarche de médiation en vue du transfert de l'aéroport.

Il s'agit de défendre l'enjeu et la nécessité que représente pour le Grand Ouest et la Métropole de disposer d'un aéroport international durable et de qualité garantissant l'accessibilité du territoire, la protection des populations et le développement.

### Le CHU et le quartier de la santé

Le CHU et le quartier de la santé visent à doter la Métropole d'un hôpital public du XXI<sup>e</sup> siècle au sein d'un grand site dédié à la santé regroupant sur un même secteur très accessible : soins, enseignement supérieur et recherche.

Nantes Métropole, en lien avec la SAMOA et sa maîtrise d'œuvre, a contribué à :

- l'élaboration de l'avant-projet et au projet de CHU ;
- la définition du projet urbain du Sud-Ouest de l'Île-de-Nantes, notamment grâce aux travaux de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre désignée (Jacqueline Osty, Claire Schorter) ;
- l'engagement des projets d'accessibilité qui les accompagnent (ligne tramway, doublement du pont Anne de Bretagne, parkings...).

# AMÉNAGER UNE VILLE DURABLE ET ACCESSIBLE POUR TOUS

Pour assurer le développement équilibré de son territoire, renforcer les centralités et maîtriser l'étalement urbain, Nantes Métropole prépare d'ores et déjà la ville de demain. Pour ce faire, elle inscrit l'agglomération dans une aire de développement élargie.

## La co-construction du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

La première étape menée avec les Maires des 24 communes et leurs habitants a été de co-construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette stratégie métropolitaine de développement s'est déclinée ensuite dans les documents réglementaires du PLUm, le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2018-2023, le plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2018 perspectives 2030 et dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le PADD couvre l'intégralité du territoire métropolitain et est décliné en six territoires : Erdre et Loire, Erdre et Cens, Loire-Chézine, Sud-Ouest, Loire, Sèvre et Vignoble et Ville de Nantes.

Les orientations générales du PADD du PLUm s'articulent autour de trois grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- développer une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité ;
- faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique ;
- agir pour une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante.

À l'horizon 2030, le projet de territoire vise notamment à :

- créer les conditions de la création de + 60 000 emplois, dont 25 000 à 30 000 à Nantes ;
- accueillir + 75 000 habitants ;
- construire au moins 6 000 logements neufs / an, dont 3 000 à 3 100 par an à Nantes ;
- atteindre 72 % des déplacements par des modes alternatifs à la voiture ;
- diminuer de 50 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre ;
- atteindre 20 % d'énergies renouvelables locales sur le territoire ;
- réduire de 50 % le rythme moyen annuel de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- protéger durablement + de 16 000 hectares de zones agricoles.

Il s'agit ainsi de permettre à tous ceux qui vivent sur le territoire ou à ceux qui souhaitent s'y installer d'avoir accès à :

- un logement qui réponde aux besoins pour tous les temps de la vie et qui corresponde à leur capacité financière ;
- un emploi ;
- des moyens de transport adaptés et accommodants sur tout le territoire de la métropole ;
- des services de proximité qui couvrent les besoins allant de la garde d'enfants à la formation supérieure, en passant par l'instruction ;
- des espaces de loisirs et de détente ;
- des espaces naturels et de respiration.

Ces orientations ont été soumises à débat au sein du conseil de Nantes Métropole le 26 juin 2016.

S'en est suivie la phase d'élaboration des documents réglementaires du PLUm, pour assurer la traduction de ce projet de territoire.

C'est dans cette perspective que le processus de co-construction engagé avec les communes, la population, les acteurs et partenaires du territoire, s'est poursuivi. Le projet s'est fortement nourri de la participation citoyenne exprimée lors de nombreuses séances en ateliers ou sur sites dans le cadre des balades urbaines.

Le PLUm ainsi finalisé a été présenté puis approuvé par le Conseil métropolitain le 5 avril 2019.

### **Le pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC représentant 30 à 40 % de la production de logements**

De compétence métropolitaine, le recours à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) permet à la collectivité de maîtriser le foncier, de construire les infrastructures nécessaires, d'atteindre ses objectifs en matière de logement social et de logement abordable, en cohérence avec le PLH de Nantes Métropole. Elle permet également de favoriser l'innovation architecturale de même que la qualité architecturale et environnementale par le biais de cahiers des charges établis par les urbanistes, les aménageurs et les collectivités.

Les principales actions de 2018 sont :

- ZAC Champ de Manœuvre à Nantes : élaboration du plan guide définissant les grandes orientations d'aménagement du futur quartier qui abritera à terme 1 800 logements d'ici 15 ans ; préservation de 22 ha de zones naturelles, mise en place de nouveaux modes de gestion dont l'éco-pâturage, ouverture du site aux riverains.
- ZAC boulevard de la Baule à Saint-Herblain : un premier tronçon du boulevard urbain Charles Gautier a été finalisé. Cela permet d'accueillir depuis septembre 2018, sur un site propre, le chronobus C3 prolongé jusqu'au parc tertiaire Ar Mor. Un parking relais provisoire a été aménagé sur la ZAC. Du côté du pôle santé, une première partie des locaux a été mise en service dont la clinique de la main et les laboratoires Bioliance. Les premiers habitants de cette opération (îlot 9) s'installeront mi 2019. Les travaux des îlots résidentiels situés face au pôle santé ont quant à eux démarré.
- ZAC de la Fleuriaye 2 à Carquefou : aujourd'hui, la tranche 1 accueille 318 logements, tous labellisés « PassivHaus » et équipés de toitures photovoltaïques, ainsi qu'un premier immeuble tertiaire (GSE) - le premier bâtiment PassivHaus premium de France. L'année 2018 a vu l'ouverture de l'IME Pen-Bron ainsi que le démarrage de la commercialisation de la tranche 2 (commercialisation de lots libres et élaboration du programme de logements sociaux et abordables d'Aiguillon).

Dans le cadre des Démonstrateurs Industriels pour la Ville Durable (DIVD), évaluation du projet sur la ZAC de La Fleuriaye 2 dans les domaines technique, économique, organisationnel et sociologique. Des diagnostics et des propositions d'actions sont établis dans le cadre de l'animation énergétique menée sur les opérations de la Haute Forêt et du parc d'activités Belle Étoile à Carquefou (emprise totale de 235 hectares).

- ZAC Doulon Gohards à Nantes : suite à la sélection des candidats, le programme d'agriculture urbaine s'engage en vue de l'installation des fermes urbaines en 2019.
- ZAC de la Gaudinière à la Montagne : enquête publique conjointe des dossiers DUP et loi sur l'eau ; les procédures administratives préfectorales ont été menées (arrêtés Loi sur l'Eau et déclaration d'utilité publique) ; la nouvelle maîtrise d'œuvre urbaine a précisé le schéma d'aménagement et la programmation urbaine.
- ZAC Vert Praud à Rezé : réalisation des études (au stade des esquisses).
- ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire : engagement des travaux de construction de la halle sportive et attribution des îlots 4 et A (96 logements sociaux et abordables).
- ZAC des Indulgences à Sainte-Luce-sur-Loire : démolition de l'îlot Coty et du centre commercial Luciole en vue de leur reconstruction.
- ZAC Centre-Bourg à Mauves-sur-Loire : engagement des travaux de construction des îlots 3 et 4 (sud de la ZAC).

- Poursuite de la commercialisation pour l'ensemble des opérations : Ouest centre-ville et Métairie (Couëron), Les Vignes (Les Sorinières), Vallon des Garettes (Orvault), La Jaguère (Rezé), Les Ormeaux (Bouaye), Les Perrières (La Chapelle-sur-Erdre), Le Verger (Carquefou), Erdre Porterie et Bottière Chénaie (Nantes).

En 2018, ont aussi pris effet à Nantes de nouveaux conventionnements avec l'Agence nationale pour le Renouveau urbain (ANRU). Sont concernés des projets à Nantes Nord et sur le quartier des Dervallières et les opérations suivantes :

- ZAC Bottière Pin-sec à Nantes : création de la ZAC (projet ANRU) en décembre 2018. Celle-ci s'étend sur 44 ha et va rassembler environ 250 logements.
- ZAC du Grand Bellevue : création de la ZAC (projet ANRU) en avril 2018. Ce projet s'étend sur 61 ha et doit permettre la création d'environ 1 000 logements. Sont attendus sur place une maison de santé, un équipement sportif ou encore un pôle artisanal. Ce renouvellement urbain s'inscrit dans un grand périmètre de 325 ha intégrant 10 000 logements.

### Chiffres clés 2018

- 33 périmètres de ZAC d'habitat.
- 19 périmètres d'opérations d'aménagement à vocation développement économique.

## CENTRALITÉ MÉTROPOLITAINE

---

Le cœur de la Métropole poursuit son développement. L'ambition est d'y inventer un nouveau cœur d'agglomération pour bâtir une métropole européenne nature, intense, à taille humaine, conviviale, économe en espace et rayonnante autant culturellement qu'économiquement.

Cette ambition renouvelée se traduit par une intensification et une multiplication des grands projets, de même que par une place désormais centrale accordée au fleuve et à la nature en ville : un engagement qui vient systématiquement nourrir et structurer les intentions de la collectivité, des aménageurs et des maîtres d'œuvre. La vision pour la centralité est désormais globale, mais elle veille à cultiver les singularités de chaque espace et quartier ; cela pour bâtir une ville agréable : à vivre au quotidien pour ses habitants et salariés, à fréquenter pour les habitants de l'agglomération et à découvrir pour ses visiteurs.

Ce sont à terme 300 hectares qui sont à réinventer dans la centralité nantaise. Pour y parvenir, les atouts sont nombreux. À commencer par une politique de mobilité ambitieuse qui porte deux lignes de tramway à l'étude : il s'agit d'irriguer et relier les futurs quartiers et équipements de centralité.

### L'île de Nantes : un projet d'envergure au cœur de la métropole

Depuis plus de 15 ans, l'île de Nantes est l'objet d'un important projet urbain dont l'ambition est de consolider le cœur d'agglomération en le dotant de toutes les fonctions urbaines : habitat, activités économiques, commerces, équipements publics... Il est piloté par Nantes Métropole et confié à la SAMOA.

Le développement de l'île se concentre actuellement sur sa partie sud-ouest qui se libère à mesure de la désindustrialisation du site. Les transferts du Marché d'Intérêt National (MIN) en mars 2019 et du faisceau ferroviaire, en 2022, participent de ce mouvement. À terme, ce secteur accueillera un authentique nouveau quartier de ville intégrant le futur CHU.

La nouvelle équipe, organisée autour de Jacqueline Osty, mandataire paysagiste, et Claire Schorter, urbaniste, a défini les intentions qui présideront aux grandes orientations du projet urbain pour les 20 prochaines années : déploiement d'un système de parcs, nouvelle structuration des déplacements (actifs, tram et VL), diversité des façons d'habiter, de travailler, d'étudier, de se divertir. Ce développement a pour socle le manifeste d'une île durable : l'île des communs (mixité et communauté habitante), l'île des mobilités complices (modes actifs et nouvelles pratiques), l'île résiliente (rendre l'île fertile, limiter l'empreinte écologique) et l'île du bien être (favoriser la santé et le bien être avec la nature, la pause et la solidarité).

**Le nouveau quartier République**, qui intègre 20 ha à urbaniser et dont les premières consultations ont débuté en 2018, sera le fer de lance d'une nouvelle ambition urbaine : une nature offrant aux futurs habitants et actifs un cadre de vie singulier et doux.

#### À terme, le sud ouest devrait comprendre :

- près d'1 million de m<sup>2</sup> construits ;
- 350 000 m<sup>2</sup> d'équipements structurants (CHU et programmes annexes, QHU, EFS...) et environ 20 000 m<sup>2</sup> d'équipements de proximité (école élémentaire, gymnase...);
- 390 000 m<sup>2</sup> de logements (à raison de 6 000 logements pour 12 000 nouveaux habitants) ;
- 240 000 m<sup>2</sup> de bureaux, d'activités, de services et de commerces.

**Le nouveau CHU** : en 2018, la Métropole et le CHU ont conclu deux promesses de vente concrétisant l'échange foncier entre le futur site de l'île de Nantes et le site actuel de l'hôtel dieu et ses annexes. Le permis de construire du nouveau CHU a été déposé fin juillet 2018 (1 an d'instruction).

**Les équipements :** démarrage des travaux de deux projets phare : le regroupement du restaurant social « Pierre Landais » et des « bains douches » dans le Quartier de la création ; les « 5 Ponts » sur l'îlot dit du « Triangle des Marchandises ». Ce lieu atypique a pour ambition de devenir un espace d'accueil pour les personnes sans abri, tout en restant ouvert au grand public via l'intégration de nombreuses autres activités.

L'implantation d'une première école « 2020 » a été actée à l'ouest de la maison des syndicats. Un groupe scolaire de 16 classes ainsi qu'un gymnase sont d'ores et déjà programmés dans le quartier République.

**Le Quartier de la Création :** largement engagée, la réhabilitation du site des halles Alstom - 26 000 m<sup>2</sup> surface hors œuvre nette (SHON) – s'est poursuivie en 2018. D'ici 2019/2020, le site regroupera aussi un pôle universitaire dédié aux cultures numériques (halle 6), un hôtel d'entreprises innovantes (halle 6) ou encore un « Food court ».

**La Prairie-au-Duc, un nouveau quartier de 125 000 m<sup>2</sup> :** à l'ouest de l'île de Nantes, le nouveau quartier poursuit son développement au sud du boulevard de la Prairie-au-Duc.

**La mise en œuvre de nouvelles opérations emblématiques :** leur développement se poursuit dans le secteur diffus à l'instar des opérations Senghor, Léopold, Mercure et Castel Riva au débouché du pont Senghor. Au total, c'est plus de 500 logements et la création de nouveaux espaces libres offrant au quartier Beaulieu de nouveaux accès à la Loire.

**De nouveaux espaces publics :** les travaux d'aménagement des berges nord sont totalement achevés avec notamment une nouvelle promenade, des aires ludiques (skate-park...). La guinguette-belvédère sera ouverte à tous le 5 avril 2019.

Les autres espaces publics, y compris les aménagements provisoires, sont à l'étude pour accompagner le chantier du CHU et le développement du sud ouest (quartier Prairie-au-Duc inclus).

## Le centre historique

### Le secteur Feydeau-Commerce se dessine

Site emblématique du centre historique de Nantes, le secteur Feydeau-Commerce bénéficie d'un remodelage important. Dans la continuité du réaménagement de la séquence Château-Cours des 50-Otages achevé en 2015 et de celui du parvis nord de la gare prévu pour 2019, cette nouvelle phase s'inscrit dans le vaste projet de restructuration du parcours de la gare à la Loire.

L'Atelier Jacqueline Osty & associés chargé du réaménagement de ce secteur de 27 000 m<sup>2</sup> a pour mission de concevoir des espaces piétons généreux et de renforcer la présence de la nature en ville. Les travaux ont débuté en 2018. Les premières réalisations significatives seront visibles dès 2020.

### Un centre historique qui poursuit sa mutation

Après l'inauguration d'équipements à l'identité forte (Miroir d'eau, Nouveau Musée d'arts...), le centre historique poursuit son évolution, encadrée et stimulée par le nouveau plan local d'urbanisme de Nantes Métropole (PSMV) pour un centre actif, habité, accessible, visité et actif.

- **L'opération « Désiré Colombe » en voie de livraison**

Après plusieurs années de travaux, les 120 logements (dont 48 locatifs sociaux) ont été livrés fin 2018 de même que le pôle associatif de 5000 m<sup>2</sup>. Les ouvertures des Salons Mauduit, du Jardin Say et du multi-accueil de jour étaient, eux, attendus pour début 2019.

- **Transformation de la place Aristide Briand**

Les travaux de construction de l'opération "Révélation", laquelle se développe en lieu et place de l'ancienne maison d'arrêt, ont démarré courant 2018. À terme, le lieu sera totalement transformé en un nouveau micro-quartier ouvert sur la ville et sur la nature. Il sera composé de 160 appartements dont 50 % de logements sociaux, d'un multi-accueil petite enfance de 40 places, d'un lieu de restauration comprenant une salle de spectacle et un parc de stationnement public de 250 places.

- **Stimulation d'une nouvelle offre commerciale dans l'hyper centre**

Après attribution du permis de construire et cession du terrain à un opérateur privé, la construction d'une vaste cellule commerciale de plus 1 300 m<sup>2</sup> dans un bâtiment contemporain abritant quelques logements a débuté sur le secteur Fleuriot de Langle. L'installation d'une grande enseigne commerciale est prévue en 2020.

De même, la Métropole a accompagné les investigations du propriétaire du site « Notre Dame de Bon Conseil » dans le cadre d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) inscrite au PSMV et destinée à favoriser l'émergence d'une nouvelle offre commerciale de centre ville.

### **Petite-Hollande - Bords de Loire : le projet « Loire au Cœur »**

L'agence TER, désignée à l'issue d'une consultation internationale pour assurer la maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle du projet, s'est vue décerner le Grand prix d'urbanisme 2018. Dans le cadre du projet « Loire au Cœur » qui a contribué à cette distinction, l'agence est chargée de penser la transformation de l'hypercentre métropolitain sur la rive nord de La Loire à l'horizon 2030 entre le canal Saint-Félix et le Bas-Chantenay.

En 2018, deux études ont débuté : l'une sur l'ensemble du périmètre dit de plan de cohérence, l'autre sur le schéma de secteur de la Petite Hollande. Celles-ci préparent les actions envisagées sur ces deux périmètres en proposant une intervention sur les espaces publics des berges de la Loire et des quais (de la Fosse, A. Morice) et une mutation de l'îlot l'Hôtel Dieu.

Le périmètre Gloriette - Petite Hollande constitue la principale déclinaison opérationnelle de cette démarche. La participation des citoyens s'est ouverte dès la phase de réflexion sur le programme afin d'identifier au mieux les usages actuels et projetés de cet espace public. Une offre globale de participation a été mise en place : atelier citoyen sur le secteur pré-cité, des "workshops" ou ateliers avec des institutionnels et des professionnels, auxquels s'ajoutent des rencontres spécifiques avec les commerçants forains notamment.

### **Autres grands projets de centralité**

#### **La nouvelle gare de Nantes**

- L'extension de la gare de Nantes, en travaux depuis septembre 2017, s'achèvera en juin 2020. En 2018, le chantier s'est installé aussi côté sud au-dessus du parvis.
- Le réaménagement simultané des espaces publics Nord se poursuit : rénovation de la plateforme de tramway achevée début septembre 2018, réaménagement du parvis en cours pour livraison à l'automne 2019, intégrant une nouvelle entrée au Jardin des plantes livrée en octobre 2018.
- Côté sud, les opérations de libération des emprises nécessaires au futur Pôle d'échange multimodal se poursuivent : le nouveau parcotrain (parking Gare Sud 1) a été livré début décembre 2018, l'ancien parcotrain sera démoli en 2019, le transfert du centre télécom dans son nouveau bâtiment débutera à l'été 2019 pour un achèvement au printemps 2021.

#### **ZAC Pré Gauchet / EuroNantes - Gare**

L'avancement du projet s'est poursuivi à un rythme soutenu en 2018 avec :

- la livraison de l'îlot 8A2 (40 logements intermédiaires), 1E « Tryo » (122 logements + 4800 m<sup>2</sup> d'activités) et du nouveau parcotrain « Parking gare Sud 1 » de 450 places ;
- la poursuite des travaux des îlots 1F « Le Vendôme » (8 000 m<sup>2</sup> de bureaux), 1G « Vizio » (102 logements et 4 500 m<sup>2</sup> d'activités) et de ceux liés à l'espace public sur le secteur de Berlin Marcel Paul ;
- Le lancement des travaux de l'îlot 5B « Viséo » (parking public de 500 places, 2 500 m<sup>2</sup> d'activités et 61 logements) ;

- la poursuite des études des îlots 3D (6 000 m<sup>2</sup> d'activités) et 4B (5 000 m<sup>2</sup> de logements et 16 000 m<sup>2</sup> d'activités avec en particulier l'implantation d'UCPA) ;
- le choix de l'opérateur pour l'îlot 8F (61 logements).

L'année 2018 a par ailleurs été marquée par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur l'îlot « Saupin Ouest ». Située à la confluence-même de l'Erdre et de la Loire, à la rencontre de deux grands projets urbains et sur un site emblématique de l'histoire sportive nantaise, cette parcelle revêt un caractère stratégique. Ce qui explique le choix d'une procédure innovante de désignation du promoteur.

Après désignation du lauréat en mars 2019, un concours d'architecture devrait être lancé à l'été avec pour objectif une livraison en 2023. L'année 2019 verra par ailleurs se poursuivre la réalisation de la phase 3 de la ZAC avec la livraison des îlots 1F, 1G et des aménagements du boulevard de Berlin et de la rue Marcel Paul ; la poursuite des travaux de l'îlot 5B et le lancement des travaux des îlots 3D. En parallèle, seront conduites les études de conception des îlots 4B et 8F, les études du pôle d'échange multimodal et des espaces publics sud aux abords de la gare.

### Bas Chantenay

Ce projet urbain qui s'étend sur une surface de 162 hectares constituée de sites portuaires, d'emprises industrielles actives, de friches, d'un faisceau ferroviaire et de secteurs mixtes d'habitats et d'activités, est en pleine mutation. La carrière Miséry va se métamorphoser en un jardin extraordinaire pour accueillir l'Arbre aux Hérons à l'horizon 2021-2022. Ce projet urbain permettra le développement d'activités économiques sur une surface de l'ordre de 90 000 m<sup>2</sup>, la création de 3 000 emplois et 1 500 logements.

L'année 2018 a vu le lancement du chantier de la Promenade des Belvédères et de la rue de l'Hermitage sur la Butte Sainte Anne et correspond à la préparation du dossier de Création de la ZAC. Ce dossier doit être finalisé en 2019 par la poursuite des études sur Bois Hardy et par la confirmation de l'attrait de la cale Usine Électrique pour les acteurs innovants dans le domaine du nautisme et des énergies marines renouvelables.

En 2018, le projet Bas Chantenay a aussi été le théâtre de multiples démarches citoyennes : le grand événement « Complètement Nantes » s'est déployé au printemps durant 80 jours dans la carrière Miséry. Quelques semaines plus tôt, Johanna Rolland, maire de Nantes, a confié à une commission citoyenne, composée de douze personnes volontaires, la mission de produire un avis citoyen sur le devenir du CAP 44 – Les grands moulins de Loire. La démarche de concertation a été construite autour de la notion d'usage et structurée autour de 2 questions : « quels usages imagineriez-vous sur le site ? » et « quel niveau de transformation du bâtiment ces usages induiraient-ils, en cohérence avec l'aménagement du secteur de la carrière dans sa globalité ? ». Sur la base des contributions, la réponse de la Métropole s'est orientée vers une conservation et transformation du bâtiment CAP 44. Le travail pour une mise en œuvre opérationnelle est engagé.

### Pirmil-les-Isles

La ZAC Pirmil Les Isles a été créée en juin 2018. Nantes Métropole Aménagement est en charge de l'aménager, l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant été désignée à l'automne (mandataire OBRAS). Cette ZAC sera un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain, et ce, en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville : nature en ville, économie circulaire, aménagement et construction économes en énergie et bas carbone...

Les objectifs d'aménagement intègrent la mise en valeur des qualités paysagères des lieux, en renforçant la trame verte et en s'appuyant sur la présence de l'eau. Des enjeux qui se font fort de préserver le tissu résidentiel existant, les secteurs d'activités dynamiques et à forte concentration d'emplois. L'ambition est ainsi de réaliser de nouveaux quartiers mixtes dotés d'un bon niveau de services urbains et respectueux des contrastes actuels en privilégiant des développements en greffe sur l'existant. La liaison des nouveaux quartiers aux réseaux structurants de déplacements est identifiée comme une condition de réussite du projet.

L'opération concerne deux secteurs avec le programme suivant :

- à Pirmil (Nantes), 1 000 logements, 30 000 m<sup>2</sup> de bureaux, commerces et services et le réaménagement du parc de la confluence et du pôle d'échange ;

- à Basse Île (Rezé), 2 300 logements, 30 000 m<sup>2</sup> bureaux, commerces, équipements et services, un parc métropolitain sur la berge inondable et les aménagements aux abords du nouveau tramway.

L'année 2019 sera consacrée à l'enquête publique Loi sur l'eau, aux études techniques préliminaires et de conception opérationnelle de la ZAC, avec un travail spécifique sur les écosystèmes dans l'aménagement et la construction. Objectif : développer l'innovation environnementale dans la perspective du lancement des premiers îlots fin 2019.

### **Réhabilitation de la caserne Mellinet**

L'aménagement du site de la « Caserne Mellinet » vise la reconversion urbaine de ce site militaire vers un usage à dominante résidentielle, proposant une offre de logements très diversifiée (1 700) et attractive, en particulier pour les familles. Il prévoit également la réutilisation d'une partie du bâti existant (12 000 m<sup>2</sup> environ) pour y privilégier l'accueil de services, d'activités économiques (services, artisanat...), voire d'équipements publics. Une partie des bâtiments existants sera conservée pour sa valeur patrimoniale.

Au cours de l'année 2018, la première tranche de chantier (hameau Chapus) a été lancée sur trois lots en vue d'une livraison des premiers logements fin 2019 – début 2020 : 5 permis de construire ont ainsi été délivrés pour construire 164 logements sociaux et abordables. Sur le Hameau Eperonnière qui correspond à la 2<sup>e</sup> tranche, une consultation a également été engagée fin 2018 en vue de construire une crèche associée à un programme de 80 logements.

La réalisation de l'école publique a quant à elle été confiée à l'agence nantaise RAUM en vue d'une livraison pour la rentrée 2021. Enfin, à l'issue d'un appel à projets, la Maison du Projet a été confiée au collectif « La Générale » qui ouvrira ce nouveau lieu à l'été 2019.

## LES PROJETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

---

Les projets de la politique de la ville s'articulent autour de 4 enjeux transversaux :

- la cohésion sociale ;
- le développement économique, l'emploi et la formation ;
- le renouvellement urbain et le cadre de vie ;
- de nouvelles modalités de gouvernance avec la co-construction et la participation des habitants.

Certains territoires sont en cours de transformation importante avec des interventions sur les logements, les espaces publics, les équipements et services et sur l'ensemble de l'action publique.

### Quatre projets entrent dans le cadre de la convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

L'année 2018 a été consacrée à la finalisation du projet de la Métropole sur 4 grands quartiers : Bellevue Nantes et Saint-Herblain, Nantes Nord, Bottière et Dervallières. Présenté en comité d'engagement de l'ANRU en septembre 2018, le projet a été soutenu à hauteur de 158,5 M€ (103,8 M€ de subventions ANRU et 54,7 M€ de prêts Action Logement) pour le Grand Bellevue, Nantes Nord et Bottière Pin-Sec, portant l'investissement global à 533 M€. Une convention pluriannuelle avec l'ANRU permettant de mobiliser les contributions de l'ensemble des partenaires au-delà des fonds de l'agence sera signée en 2019.

#### Grand Bellevue

Le projet global de renouvellement social et urbain du Grand Bellevue est en cours. Il s'appuie sur une démarche de co-construction avec les élus nantais et herblinois ainsi qu'avec tous les usagers du quartier (associations, entreprises, habitants). L'objectif pour Nantes Métropole est de répondre à l'ensemble des défis concernant l'urbanisme, l'économie, la cohésion sociale et le cadre de vie.

L'année 2018 a été marquée par :

- la création d'une Zone d'Aménagement Concertée en avril 2018 et d'une concession d'aménagement confiée à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) ;
- le choix du nouvel urbaniste de la ZAC depuis octobre 2018 : cabinet Devillers & Associés ;
- le lancement de la maîtrise d'œuvre par le bailleur CDC Habitat Social pour la réhabilitation de 265 logement sociaux dans le secteur Mendès France ;
- la poursuite du relogement des ménages sur les secteurs de la Bernardière à Saint-Herblain et Lauriers-Bois Hardy à Nantes ;
- la mise en chantier du programme Bel&co de 41 logements en accession libre et abordable comprenant 3 commerces en rez-de-chaussée et la commercialisation de 127 logements rue d'Aquitaine à Saint Herblain ;
- la mise en chantier du parc de la META dans le secteur des Lauriers, nouveau terrain d'aventure travaillé en lien avec les collégiens et les habitants ;
- la poursuite du travail pour l'implantation d'un nouveau complexe sportif, ainsi qu'une maison de santé pluri-professionnelle en concertation avec des professionnels libéraux.

Le projet du Grand Bellevue a été marqué dès l'origine par une volonté de co-construction. Il associe ainsi un maximum de personnes à la réflexion et à la définition de ses objectifs et programmes. En 2018, pour s'adapter à une nouvelle phase du projet, de nouveaux outils ont été définis telle la conférence permanente (lancement en 2019) et la maison du projet.

À la suite d'une série d'ateliers de préfiguration, la maison du projet située sur la place Mendès France a ouvert ses portes pour des temps de permanence dédiés au projet urbain, au conseil citoyen ou

encore au projet culturel de création partagée intercommunal.

De plus, Nantes Métropole s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt « ANRU+ » dans le cadre du volet « Innover dans les quartiers ». Les projets, portés soit par des associations du territoire, soit par des entreprises, proposent des services urbains, économiques, environnementaux, sociaux et de proximité avec une méthode de co-construction très affirmée.

L'année 2018 a été consacrée à la maturation des projets, à interroger leur pertinence et les conditions de leur mise en œuvre. Elle a mobilisé les habitants et les acteurs du territoire. En fin d'année, 6 projets ont été retenus, amenés à se développer courant 2019.

### **Bottière-Pin Sec**

Il s'agit pour Nantes Métropole de poursuivre la mutation du quartier prioritaire Bottière-Pin Sec sur le plan urbain, social et économique. Les objectifs sont de rendre le quartier agréable à vivre, accessible à tous et attractif, de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de chaque ménage, de développer l'activité économique et de dynamiser l'emploi.

Au cours de l'année 2018, l'étude de conception urbaine et de co-élaboration confiée à l'Agence Jacqueline Osty et associés, en collaboration avec l'architecte urbaniste Claire Schorter et la société Mageo, s'est poursuivie. De même, la préparation des différentes études sectorielles continue en vue d'établir la convention ANRU et les démarches de concertation autour du projet global.

La ZAC Bottière-Pin Sec a été créée en décembre 2018, avec une concession d'aménagement confiée à Nantes Métropole Aménagement. Sur le cœur de quartier, le cabinet d'architecte « Face », associé à l'agence « Plages arrière », a été choisi. Une décision qui a mis à contribution les habitants pour les auditions.

L'extension de l'école Urbain Le Verrier a été votée en juin en conseil municipal. Par ailleurs, se poursuivent le chantier de requalification de 75 logements sociaux, la construction neuve de 30 logements et la crèche. Livraisons prévues au printemps 2019. L'étude ESS réalisée par les Ecosolies continue également.

Une démarche participative a été mise en œuvre autour de la future maison de projet de Bottière-Pin Sec qui doit ouvrir en 2019. Objectif : travailler collectivement la programmation, la gestion et l'aménagement du lieu.

### **Nantes Nord**

Une approche globale est menée sur ce territoire prioritaire. Celle-ci vise à mettre en valeur le paysage en confortant la trame verte et bleue, à faciliter les déplacements au sein du quartier et des îlots, à rééquilibrer les centres sur ce grand quartier mosaïque et à coordonner l'urbanisation de l'ensemble du secteur.

En 2018, l'étude de conception urbaine, confiée à l'Agence Germe & JAM en collaboration avec la société Mageo, a été finalisée dans une démarche de co-construction avec les habitants du quartier. La préparation des différentes études sectorielles (en vue de la convention ANRU) et les démarches de concertation ont été réalisées sur les secteurs Bout des Pavés, Chêne des Anglais et Boissière.

L'aménageur LOMA a démarré sa mission. Une maison pluri-professionnelle de santé et une cour artisanale au Bout des Landes sont ainsi en cours de montage. Quant au centre commercial de la Boissière, il fait l'objet d'une reconversion.

Nantes Nord fait par ailleurs partie des sept sites pilotes retenus dans le cadre du projet européen Urbinat pour expérimenter de nouveaux modèles de développement urbain. Objectif : s'appuyer sur la nature pour améliorer la cohésion sociale et la santé des habitants. Ce programme prévoit le réaménagement de l'espace central du Bout-des-Pavés, du ruisseau des Renards et la remise en culture de la ferme de l'Angle Chaillou.

### **Dervallières**

Le quartier prioritaire des Dervallières poursuit sa mue avec l'engagement d'une nouvelle contractualisation ANRU au niveau régional (programme de renouvellement urbain d'intérêt régional - PRIR).

Dans le cadre de l'étude globale de mise en cohérence urbaine et paysagère, l'élaboration d'un plan guide et des zooms sectoriels ont été validés en 2018, et ce, pour permettre le renouvellement urbain du secteur Lorrain-de-La-Tour.

Les violences urbaines du mois de juillet 2018 ayant fortement impacté la place des Dervallières, sa restructuration s'est avérée nécessaire. Deux scénarios sont à l'étude et vont donner lieu à un choix de programmation permettant d'enclencher au plus vite une phase opérationnelle. Des temps de présentation et d'ateliers avec les commerçants, associations et habitants sont prévus en 2019.

### Deux autres projets de renouvellement urbain

#### Château à Rezé

Nantes Métropole souhaite renforcer la qualité de vie et l'attractivité du quartier Château-Mahaudières à Rezé. Une concertation publique a été engagée entre octobre 2016 et novembre 2017 dans le but de créer une zone d'aménagement concerté (ZAC).

Les enjeux de l'opération globale portent sur :

- la réhabilitation des logements ;
- la diversification de l'offre de logements pour favoriser une plus grande mixité sociale ;
- la requalification et l'embellissement des espaces publics ;
- la restitution des fonctionnalités écologiques du site et la réalisation d'espaces communs s'appuyant sur une trame verte ;
- l'ouverture du Château et des Mahaudières sur les autres quartiers de la ville et la gestion de la relation à l'environnement pavillonnaire immédiat ;
- la recherche d'une mixité fonctionnelle et la dynamisation de la centralité François-Mitterrand.

Le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC évoqué en conseil métropolitain de décembre 2017 a permis de définir la programmation urbaine de la ZAC. En 2018, les discussions se sont poursuivies afin de définir le programme et le périmètre la ZAC le plus pertinent possible, en vue d'une création en 2019.

#### Quartier de Plaisance à Orvault

Le quartier politique de la ville Plaisance est constitué en grande majorité de logements du bailleur social Atlantique Habitations. Après une phase d'études en 2014-2016 ayant porté à la fois sur les espaces publics, l'organisation du quartier et le patrimoine bâti du bailleur, la ville d'Orvault, Nantes Métropole et Atlantique Habitations ont affirmé en 2016 leur volonté d'intervenir sur le quartier.

L'objectif initial d'accompagnement d'Atlantique Habitations dans un projet urbain visant à améliorer le cadre de vie des habitants, réhabiliter un parc d'habitations dégradé et diversifier les logements pour plus de mixité sociale s'est élargi : nouvelle configuration des espaces publics, lien avec les objectifs de cohésion sociale, implantation d'un équipement public, vision élargie des changements urbains autour du quartier Plaisance.

Cette remise en perspective effectuée en 2018 offre ainsi l'objectif, en 2019, d'établir un plan guide et une feuille de route partagée, en s'appuyant sur une concertation citoyenne actualisée, avec enjeu d'établir un projet global.

## AGIR POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION

---

L'emploi est une préoccupation forte des habitants et un enjeu de cohésion sociale. Il s'agit donc d'une priorité politique du mandat.

Depuis 4 ans, l'emploi salarié progresse sur le territoire de Nantes Métropole, et en 2018, presque l'ensemble des secteurs d'activité ont bénéficié de cette reprise. Avec un taux de chômage parmi les plus faibles des métropoles françaises, Nantes Métropole poursuit une politique de l'emploi et de l'innovation sociale, partenariale. L'enjeu est de permettre à tous les habitants du territoire de bénéficier de cette embellie, avec une attention particulière à ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail, mais également de contribuer au rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, en travaillant étroitement avec les entreprises.

Nantes Métropole soutient principalement 3 structures dédiées à l'emploi : La Maison de l'emploi et le Plan Local pour l'Insertion par l'Économique (PLIE), la Mission locale et L'École de la 2<sup>e</sup> Chance de l'Estuaire de la Loire (E2CeL). La Mission locale et la Maison de l'emploi sont implantées sur 8 sites de la Métropole, dont 7 dans des quartiers prioritaires. L'année 2018 a vu la fusion de ces deux dernières structures afin de donner naissance, en novembre, à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole.

### Le Pacte métropolitain pour l'emploi

Lancé en septembre 2015 par Nantes Métropole et 23 partenaires institutionnels, économiques, académiques, acteurs de l'emploi et partenaires sociaux, le Pacte métropolitain pour l'emploi est un incubateur de nouvelles solutions et un espace collectif de partage d'informations en matière d'emploi et de compétences.

En 2018, la mise en œuvre de la feuille de route opérationnelle a été poursuivie selon les deux priorités définies avec les partenaires : l'emploi des jeunes et l'anticipation des mutations économiques sur la filière numérique, en matière de transition énergétique et numérique, et l'agro-alimentaire avec les entreprises du Marché d'Intérêt National (MIN).

Les objectifs, inchangés, s'efforcent de :

- susciter l'innovation et l'expérimentation de nouvelles solutions répondant à des besoins non ou mal couverts ;
- faciliter le déploiement des dispositifs et initiatives des partenaires en matière d'emploi sur le territoire.

Parmi les réalisations majeures de 2018, évoquons la consolidation du **dispositif métropolitain d'accès aux stages de 3<sup>e</sup>**, en partenariat avec l'Académie de Nantes, le Conseil départemental et de nombreux acteurs économiques, associatifs... Accessible dans 17 collèges prioritaires situés en zone d'éducation prioritaire et de la politique de la Ville, cette offre de service dédiée aux jeunes et à leurs familles comporte trois volets :

1. une préparation à la recherche de stage, grâce à des interventions dans les collèges animées par des clubs d'entreprises ;
2. un site web dédié aux stages de 3<sup>e</sup> recensant les offres des collectivités, associations et entreprises, et des conseils pratiques ([stage3e.nantesmetropole.fr](http://stage3e.nantesmetropole.fr)) ;
3. des actions pour remobiliser les élèves qui rencontreraient des difficultés, un mois avant le début du stage, sur un format speed-dating.

Ainsi, 500 collégiens ont bénéficié des actions de préparation ; 200 ont pu rencontrer des entreprises dans les actions de remobilisation au sein de collèges ; 1 100 stages ont été proposés par les employeurs partenaires.

## Les travaux de l'observatoire partenarial de l'emploi et du développement économique de la métropole nantaise

Mis en place en 2016, l'observatoire a produit 3 baromètres conjoncturels en 2018 et alimenté les travaux du Pacte Métropolitain pour l'Emploi sur la filière numérique (en partenariat avec ADN Ouest et le Conseil régional).

Par ailleurs, les réflexions autour de la production d'un diagnostic annuel de l'emploi et de l'activité à l'échelle de la Métropole ont été poursuivies.

## Co-construire des projets avec les entreprises au bénéfice de l'emploi

En 2018, Nantes Métropole poursuit sa collaboration avec les entreprises en faveur de l'emploi. Elle met en œuvre la feuille de route en faveur du développement de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), définie en 2014. Celle-ci est co-pilotée par un groupe d'élus en charge des thématiques RSE et partagée avec les partenaires dans le cadre de la Plateforme RSE Nantes. Un groupe de correspondants RSE interne à la collectivité a également été mis en place pour développer les synergies et actions communes à mener envers les entreprises.

Cette feuille de route s'articule autour de 5 objectifs complémentaires :

### 1) Accompagner les PME et TPE du territoire dans le développement de leur performance économique, sociale et environnementale

Chiffres clés de la plateforme RSE depuis la création en juin 2013 du site internet ([www.rse.nantesmetropole.fr](http://www.rse.nantesmetropole.fr)) :

- 281 666 visites depuis le lancement du site ;
- plus de 100 initiatives d'acteurs du territoire dans le domaine RSE (réseaux, associations) ;
- 75 fiches de bonnes pratiques d'entreprises recensées.

L'année 2018 a été marquée par :

- un important travail pour recenser l'offre de service du territoire à destination des entreprises souhaitant s'engager dans un **Parcou'RSE** (plus de 60 offres recensées en partenariat avec la Région et les Chambres consulaires) et notamment à s'engager à être « **Entreprises Accueillantes** » (près de 70 offres recensées en lien avec la Maison de l'emploi) ;
- l'organisation de **Social Change**, le 16 novembre à la Cité des Congrès. Événement majeur destiné à inciter et sensibiliser les TPE et PME du territoire, non encore engagées en RSE, Social Change a réuni, pour sa première édition, 500 visiteurs dont 30 % de TPE et mobilisé plus de 50 acteurs et experts du territoire.

### 2) Inciter les PME et TPE à mieux intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans leur développement économique

Via l'action des services, Nantes Métropole poursuit sa propre démarche interne en faveur du développement durable, des achats responsables et de la diversité dans l'emploi. Un travail a ainsi été mené depuis 2009 en matière de critères RSE dans les marchés publics. La démarche s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du Schéma de Promotion des Achats Responsables, voté en 2017 et piloté par la Direction de la Commande Publique.

Par ailleurs, Nantes Métropole participe à l'expérimentation de Planet'RSE. Cette association a été créée en 2014 à l'initiative des réseaux économiques du territoire et de Nantes Métropole, avec le soutien d'Audencia Business School. Elle a pour mission d'attribuer aux entreprises une notation pour valoriser les démarches RSE auprès des acheteurs et des financiers. Près de 100 entreprises ont été auditées depuis sa création. Depuis 2015, Nantes Métropole reconnaît cette notation dans les marchés publics.

### 3) Faciliter l'accès des PME et TPE à des financements pour développer leur performance économique, sociale et environnementale

Une dizaine de prêts « Pays de Loire RSE » ont été accordés depuis le lancement. Nantes Métropole

co-finance, aux côtés de la Région, du département de Loire-Atlantique et de plusieurs banques, le dispositif porté par le FONDES (organisme qui a pour objectif de participer au développement économique social et solidaire sur le territoire de la région des Pays de la Loire).

#### **4) Mobiliser les acteurs économiques autour de la stratégie et des politiques définies par Nantes Métropole**

En 2018, trois thématiques prioritaires ont été investies par des groupes de travail pluridisciplinaires : la transition énergétique, l'entreprise accueillante (l'emploi autrement) et l'égalité professionnelle Femmes-Hommes. Sur ce dernier champ, Nantes Métropole a soutenu le lancement de **#NégoTraining**, une initiative de la Chaire RSE d'Audencia Business School, de la Plateforme RSE Nantes et de réseaux territoriaux engagés pour l'égalité professionnelle : Business au Féminin Network, Les Entreprises pour la Cité, Femmes du Digital, le CJD, Dirigeants Responsables de l'Ouest, Femmes Chefs d'Entreprises, CFE-CGC... Il s'agit d'une formation gratuite à la négociation salariale, destinée aux femmes. À fin 2018, 1 000 femmes ont été formées gratuitement. Une sur deux a pu négocier dans les 6 mois.

#### **5) Valoriser les performances des acteurs du territoire dans le domaine de la RSE au niveau national et international pour renforcer l'attractivité**

De nombreuses interventions et témoignages de l'action de Nantes Métropole et de la Plateforme RSE Nantes ont encore été mis en avant, y compris dans le cadre de la Plateforme nationale RSE animée par France Stratégie.

## **L'emploi des jeunes, enjeu majeur et priorité de Nantes Métropole**

### **La Mission Locale**

La Mission Locale propose un suivi personnalisé aux jeunes de moins de 26 ans. Elle les accompagne dans la recherche d'un emploi mais aussi pour résoudre les difficultés du quotidien (logement, mobilité, santé...). Soucieuse d'offrir un service de proximité, elle accueille le public sur 8 sites et 18 permanences extérieures.

L'année 2018 a été marquée par :

- l'accompagnement de 12 750 jeunes dans leur parcours ;
- l'entrée en formation de 1 100 jeunes ;
- la poursuite de la Garantie Jeunes bénéficiant à 410 jeunes métropolitains qui ont intégré un parcours dynamique et intensif de 12 mois vers l'emploi. 55 % d'entre eux bénéficient d'une sortie en emploi et/ou d'une formation ;
- la 7<sup>e</sup> édition du Forum de l'Alternance, dont le but est de favoriser les rencontres entre les entreprises, les centres de formation et les jeunes en recherche de contrats en alternance ;
- une attention particulière portée aux jeunes habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre d'actions spécifiques (accès au Permis B, jeunes diplômés BAC+2 et plus, jeunes femmes en situation de monoparentalité...).

### **L'École de la 2<sup>e</sup> Chance**

Avec une pédagogie individualisée pour « faire apprendre autrement », elle accueille des jeunes de 18 à 30 ans sans diplôme, ni qualification. L'École de la 2<sup>e</sup> Chance, c'est 160 stagiaires accueillis en 2018, dont 39 % résident dans les quartiers politiques de la ville et 61 % bénéficient d'un accès à l'emploi, d'une formation, qualification, et ce, grâce à un solide réseau d'entreprises accueillantes.

### **Le Fonds d'Aide aux Jeunes**

Le Fonds d'aide aux jeunes permet le financement d'aides individuelles, pour les besoins urgents ou des projets ponctuels, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés de 18 à 24 ans révolus. Il s'adresse à un public ne pouvant s'appuyer sur la solidarité familiale pour construire leur projet d'avenir, soit du fait d'une rupture ou de conflits avec leur famille, soit du fait de la précarité financière de leur famille ne pouvant leur assurer un soutien matériel dans l'accès à l'autonomie.

En 2018, 990 jeunes métropolitains ont bénéficié du fonds pour un montant total de 326 000 €, correspondant à 2 025 aides. Ces aides sont liées principalement à la subsistance (82%), à la formation (3%) et au logement (6 %). 36 % des jeunes bénéficiaires sont des femmes, 87 % d'entre eux ont moins de 23 ans et plus de 2/3 ont un niveau scolaire inférieur au CAP / BEP.

Nantes Métropole gère le Fonds d'Aide aux Jeunes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre du transfert de cette compétence par le Département de Loire-Atlantique dans le cadre de la loi NOTRe. Sa gestion administrative et financière est confiée à la Mission Locale. Délivrée à l'occasion d'entretiens réalisés par les conseillers de la Mission locale, l'aide s'inscrit pleinement dans un parcours d'insertion professionnelle.

#### Un travail partenarial avec les communes

Au regard de l'enjeu que constitue l'emploi des jeunes, Nantes Métropole et les 24 communes de l'agglomération ont lancé un groupe de travail sur ce thème en 2015. En association avec la Mission Locale, les travaux se sont poursuivis en 2018 concernant l'information aux jeunes, l'accès aux stages, la mobilité...

#### La Maison de l'emploi, outil majeur de la politique métropolitaine de l'emploi

La Maison de l'emploi est un outil majeur de la politique métropolitaine de l'emploi. Elle accueille tous les publics et facilite leur recherche ou retour à l'emploi en partenariat avec la Mission Locale, Pôle Emploi, les réseaux économiques et les acteurs associatifs. Pour ce faire, elle co-construit des projets et des actions avec les réseaux économiques afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Par ailleurs, elle conduit des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) sur les filières et secteurs d'activité porteurs afin d'anticiper et de s'adapter aux évolutions du monde du travail.

L'année 2018 a été marquée par :

- plus de 21 000 visites sur les huit cyber-bases emploi pour 13 000 usagers ;
- 390 ateliers (techniques de recherche d'emploi, adaptation au numérique...) pour 1 500 personnes, dont 33 % habitent les quartiers politiques de la ville.

De plus, l'offre de services a été consolidée à travers :

- **la poursuite du pilotage ou co-pilotage d'événements emploi** : « Place à l'Emploi » à Atlantis, Job Dating dans l'industrie (en partenariat avec l'UI 44), dans les services à la personne, pour les entreprises du MIN. Certains événements sont conduits en lien étroit avec les communes : « Les Rencontres de l'Emploi » de la Chapelle-sur-Erdre ou encore un Job Dating à Rezé Château ;
- **un renforcement des actions de recrutement** en partenariat étroit avec Pôle Emploi, soit près de 150 actions dédiées à des recrutements, dont 120 se sont déroulées dans un quartier politique de la ville. 7 000 participants ont été concernés. 1 350 personnes ont participé à 136 actions de pré-recrutement, aboutissant pour 44 % d'entre eux, à un recrutement.
- **l'accompagnement des filières** sur les enjeux de GPEC pour des filières prioritaires telles que le numérique, la relation clients à distance, l'industrie, les services à la personne, la propreté, l'agroalimentaire, le maraîchage et l'agriculture. Les filières énergie maritime renouvelable, navale et aéronautique sont également fortement soutenues via le dispositif « Compétences 2020 ». En 2018, près de 120 actions sur l'attractivité des métiers ont été conduites, de même que 100 opérations de recrutement (essentiellement sur le numérique et les services à la personne).

#### Un accompagnement spécifique pour les habitants en difficulté d'insertion

Dans le cadre du **Plan local pour l'insertion et l'emploi** (PLIE), dispositif cofinancé par le fonds social européen (FSE), la Maison de l'emploi coordonne des programmes d'insertion et propose un accompagnement jusqu'à l'emploi durable à des personnes qui en sont éloignées.

En 2018, ce sont :

- près de 2 000 personnes accompagnées (dont 78 % ont un niveau de formation égal ou inférieur au CAP / BEP, 25 % sont des seniors âgés de 50 ans et plus et 34 % résident dans les quartiers prioritaires);
- près de 1 300 accès à l'emploi en milieu ordinaire.

Des actions innovantes ont été poursuivies en 2018, notamment en matière de formation linguistique à visée professionnelle. Elles sont mises en œuvre par le PLIE avec le soutien pédagogique de Nantes Métropole. Ceci répond à un vrai besoin des publics accompagnés, nombreux à rencontrer des difficultés de maîtrise de la langue française dans leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, Nantes Métropole a poursuivi en 2018 son soutien aux 39 **structures d'insertion par l'activité économique**. Chaque année, celles-ci permettent la mise en situation de travail de 3 300 personnes en difficulté pour accéder à l'emploi (soit 1 000 salariés en équivalent temps plein).

L'engagement de Nantes Métropole pour ce secteur se résume à trois rôles :

- financeur (avec un budget dédié constant depuis plus de 10 ans) ;
- donneur d'ordre (en réalisant des heures d'insertion sur des marchés publics) ;
- facilitateur (par la présence dans les instances de l'insertion sur le territoire, les comités de pilotage des structures, et en assistant la maîtrise d'ouvrage pour des donneurs d'ordres mobilisant des heures d'insertion...).

### L'insertion via les achats : le levier de la clause sociale

Depuis 2004, Nantes Métropole favorise la création d'emplois et l'intégration professionnelle par l'intermédiaire de sa politique d'achats. Elle intègre des clauses d'insertion socioprofessionnelle qui réservent une partie du travail à des salariés en insertion dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, des espaces verts, de l'environnement, de la propreté et des services. Ce dispositif permet de promouvoir l'emploi de personnes éloignées du monde du travail. De plus, il s'agit de soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Une équipe de 6 personnes est dédiée à ce dispositif avec un rôle d'accompagnement des donneurs d'ordre et des entreprises. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre des clauses, de mobiliser les professionnels de l'emploi et de l'insertion et d'évaluer des actions. Nantes Métropole coopère dans cette démarche avec 53 maîtres d'ouvrage.

Depuis 2014, plus de 2 400 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail sur près de 2 600 marchés grâce à la clause d'insertion dont 57 % ont accédé à l'emploi et à la professionnalisation. Ceci a été rendu possible grâce à la mobilisation de 1,8 million d'heures d'insertion réalisée par 304 entreprises.

### La lutte contre les discriminations

Nantes Métropole est engagée dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité via :

- des actions du groupe « ressources » animé par la Maison de l'emploi. Ce groupe de professionnels poursuit des actions sur la sensibilisation des professionnels de l'emploi ;
- un soutien des clubs d'entreprises impliqués sur ces thèmes pour mettre en place des actions territoriales de sensibilisation, d'information, de mise en réseau pour des personnes éloignées de l'emploi ;
- la poursuite des expérimentations en partenariat avec le PLIE, le Conseil départemental et Pôle Emploi pour réduire les freins liés à la maîtrise de la langue française dans l'accès à l'emploi ;
- la poursuite des actions permettant de lever les freins à la mobilité géographique dans le cadre de la Plateforme Mobilité animée par la Direction de l'Emploi et de l'Innovation Sociale de Nantes Métropole.

## DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

L'économie sociale et solidaire (ESS), vecteur de cohésion territoriale, d'innovation sociale et de richesse économique représente près de 37 000 emplois sur l'agglomération (16 % de l'emploi privé).

Dans le cadre de son plan d'action de soutien à l'économie sociale et solidaire et par le biais d'un nouveau fonds d'amorçage, Nantes Métropole soutient une activité de recherche et de développement des innovations et l'émergence de projets, qui irriguent de nombreuses politiques publiques.

### La mise en œuvre de la feuille de route ESS 2020

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route co-construite avec les acteurs du territoire en 2015. Celle-ci porte sur 3 axes principaux :

- inciter, accompagner, soutenir l'innovation et les coopérations entre les acteurs dans leurs diverses activités et actions ;
- affirmer l'innovation sociale comme un réel enjeu au même titre que l'innovation technologique et contribuer à la transition énergétique ;
- favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois avec pour objectif d'accompagner 200 projets à l'horizon 2020.

5 secteurs ont été reconnus comme prioritaires : les services à la personne et aux familles, les déchets et les ressources, les circuits courts et l'alimentation, l'habitat, le numérique.

Dans le prolongement de l'appel à projets, **ESS Nantes Factory** a été lancé en 2017 pour soutenir les porteurs de projets. Pour les partenaires du dispositif, à savoir Nantes Métropole, FONDES, Ecosolies, Crédit Municipal de Nantes, l'ADEME et la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, l'objectif est de :

- continuer à soutenir des projets dans leur phase d'émergence mais aussi faciliter l'accès des porteurs de projets et des entrepreneurs à d'autres sources de financement, dans les phases d'amorçage et de développement de leurs projets ;
- favoriser l'accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs ;
- avoir une attention renforcée sur la vie des projets au-delà de leur phase d'amorçage.

Doté de plus de 900 000 €, le dispositif prévoit de financer 14 nouveaux projets par an.

En 2018, a été attribué le deuxième **prix de l'Innovation Sociale**, dédié au thème du « bien vieillir ». Doté de 25 000 €, celui-ci vise à valoriser des projets collectifs d'innovation sociale et/ou environnementale ; projets dont l'impact doit être positif pour les habitants de la métropole en matière d'innovations de service, d'usage et/ou d'innovations de produit. Le prix a été décerné au projet d'habitat partagé Hacopa.

### Pôle de coopération et d'innovation sociale : Le Solilab des Ecosolies, un emblème de la diversité économique du territoire

Installé sur 9 000 m<sup>2</sup> de terrain et 4 000 m<sup>2</sup> de bâti, rue de Saint-Domingue sur l'Île de Nantes, le Solilab est en activité depuis février 2014.

Il s'agit d'un des premiers espaces d'initiatives, d'innovations et multi-activités sur le champ de l'Économie sociale et solidaire (ESS) en France. Animé par l'association Les Ecosolies, ce Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) vise à rendre plus visible l'ESS au cœur du projet de l'éco-métropole nantaise grâce à :

- un pôle pour favoriser les coopérations, la création d'activités et d'emplois non

délocalisables ;

- une offre de service multi-activités pour le développement de l'entrepreneuriat social, la création et la sécurisation des entreprises à finalité sociale, un accompagnement pour une montée en compétences des structures de l'économie sociale et solidaire de la Métropole ;
- un lieu d'initiatives, d'expérimentations et d'innovations. Y est rassemblé une palette d'outils au service de la promotion, de la consolidation et du développement économique de projets tournés vers l'économie sociale et solidaire (incubateur/pépinière, hôtel d'entreprises, espace événementiel, magasin collectif, cantine solidaire).

Quelques chiffres clés de l'activité du Solilab à fin 2018 :

- 137 entreprises locataires et partenaires coopérateurs ;
- 100 projets accompagnés ; 37 entreprises créées ;
- 14 entrées dans l'incubateur ;
- 1 événement collectif entrepreneurial reconduit : « Demain Mode d'Emploi », qui a réuni une centaine de participants et 7 projets (dont 3 primés en cours de développement) autour de la thématique de la longévité « Roulez vieillesse » ;
- 22 événements organisés au Solilab et l'accueil de 19 délégations françaises ou internationales.

### Chiffres clés 2018

- 17 projets ont été financés via ESS Nantes Factory et 8 via l'ancien appel à projets.
- 48 emplois solidaires (Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi et emplois d'avenir).

## PRODUIRE DES LOGEMENTS POUR TOUS

---

**Avec 638 931 habitants (2016), Nantes Métropole confirme son rang de 6<sup>e</sup> agglomération française par sa croissance démographique. Pour accueillir les nouveaux habitants, elle mène une politique active qui trouve sa source dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).**

### La politique de peuplement métropolitaine

Afin de faciliter l'accès au parc social et la mobilité résidentielle des locataires, la Métropole s'est dotée depuis 2013 d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui réunit les 24 communes, les bailleurs sociaux, l'État et « Action Logement », acteur majeur du logement social en France. Cette conférence s'est élargie en 2016 aux acteurs associatifs intervenant dans le champ du logement.

Pour mémoire, le 17 octobre 2016, le Conseil métropolitain a adopté le document d'orientations stratégiques de la CIL métropolitaine. Ce document est structuré autour des trois enjeux suivants : la fluidification des parcours résidentiels des ménages ; l'équilibre territorial ; l'équité de traitement de l'ensemble des ménages et l'égalité d'accès au logement locatif social. Les orientations sont déclinées dans deux documents (validés par la CIL) fixant les objectifs, les engagements des partenaires et le programme de travail 2017-2022 :

- la « convention intercommunale d'attributions » : fusion de l'Accord Collectif Intercommunal, de la Convention d'Équilibre Territorial et de la Charte Métropolitaine de Relogement, approuvée en conseil métropolitain du 10 février 2017 après avis favorable du comité responsable du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) et du Préfet ;
- le « plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs » (PPGDLSD), approuvé en conseil métropolitain du 26 juin 2017 après avis des communes et du Préfet.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue apporter des précisions sur la définition des politiques d'attribution mises en œuvre par les Conférences intercommunales du logement. Les documents constitutifs de la CIL de Nantes Métropole s'inscrivent dans l'esprit de la loi Égalité et Citoyenneté, néanmoins, certaines précisions ont été ajoutées, notamment concernant les objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale.

Aussi, suite à un travail commun au sein de la CIL de Nantes Métropole, les documents cadres (document d'orientations stratégiques et convention intercommunale d'attributions (CIA)) ont été modifiés (priorisation des fiches actions) puis présentés et validés en janvier 2018. Ils ont été approuvés par le conseil métropolitain de décembre 2018. Le Plan Partenarial nécessitant préalablement l'avis des communes et de l'État doit être approuvé en 2019.

### L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025

Dans le cadre de la politique de l'habitat menée par Nantes Métropole depuis 2004, une procédure de modification du Programme Local de l'Habitat (2010-2016) a été menée courant 2015 (approuvée en février 2016). Elle se combine avec une prorogation du PLH pour deux ans jusqu'à l'adoption du prochain PLH dont le calendrier est coordonné avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et du Plan de Déplacement Urbain de 2018 (délibération du conseil communautaire du 17 octobre 2014).

Suite au conseil métropolitain de décembre 2016, les années 2017 et 2018 ont été consacrées à l'élaboration du Projet de PLH 2019-2025 : diagnostic et enjeux, orientations stratégiques. Ces deux phases ont été ponctuées :

- d'analyses statistiques sur les évolutions socio-démographiques du parc de logements de la Métropole ainsi que des marchés de l'habitat, en lien avec l'Agence d'Urbanisme AURAN ;

- d'études spécifiques (logement des plus démunis, logement des personnes en situation de handicap) ;
- de rencontres avec les partenaires de l'habitat dans le cadre d'une série de 10 tables rondes ;
- de réunions avec les communes de la Métropole.

Le projet de PLH a ainsi été arrêté au conseil métropolitain de juin 2018 et après avis des 24 communes et de l'État. Il a été définitivement approuvé lors du conseil métropolitain de décembre 2018.

Ce 3<sup>e</sup> PLH vient conforter les ambitions quantitatives de la politique de l'habitat et s'attache à développer des réponses plus qualitatives aux nouveaux enjeux métropolitains et adaptées à la diversité des besoins actuels et futurs des habitants. À cet effet :

- un accent a été mis sur le parc existant dans la réponse aux besoins en logements avec des ambitions plus soutenues en matière énergétique (réhabilitation énergétique de 5 000 logements/an) et démographique (adaptation aux attentes des ménages, en particulier adaptation au vieillissement et au handicap dans le parc privé et dans le parc social) ;
- la construction neuve doit permettre de répondre aux besoins non couverts. Le cap fixé est celui d'une production annuelle d'au moins 6 000 logements neufs par an ;
- le PLH réaffirme une volonté de diversification de l'offre de logements neufs pour accompagner les parcours résidentiels des habitants avec le maintien des objectifs qualitatifs annuels du PLH (2 000 logements sociaux, 500 locatifs abordables, 700 à 800 logements en accession abordable) et la création de nouveaux « produits logements » pour compléter les réponses et fluidifier les parcours résidentiels : le logements sociaux à loyer accessible et l'accession intermédiaire (250/an) ;
- la réponse aux besoins en logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doit s'appuyer sur une diversité de réponses allant de l'adaptation du parc existant à la production de logements adaptés en diffus ou regroupés.
- doit être mise en œuvre une politique du logement en premier lieu pour les ménages les plus précaires. Priorité donnée au « logement d'abord ».

#### **Un rythme de production soutenu qui permet de dépasser les objectifs du PLH**

Le PLH fixait pour la période 2010-2016 des objectifs de construction de 4 500 à 5 000 logements par an. Ils ont été dépassés : la construction moyenne 2010-2015 a été de 7 500 logements autorisés par an, avec un rythme intense entre 2010 et 2012 (7 900 logements autorisés par an), et plus doux entre 2013 et 2014 (6 800 logements par an).

La modification du PLH, approuvée pour la période 2014-2018, a porté les objectifs de 5 500 à 6 000 logements neufs par an, ce qui correspond à un niveau de production mesuré et équilibré.

Le PLH 3 (2019-2025) approuvé en décembre 2018 fixe les objectifs de 6 000 logements neufs par an.

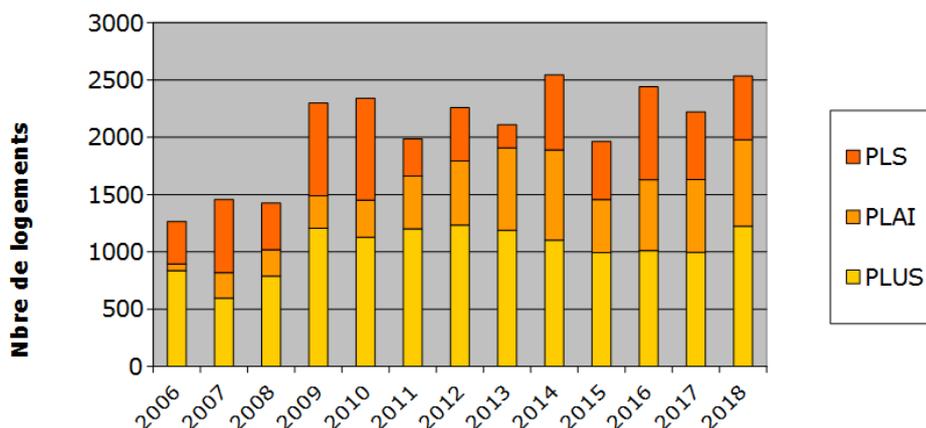
A noter : entre 2014 et 2018, 7 327 logements ont été autorisés en moyenne par an.

#### **Une offre locative sociale en très fort développement**

En 2018, 1 979 logements locatifs sociaux (Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA I)) ont fait l'objet d'une décision de financement dont 94 % de logements familiaux et 6 % de logements en structure (structure d'accueil insertion). Cela représente un volume financier d'aides directes de 11 M€ pour Nantes Métropole.

Au total, ce sont 1 710 logements locatifs sociaux financés par an en moyenne depuis 2010 (l'objectif étant de 1 800 à 2 000 logements par an).

### Programmation de logements sociaux et locatifs abordables de 2006 à 2018



Source : Direction Habitat

## Le logement abordable, une offre en progression

### Le locatif abordable PLS (Prêt Locatif Social)

Il sert à produire des logements dédiés pour les étudiants, les personnes âgées, les personnes handicapées mais également des logements familiaux.

555 logements PLS ont fait l'objet d'une décision de financement en 2018 (24 % sont des logements dédiés et 76 % des logements familiaux).

Depuis 2010, la moyenne annuelle des logements locatifs PLS agréés est de 555 logements pour un objectif initial de 500.

#### PROGRAMMATION 2018 total

Vocations	PLUS	PLAI	PLUS ANRU	PLA I ANRU	PLS	TOTAL	%
Logement familial	1116	492	35	108	370	2121	75%
Logement familial - personnes âgées	73	13	0	0	53	139	2%
Logement familial - adapté / insertion	0	4	0	0	0	4	1%
Logement familial - adapté / pers. Hand	0	19	0	0	0	19	1%
EHPAD - résidence autonomie	0	0	0	0	0	0	0%
Handicap	0	0	0	0	0	0	1%
FJT / Jeunes salariés / Apprentis	0	0	0	0	0	0	6%
Etudiants	0	0	0	0	132	132	14%
Structure d'accueil (maison relais...)	0	119	0	0	0	119	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1189</b>	<b>647</b>	<b>35</b>	<b>108</b>	<b>555</b>	<b>2534</b>	<b>100%</b>

1979

Source : DH - Parc Social

## L'accession abordable

Ce dispositif permet aux ménages avec des revenus moyens de trouver sur le territoire de Nantes Métropole une offre compatible avec leurs capacités financières : autour de 2400 à 2500 €/m<sup>2</sup> habitable alors que les prix du marché libre se situent au-delà de 3900 €/m<sup>2</sup>. Le PLH fixe un objectif de 800 logements par an.

En moyenne depuis 2010, 781 logements abordables ont été autorisés chaque année. La programmation de logements abordables à réaliser dans le cadre des Zones d'aménagement concerté (ZAC) en cours, impactera favorablement la production future.

590 logements en location accession (PSLA) ont été agréés en 2018, soit en moyenne 395 par an depuis 2010. La commercialisation des programmes en accession abordable, qui comprend les

logements PSLA ainsi que les programmes à prix maîtrisés, représente un volume de 371 logements agréés en 2018.

S'y ajoute la vente par les bailleurs sociaux de logements issus de leur patrimoine : 253 logements vendus en 2018, soit 167 logements vendus en moyenne par an depuis 2010.

### La réponse aux besoins spécifiques en logement

Parmi les logements locatifs sociaux et abordables financés en 2018, certains répondent à des besoins spécifiques :

#### Des logements pour les étudiants/jeunes actifs

- Résidence étudiante « Canopée », située route de la Jonelière à Nantes : opération de construction de 119 logements financés en PLS. L'opérateur CDC Habitat Social a acquis en état futur d'achèvement (VEFA) auprès de Bouwfonds Marignan cette opération dont la gestion sera assurée par le CROUS.

#### Des logements pour les personnes âgées

- 6 opérations avec des logements familiaux prioritairement dédiés aux personnes âgées avec services proposés :
  - l'opération de l'ex Clinique Saint-Augustin avec 39 logements financés (18 PLUS – 8 PLA I et 10 PLS), située 78 avenue Paul Bellamy à Nantes. Elle est vendue en VEFA par Eiffage Immobilier à Habitat et Humanisme. Cette opération intergénérationnelle comprend également des logements étudiants, une maison relais et des logements familiaux avec accompagnement social ;
  - « So Green », située 7 allée de l'Allée Verte à Saint-Sébastien-sur-Loire. Celle-ci compte 13 logements sociaux PLUS et PLA I dont 6 sont prioritairement destinés aux personnes âgées. Cette opération est réalisée par la SAGEC qui cède en VEFA les logements à la SAMO. Les services seront délivrés par deux intervenants en service civique en colocation dans un des logements sociaux ;
  - « Le Parvis », située Place Saint-Pierre à Rezé. Au programme, 34 logements sociaux PLUS et PLA I dont 20 sont prioritairement destinés aux personnes âgées. Cette opération est réalisée par Bati-Nantes qui cède en VEFA les logements à la SAMO. Les services sont proposés par Mutualité Retraite ;
  - « Cœur de Ville », située rue des Lauriers aux Sorinières (ZAC Cœur de Ville). Au programme, 30 logements sociaux PLUS et PLA I dont 8 sont prioritairement destinés aux personnes âgées. Cette opération est réalisée par Atlantique Habitations. Les services sont proposés par Cémavie ;
  - « Emblème », située Boulevard Allende à Saint-Herblain. Au programme, 36 logements sociaux PLUS – PLA I et PLS prioritairement destinés aux personnes âgées. Cette opération est réalisée par Harmonie Habitat. Les services sont proposés par Mutualité Retraite.

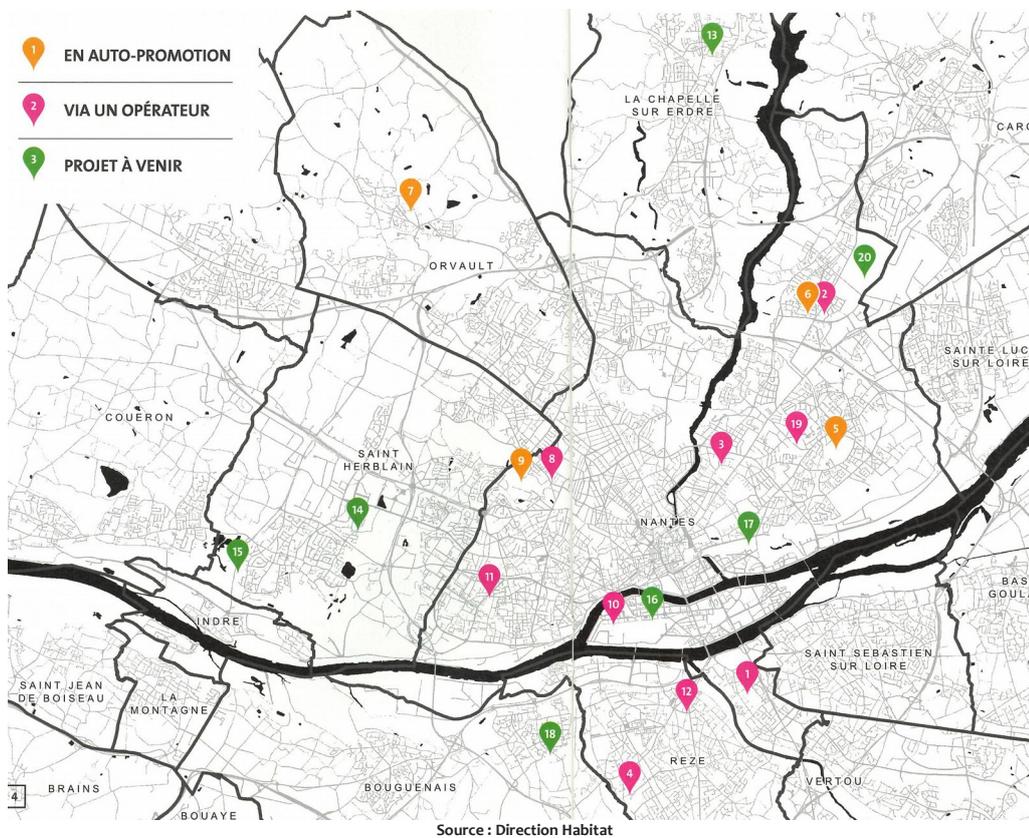
#### Des logements et hébergements pour les ménages défavorisés

- Réalisation par Adoma de l'opération « Résidence Safran », située rue de la Pelleterie à Nantes. Cette résidence sociale de 85 logements PLA I est réalisée pour partie en acquisition-amélioration et en construction neuve. Ces logements d'insertion sont destinés à des personnes isolées, des familles monoparentales...
- Réalisation d'une maison relais de 20 places (PLA I) par La Nantaise d'Habitations. Cette opération est située rue Littré à Nantes. Cette maison relais destinée aux publics fragilisés vieillissants sera gérée par l'Anef Ferrer.
- Réalisation d'une maison relais de 14 places (PLA I) dans l'ex-Clinique Saint-Augustin située 78 avenue Paul Bellamy à Nantes. L'opération est vendue en état futur d'achèvement (VEFA) par Eiffage Immobilier à Habitat et Humanisme qui en assurera la gestion. Cette opération intergénérationnelle comprend également des logements étudiants, des logements pour personnes vieillissantes et des logements familiaux avec accompagnement social.

## L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif a été lancée début 2016. Une vingtaine de sites sont identifiés. Il s'agit de développer une nouvelle façon d'habiter son logement en associant les futurs occupants, de la conception du programme à la mise en service et la gestion future des locaux ou espaces partagés.

Les premières opérations sortiront de terre à l'été 2019. Une dizaine de projets sont actuellement en phase de montage avec les groupes d'habitants, les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres. Les premiers PC ont été déposés courant 2018.



## L'amélioration du parc privé existant

Engagées depuis 2010, des actions d'animation « climat » sont à l'œuvre en réponse aux enjeux d'amélioration énergétique du parc existant et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (50 % d'ici 2030). Nantes Métropole a ainsi développé un dispositif d'accompagnement pour les copropriétés qui envisagent des travaux d'économie d'énergie. Ce dispositif s'appuie sur une équipe de conseillers « climat » qui apporte une méthodologie aux conseils syndicaux et aident les copropriétaires à identifier les financements auxquels ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, pour lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique et maintenir des loyers accessibles dans les logements privés, Nantes Métropole pilote des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et un Programme d'Intérêt Général (PIG).

L'année 2018 a été marquée par :

- le lancement d'un nouveau dispositif complet d'aides financières « Mon Projet Renov » suite au vote de la feuille de route Transitions Énergétique, avec la mobilisation d'un budget de 56 M€ sur la période 2018-2025 ;
- la poursuite des actions engagées : OPAH « multi-sites Copropriétés Dégradées Confluence » et « Bords de Loire », PIG « Habiter Mieux ». 984 logements ont bénéficié d'un financement de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et/ou de Nantes Métropole (+50 logements par rapport à 2017) ;

- la poursuite des actions engagées dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) du Grand Bellevue Nantes Saint-Herblain avec notamment, en 2018, la tenue de 2 ateliers collectifs et d'un atelier de « théâtre-débats ».

### Chiffres clés 2018

- Production du logement social : 1 979 logements financés en PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLA I (Prêt locatif aidé d'insertion), dont 94 % de logements familiaux.
- 555 logements PLS (Prêt locatif social).
- 590 logements agréés PSLA (Prêt social location accession).
- 984 logements améliorés au titre de la politique d'amélioration du parc privé ancien avec les financements de l'ANAH et de Nantes Métropole.

## ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

---

Depuis de nombreuses années, Nantes Métropole agit pour améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage. Jusqu'au 31 décembre 2016, elle s'appuyait sur un Syndicat Mixte.

Les obligations légales d'accueil sont reprises dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2010-2016, lequel a été renouvelé fin 2018 pour la période 2018-2024. Ce document fixe également des orientations en matière d'habitat pour les gens du voyage en ancrage territorial et d'accès aux droits.

### Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires

Le territoire métropolitain dispose, fin 2018, de 17 aires d'accueil pour une capacité totale de 205 emplacements.

Au regard des besoins en stationnement identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, 6 aires d'accueil restent à construire pour offrir 70 emplacements supplémentaires.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de :

- l'opération de reconstruction/extension de l'aire d'accueil d'Orvault avec 16 emplacements, pour une ouverture prévue mi 2019 ;
- l'opération de construction de l'aire d'accueil de La Chapelle-sur-Erdre avec 15 emplacements, pour une ouverture prévue en septembre 2019.

### Accueillir les grands passages estivaux

Les grands passages estivaux réunissent ponctuellement de grands groupes de voyageurs (50 à 200 caravanes) qui se déplacent ensemble pour des raisons familiales ou religieuses. L'État conduit ce dispositif d'accueil en coordonnant et autorisant le stationnement des grands passages estivaux. Nantes Métropole participe quant à elle avec la mise à disposition de sites aménagés. En 2018, 1 seul terrain de grands passages, situé sur la commune de Bouguenais, a pu être aménagé ; 14 stationnements ont été autorisés pour 3 effectifs (cela représente 30 jours de présence sur le terrain mis à disposition entre les mois de mai à septembre en 2018).

### Développer une offre d'habitat en faveur des gens du voyage en ancrage territorial

Dans le cadre de son programme local de l'habitat (PLH), Nantes Métropole poursuit son engagement en matière de développement de l'habitat adapté, notamment au regard des ménages recensés dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Dans ce contexte, Nantes Métropole a initié en 2011 une démarche visant, d'une part, à améliorer la connaissance des lieux et des situations d'ancrage territorial, d'autre part, à développer une offre d'habitat adapté aux besoins des familles.

L'année 2018 a été marquée par :

- la poursuite des travaux de construction d'une opération d'habitat adapté sur Nantes (6 logements) et d'une étude d'opérations d'habitat adapté (7 logements) sur Bouguenais
- le démarrage des travaux de création de cinq terrains familiaux locatifs rue Robert Schuman à Saint-Herblain (montant prévisionnel de 550 k€ HT)
- le lancement des travaux d'amélioration du terrain familial locatif situé au 7 chemin Moulin des Marais à Nantes (montant prévisionnel de 300 k€ HT).

A noter, la loi du 2 janvier 2017 relative à l'égalité des chances et à la citoyenneté a donné une nouvelle compétence aux métropoles : « La métropole exerce de plein droit en lieu et place des communes

membres, les compétences suivantes : « création, aménagement, entretien et gestion (...) des terrains familiaux locatifs... » (art. L5217-2 CGCT). Nantes Métropole est donc désormais en charge de l'aménagement, l'entretien et la gestion des terrains familiaux locatifs sur son territoire.

### Expérimentation d'un habitat temporaire habité pour publics précaires

A l'issue du concours de micro-architecture « Mini Maousse 6 » initié par la Cité de l'architecture et du patrimoine sur le thème de l'habitat temporaire, la Ville de Nantes a proposé de mettre à disposition le terrain d'insertion du 58 quai Wilson pour expérimenter le prototype lauréat nommé « Woodstock ». Ce projet d'habitat, expérimental innovant, répond aux exigences du développement durable. Il contribue à valoriser la filière bois locale et apporte une réponse nouvelle aux besoins réels de logement de publics en situation de précarité. En 2018, des propositions d'équipement et d'aménagement ont été réalisées : elles visent à favoriser l'appropriation du logement dans le cadre d'un éventuel développement. Le principe constructif innovant de brique en bois « porteuse » caractérisant Woodstock a été amélioré et validé par des essais.

### Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté

L'année 2018 s'est portée sur :

- le lancement d'un projet de livret pour l'accès aux droits des résidents des aires d'accueil ;
- la consolidation du projet innovant « Groupement d'intérêt économique (GIE) » composé de huit récupérateurs de métaux issus de la communauté des gens du voyage. Ce GIE récupère les métaux sur la déchèterie de Rezé dans le cadre d'une convention avec Nantes Métropole. Sur la base des préconisations issues d'une évaluation, Nantes Métropole va poursuivre cette action dont la finalité est l'inclusion économique des voyageurs, parallèlement aux actions d'inclusion sociale ;
- la poursuite des missions de médiation sociale sur les terrains familiaux de la Ville de Nantes et sur les aires d'accueil de l'agglomération, dont la mise en œuvre de l'action Aparthé / café convivial. Cette médiation permet notamment de favoriser le lien social et l'accès effectif aux droits ;
- la poursuite de l'accompagnement des communes de Sainte-Luce-sur-Loire et de Vertou pour mener en direction des publics concernés des actions de sensibilisation pour la scolarisation.

### Changer le regard porté sur les gens du voyage

Les associations Tissé Métisse, SRI et ADGVC, soutenues dans leur fonctionnement par Nantes Métropole, ont poursuivi leurs actions d'accompagnement.

A noter, un projet exceptionnel porté par l'association départementale des gens du voyage citoyens (ADGVC44) et l'association JetFM : la réalisation d'un documentaire sonore, issu notamment de la collecte de témoignages pour la commémoration de l'internement des tsiganes au cours de la seconde guerre mondiale (en avril 2019).

### Chiffres clés 2018

- 17 aires d'accueil d'une capacité totale de 205 emplacements sur le territoire de Nantes Métropole.
- 1 opération d'habitat adapté en cours de réalisation (Nantes) et 1 en cours d'études (Bouguenais).
- L'évaluation de l'expérimentation d'un prototype d'habitat temporaire habité pour public précaire (Nantes).

## AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UNE ACTION VOLONTARISTE ET CONCERTÉE

Propulsés par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, les projets de Nantes Métropole en matière de handicap et d'accessibilité s'articulent autour de quatre axes stratégiques fondant le plan d'actions 2014/2020 :

- favoriser l'accessibilité universelle aux services publics ;
- construire une société inclusive ;
- renforcer la place de l'utilisateur au cœur de l'action publique ;
- dynamiser et renforcer l'action publique.

Ces quatre axes sont les piliers d'une prise en compte transversale du handicap dans les différentes politiques publiques : déplacements, espace public, habitat, emploi...

### Renforcer les instances de concertation de la Métropole

**La Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle (CMAU).** Officiellement renouvelée le 2 février 2016, elle donne corps à l'accessibilité universelle par son ouverture aux représentants des personnes âgées et du monde économique, au-delà des vice-présidents métropolitains et des associations représentant les personnes en situation de handicap.

La CMAU se réunit en plénière trois fois par an et de manière régulière en ateliers thématiques (transports, espaces publics, grands projets urbains...).

**Le Groupe d'accessibilité universelle 24 (GAU 24).** Composé de maires et d'élus en charge de la politique handicap dans les 24 communes de l'agglomération, il a pour objectif de partager les politiques métropolitaines et communales en matière de handicap et d'accessibilité.

En 2018, le GAU 24 a choisi de réunir ses membres autour de la thématique de l'habitat inclusif. Un événement dédié a eu lieu pour l'occasion à la CCI en juin 2018 en présence des partenaires locaux œuvrant dans le champ du handicap et de l'habitat.

### Améliorer l'accessibilité de la Métropole

- **Garantir la continuité piétonne avec des trottoirs sans obstacles :** en 2016, Nantes Métropole s'est doté d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA). Ce sont 600 km d'itinéraires à aménager en priorité répartis sur les 24 communes qui ont été diagnostiqués en 2016/2017. Il s'agit de connaître l'état d'accessibilité de ces cheminements piétons et de définir une programmation pluriannuelle des travaux afférents. 37 % sont déjà accessibles aux personnes en fauteuil et 48 % aux personnes aveugles et malvoyantes. En 2018, c'est un montant de 1,76 M€ qui a été dépensé à cet effet.

- **Proposer des transports en commun et à la demande accessibles à toutes et tous :** le schéma directeur d'accessibilité programmé pour les transports collectifs (SDAPTC) de Nantes Métropole a été approuvé en octobre 2015 par le conseil métropolitain. En sus des investissements pour les lignes structurantes, 250 k€ sont investis chaque année pour la mise en accessibilité des arrêts existants. Fin 2018, avec 100 % des véhicules de la TAN, 82 % des arrêts de bus et 100 % des arrêts de tram accessibles, le réseau nantais de transport en commun est parmi les plus accessibles de France.

En 2016/2017, une évaluation concertée du service à la demande Proxitan a été réalisée. Une réponse argumentée et des préconisations ont été formulées. Elles sont prises en compte par le délégataire dans le cadre de la nouvelle délégation de service public 2019-2026. A noter : le projet de la Gare de Nantes et de ses abords continue de faire l'objet d'une attention particulière et la concertation avec les membres du CMAU est régulière.

- **Accueillir les usagers dans des locaux adaptés :** cela s'inscrit dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) s'étalant sur 9 ans et portant sur 82 établissements

recevant du public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP). A l'issue de la première période de 3 ans de l'AD'AP (fin 2018), ce sont 5,6 M€ qui ont été investis. 65 ERP ont été rendus accessibles, ce qui porte à 79 % le taux d'accessibilité du patrimoine bâti de Nantes Métropole.

Par ailleurs, un guide pour une signalétique universelle a été réalisé en partenariat avec les usagers et les associations, ainsi qu'un catalogue de pictogrammes. Cette bonne pratique a été récompensée : Nantes a reçu le Trophée de l' APAJH dans la catégorie « Ville citoyenne et service public » en décembre 2018.

En outre, Nantes Métropole apporte son soutien aux associations gérant des établissements notamment par la mise à disposition de locaux et de terrains.

Enfin, la mission égalité contribue au changement de regard en proposant une offre de service permettant d'animer des actions de sensibilisation avec des mises en situation (combinaison de simulation du vieillissement, parcours en fauteuil, expositions...).

### Chiffres clés 2018

- 1,76 M€ investi sur la mise en accessibilité des cheminements piétons dans les 24 communes.
- Sur 82 ERP et IOP, 65 (soit 79%) sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- 82 % des arrêts de transport en commun (TAN) sont accessibles.

## SE MOBILISER POUR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

---

L'un des enjeux stratégiques d'une agglomération attractive et en développement comme Nantes Métropole est d'œuvrer pour renforcer la solidarité entre ses différents territoires. Le rôle de la politique de la ville est d'analyser et de corriger les décrochages, les écarts entre certains quartiers populaires et le reste de l'agglomération.

C'est ainsi que 25 quartiers de Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain, mais également d'autres communes de l'agglomération, font l'objet d'une attention particulière afin de renforcer les politiques publiques mises en œuvre tant sur les plans social, urbain, qu'économique. Elle doit également mobiliser les acteurs associatifs et les habitants au travers notamment des Conseils Citoyens présents sur ces quartiers prioritaires.

### Mobiliser et soutenir les habitants et les partenaires

La mission politique de la ville et renouvellement urbain mobilise les partenaires et accompagne les habitants des quartiers prioritaires à travers différentes actions :

- le pilotage du contrat de ville, qui s'inscrit dans une gouvernance participative et ouverte. Pour accompagner la participation, un collectif associatif et des représentants des Conseils citoyens ont élaboré en commun un livret définissant le schéma de pilotage et d'animation ainsi qu'une charte, laquelle encadre la contribution de chacun. Un groupe inter-associatif s'est constitué en 2018. Il réunit 17 associations inscrites dans les différents groupes de travail du contrat de ville. Cette structure inter-associative bénéficie désormais d'une convention et de moyens de fonctionnement pour consolider son animation et sa participation. Nantes Métropole a soutenu l'émergence, le renouvellement et le développement des conseils citoyens présents sur les 4 villes : Nantes, Saint-Herblain, Orvault, Rezé (via la mobilisation du centre de ressources local Résovilles). Pour faciliter la participation de l'ensemble des partenaires, la Métropole a construit une plate-forme numérique dédiée au contrat, aux territoires et aux acteurs. Cette plate-forme rend compte de l'actualité, des actions et des réflexions menées et rassemble les ressources du contrat de ville ;
- l'appel à projet « contrat de ville », copiloté par Nantes Métropole et l'État en lien avec les villes concernées. Celui-ci soutient chaque année plus de 300 actions portées par des associations très implantées sur les territoires prioritaires et participant au renforcement du lien social, de l'éducation, de l'insertion, de l'amélioration du cadre de vie, de la santé... Une réflexion sur les objectifs et les modalités de fonctionnement de l'appel à projet a été engagée en 2018.
- le fonds de soutien « Habitants & Cadre de Vie ». En 2018, 12 projets, nouveaux ou reconduits, ont été soutenus, dont à titre d'exemple :
  - dans le quartier **Dervallières (Nantes)** :
    - l'association La Luna, collectif d'artistes qui a pour but de faire exister la création artistique au cœur de la vie quotidienne, sur l'espace public avec une participation active des habitants ;
    - l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) qui sensibilise les habitants au développement durable et à une consommation responsable afin d'améliorer l'image du quartier et favoriser la mixité sociale ;
    - l'association « le Dernier Spectateur » qui utilise la recherche, la création et les enseignements artistiques et prône la participation des habitants tout en valorisant leur expertise d'usage.
  - dans le quartier **Port Boyer (Nantes)** :

- la fédération des amis de l'Erdre (FAE), qui anime des ateliers pour les jeunes de 7/10 ans autour de la sensibilisation à l'environnement tout en les accompagnant dans la création de démarches et d'initiatives citoyennes ;
- l'Union départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UD CSF), qui vise l'amélioration de la santé via une alimentation plus saine avec le projet d'un jardin partagé. Lieu du faire et vivre-ensemble favorisant la mixité et permettant une implication directe des habitants sur leur cadre de vie.

- dans le quartier **Bellevue et Grand Bellevue (Nantes et Saint-Herblain)** :

- l'association « Environnements Solidaires », laquelle a pour vocation de proposer des solutions de retour à l'emploi aux habitants en difficulté, articulée autour d'un panel d'actions de proximité liées à l'écocitoyenneté ;
- l'association « Vous Êtes ici » développe une éducation à l'environnement urbain, au mieux vivre ensemble dans les quartiers par la mise en valeur du patrimoine, le développement de la médiation culturelle et l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'association Arlène, qui anime des activités créatives de couture et broderie sur l'espace public afin de renforcer l'appropriation de celui-ci par les habitants, en particulier par les femmes ;
- l'Union Nantaise du Commerce de Détail (UNACOD), qui soutient l'attractivité commerciale et dynamise la place Mendès-France par des actions visant à créer du lien social.

- dans le quartier du **Sillon de Bretagne (Saint-Herblain)** :

- l'association socio-éducative et culturelle (ASEC) vise à développer les espaces de mixité sociale et à construire avec les habitants, des espaces de vie et des actions favorisant le vivre-ensemble, notamment par des activités hors les murs.

- dans le quartier **Plaisance (Orvault)** :

- le collectif Plaisance, pôle action jeunesse qui accompagne les initiatives créatives et les projets des jeunes. Il œuvre à tisser des liens de confiance et de respect, nécessaires au travail de prévention sur le quartier.

### **Poursuivre la définition des projets de renouvellement urbain**

Le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU, 2014-2024) de Nantes Métropole, élaboré en 2015 et signé en mars 2016, a permis d'engager, avec le soutien financier de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de la Caisse des dépôts, un programme d'études et les moyens d'ingénierie nécessaires à l'élaboration de projets sur les quartiers Grand Bellevue (Nantes et Saint-Herblain), Nantes Nord, Bottière Pin-Sec (retenus par l'ANRU comme Projets d'intérêt national) et les Dervallières (projet d'intérêt régional).

En 2018, la réflexion sur la mise en œuvre de ces projets globaux mobilisant un ensemble de dispositifs au carrefour des politiques de l'habitat, de l'emploi, de développement économique et de cohésion sociale s'est poursuivie. La présidente de Nantes Métropole a présenté ces projets devant le Comité d'engagement de l'ANRU en septembre. Cette dernière étape a permis de valider la stratégie de transformation proposée pour chacun des quartiers, le programme pluriannuel d'opérations qui en découle et les financements attendus pour initier ces interventions. La signature de la convention pluriannuelle signée au cours de l'année 2019 permettra de lancer l'ensemble des interventions urbaines, sociales et économiques.

Nantes Métropole accompagne également ces projets de renouvellement et de requalification de logements sociaux sur d'autres quartiers (Château à Rezé et Plaisance à Orvault) en mobilisant les politiques publiques des villes et de la Métropole.

### Mobiliser les politiques publiques

Dans le cadre de sa compétence « politique de la ville » et dans un objectif de cohésion sociale et territoriale, Nantes Métropole, co-pilote du contrat de ville avec l'État, s'assure que toutes les politiques publiques sont pleinement mobilisées et coordonnées sur les territoires fragilisés ou en décrochage. Sont impliqués dans le dispositif les communes concernées, Nantes Métropole et les autres partenaires de ce contrat 2015/2020.

Anticipant sur un prolongement de la durée du contrat, la mission politique de la ville et renouvellement urbain a réalisé - en 2018 et en lien direct avec les 4 villes - un bilan à mi-contrat. Ce rapport balaie l'intégralité des thématiques qui structurent le contrat et propose 5 « clefs pour agir » sur la période 2018/2022. Ces préconisations visent à davantage s'appuyer sur l'expertise des habitants, expérimenter, puis, si les résultats sont positifs, déployer, systématiser les démarches « d'aller vers » et être plus réactif en facilitant la prise d'initiatives des habitants et des acteurs. Ce travail sera intégré au contrat prorogé dans le courant de l'année 2019.

Conformément à ses champs de compétences et aux problématiques spécifiques des quartiers prioritaires, la Métropole intervient dans les domaines :

- de l'emploi et de l'insertion ;
- du développement économique ;
- de l'habitat et du renouvellement urbain ;
- des déplacements ;
- des transitions énergétique et numérique ;
- de la qualité du cadre de vie.

Mais Nantes Métropole s'implique également dans l'animation à l'échelle intercommunale pour certains enjeux ne relevant pas directement de ses propres compétences (santé, culture, accès au Droit...), renforçant ainsi des coopérations entre villes au bénéfice des quartiers prioritaires.

Afin de faciliter et ajuster les politiques publiques à la réalité des territoires, une actualisation des données d'observation socio-démographiques, économiques et sociales, sanitaires a été réalisée. Elle a permis de mieux comprendre ces quartiers, d'évacuer les stéréotypes sur la situation de leurs habitants et encourage à allouer de manière différenciée les moyens en fonction des besoins réels des territoires et de leurs habitants.

Les violences urbaines qu'ont connu les quartiers nantais au début de l'été 2018 ont amené la Métropole à réinterroger, avec ses partenaires, les modalités et contenus des actions ciblées en particulier dans les quartiers populaires de la ville. Cette réflexion co-construite (avec les élus, acteurs associatifs, conseils citoyens et services) va être intégrée à la rénovation du contrat de ville en 2019. Ce contrat concernera l'ensemble des quartiers de l'agglomération.

### Améliorer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité intervient sur 15 quartiers d'habitat social à Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain. Nantes Métropole coordonne et anime le réseau des acteurs de la GUSP. Plusieurs outils sont proposés pour améliorer les démarches entreprises ou compléter les diagnostics sur les quartiers :

- l'enquête (3<sup>e</sup> édition du baromètre habitants GUSP) réalisée en début d'année 2018 auprès de 2 550 ménages portant sur leur cadre de vie. Elle a fait l'objet de restitutions auprès des partenaires en 2018 ;
- l'accompagnement des acteurs de la GUSP avec des temps de formations ;
- le soutien technique et financier à des projets de proximité visant à améliorer le cadre de vie, de même que l'implication des habitants et des acteurs locaux dans ces projets.

**Agir contre la récidive, prévenir la délinquance et favoriser l'accès au droit**

Dans le cadre de sa compétence « prévention de la délinquance », Nantes Métropole soutient une dizaine d'associations œuvrant en faveur de l'accompagnement des personnes incarcérées et de leurs familles, de la lutte contre la récidive ou de l'aide aux victimes. En 2018, ce soutien s'est concrétisé par un budget global de plus de 220k€ (montant incluant la contribution apportée à la Maison des adolescents par la Métropole).

Avec la Ville de Nantes, la Métropole agit en partenariat avec le Ministère de la Justice pour accueillir dans les services des personnes condamnées à un travail d'intérêt général ou une réparation pénale.

Enfin, le domaine de l'accès au Droit - entendu au sens du rapprochement entre la justice et les habitants pour les accompagner dans la défense de leurs droits - est un axe du volet « cohésion sociale » du contrat de ville. Après l'état des lieux, copiloté par l'État et la Métropole et partagé largement avec les autres partenaires, la question de l'animation globale, des modalités de financement et de l'implication de la Métropole s'est posée. En accord avec les 24 communes de l'agglomération, elle a abouti à une délibération fin 2018 en faveur de l'entrée de la Métropole au sein du GIP CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit). Cette participation effective en 2019 va permettre de travailler au sein du GIP à une meilleure couverture territoriale des points d'accès aux droits à l'échelle de la métropole.

## AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

---

L'égalité entre les femmes et les hommes est un véritable enjeu pour le territoire car il s'agit d'un vecteur de cohésion sociale à l'échelle métropolitaine. Nantes Métropole s'est engagée sur cette question en adhérant à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale par délibération du Conseil Métropolitain en date du 13 avril 2015.

Cette volonté se traduit par une attention particulière portée sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec une mise en mouvement pour faire progresser concrètement cette préoccupation sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre des politiques publiques portées par Nantes Métropole, plusieurs actions ont ainsi été réalisées en 2018 dans des domaines variés (emploi, développement économique, lutte contre les violences, commande publique, gestion des ressources humaines...). Ces projets démontrent le volontarisme de Nantes Métropole en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### Favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire

La Métropole s'est engagée à soutenir l'entrepreneuriat féminin en donnant aux femmes les moyens d'agir. En effet, aujourd'hui, seules 32% des entreprises sont créées par des femmes en France. Face à cette inégalité, le Conseil de l'Égalité Femmes-Hommes de la Ville de Nantes, en collaboration avec Nantes Métropole, a organisé en 2016 un atelier citoyen. Cet atelier a permis d'élaborer en 2017 une feuille de route visant à favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire. En 2018, un groupe de suivi a été créé afin de suivre sa mise en œuvre, d'enrichir les actions, de mesurer leurs résultats et impacts. Ainsi, un travail évaluatif a été engagé avec la mission évaluation de Nantes Métropole, en partenariat avec des étudiants d'Audencia pour suivre les évolutions au moyen d'indicateurs ciblés.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été mises en place en 2018 : un plan de communication dédié en mars élaboré par la DGIRC (site internet, réseaux sociaux, Nantes Passion); un programme événementiel intégrant une composante « entrepreneuriat féminin » plus importante (salon Profession'L, salon des entrepreneurs); le dispositif « Osez entreprendre » renforcé avec une attention portée aux femmes...

### Le soutien des associations de lutte contre les violences faites aux femmes

Les associations œuvrant pour la lutte contre les violences faites aux femmes bénéficient d'un soutien financier de Nantes Métropole. Ces structures viennent en aide auprès des victimes de violences conjugales, familiales et d'incestes ou d'agressions sexuelles. Elles proposent un accompagnement afin que les femmes soient prises en charge et puissent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. Par ailleurs, ces associations développent également des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des professionnels et des institutionnels.

### L'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines de la collectivité

Les enjeux en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes sont intégrés dans la démarche « Égalité au travail », diversité mixité menée au sein des services municipaux et métropolitains. La charte Égalité au travail diffusée à l'ensemble des agents fixe trois objectifs :

- agir pour l'égalité de toutes et tous au sein des services ;
- tendre à ce que les services reflètent la diversité de la population ;
- assurer, au-delà des seules garanties statutaires et à compétences égales, une réelle égalité professionnelle femmes-hommes en favorisant une meilleure mixité dans les emplois et niveaux de responsabilité.

La démarche de labellisation diversité suppose d'agir afin de prévenir toute forme de discrimination et notamment sur le motif du sexe. Le 20 octobre 2017, Nantes Métropole a confirmé et étendu le label diversité obtenu en 2015. En 2019, l'ensemble des services municipaux et métropolitains candidateront également au label Égalité.

Les actions phares menées par la Ville et Nantes Métropole en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes :

- guide du recrutement : non-discrimination et promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle (formalisation des annonces, féminisation des intitulés des postes... ) ;
- actions visant à promouvoir les métiers de la Fonction Publique Territoriale (forums emplois, accueil stagiaires/apprentis...) : 374 stagiaires accueillis à Nantes Métropole en 2018 dont 150 femmes et 31 apprentis dont 9 femmes en 2018 ;
- le groupe de sensibilisation interne à la mixité diversité intervient dans les services (460 agents sensibilisés en 2018) ;
- le plan de communication interne « égalité au travail » comprend un volet égalité professionnelle femmes-hommes ;
- plusieurs mesures en faveur de la parentalité et de l'articulation des temps de vie sont mises en place (PGJE, CESU, garde d'enfant...) depuis 2013 ;
- en matière de gestion des carrières et de rémunération dans le cadre de la mise en œuvre du protocole PPCR et du RIFSEEP, des mesures sont prévues au profit des catégories A, B et C ;
- instance de dialogue au sein des services associant les organisations syndicales et des agents volontaires (environ 50 agents titulaires, stagiaires, contractuels, temporaires). Il s'agit du Conseil consultatif interne égalité diversité mixité dont l'un des groupes de travail élabore des propositions d'actions sur l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- le nouveau cycle de formation « Égalité au travail » avec 264 nouveaux agents formés en 2018.

### Quelques données chiffrées et extraits du Rapport de Situation Comparé 2018

- 3806 agents titulaires à la Métropole dont 1409 femmes : filière technique majoritaire qui se féminise légèrement : + 1 point par rapport à 2016 (14 % de femmes en 2018 contre 13 % en 2016).
- En 2018, le nombre de jours total de formations réalisées a été de 10 106 jours, pour un effectif de 2810 agent·e·s formé·e·s dont 35,9 % de femmes et 64,1 % d'hommes. Ces chiffres sont proches de la répartition sexuée de l'effectif permanent (37 % de femmes et 63 % d'hommes).
- La rémunération nette mensuelle moyenne des femmes augmente depuis 2014. Quant à la rémunération nette mensuelle moyenne des hommes, elle stagne depuis 2017.
- Des écarts existent entre les rémunérations nettes mensuelles moyennes des femmes et des hommes. Depuis 2017, une légère hausse des écarts est observée avec 124 euros d'écart en 2017, et 176 euros d'écart en 2018. Ces écarts sont en faveur des femmes, étant donné qu'il y a plus de femmes en catégorie A et beaucoup d'hommes en catégorie C.
- Le temps partiel reste essentiellement féminin avec la part des hommes qui diminue légèrement (-0,4 point par rapport à 2016 : 20 % des temps partiels pris le sont par des hommes).

## ACCUEILLIR LES MIGRANTS D'EUROPE DE L'EST ET RÉSORBER LES CAMPEMENTS ILLICITES

---

Depuis 2007, le territoire de Nantes Métropole est confronté à l'émergence de campements d'habitat précaire occupés de manière illicite par des populations migrantes d'Europe de l'Est, essentiellement en provenance de Roumanie. En 2018, plus de 1 900 personnes vivaient ainsi en Loire-Atlantique dans ces campements, très majoritairement dans l'agglomération nantaise. En septembre 2016, Nantes Métropole a décidé d'engager, aux côtés de l'État, du Département et des 24 communes, une démarche de solidarité partenariale reposant sur deux principes : humanité et fermeté. Ainsi, sont mises en œuvre :

- une démarche humanitaire qui vise à stabiliser les familles migrantes d'Europe de l'Est dans une situation légale d'habitat pour faciliter l'émergence d'un projet de vie en France, l'autonomie vers le droit commun, un parcours d'insertion global donnant accès à la scolarisation, la formation, à l'emploi et aux soins médicaux.
- une démarche de fermeté à l'encontre des occupations illégales de terrains tant publics (appartenant aux communes ou à Nantes Métropole avec engagement systématique de procédures d'expulsion) que privés (accompagnement des propriétaires dans le dépôt de plainte).

Dans ce contexte, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) a été mise en place en février 2018 pour une durée de 3 ans. Elle est pilotée par Nantes Métropole pour le compte des communes et déléguée par marché public à l'Association Saint-Benoît Labre. Les objectifs sont de réaliser un état des lieux des campements illicites dans l'agglomération, repérer des opportunités concourant aux parcours d'insertion. Il s'agit aussi de mener des diagnostics sociaux (ménages accueillis sur 15 campements prioritaires sur les 40 existants sur le territoire) et d'accompagner environ 500 personnes au niveau social.

Par ailleurs, les différents acteurs associés à la problématique interviennent dans leurs champs de compétences pour déployer des actions complémentaires spécifiques, notamment en matière d'habitat temporaire (terrains d'insertion temporaires).

### Chiffres clés 2018

- Réalisation d'un état des lieux sur les 40 campements illicites.
- Réalisation de diagnostics sociaux auprès de 58 ménages (soit 193 personnes dont 94 mineurs) vivant sur 3 terrains identifiés comme prioritaires dans le cadre de la MOUS.
- Accompagnement social de 46 ménages, soit 185 personnes dont 96 mineurs.
- Relogement de 6 ménages (12 adultes et 11 enfants).
- Soutien financier de la Métropole en investissement et en fonctionnement pour la gestion de 5 terrains d'insertion temporaires (capacité d'accueil 65 ménages soit environ 245 personnes) réalisés par des communes volontaires sur leur territoire.

## PLAN CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les objectifs climatiques de Nantes Métropole visent à réduire de 30 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport à 2003. À l'horizon 2030, l'objectif est d'atteindre une baisse de 50 % de ces GES. L'année 2018 a été marquée par l'adoption de la feuille de route transition énergétique suite au Grand Débat Transition Énergétique et par l'adoption du Plan climat air énergie territorial en fin d'année.

Nantes Métropole contribue à sécuriser les approvisionnements en énergie et maîtriser les charges associées. Elle poursuit aussi ses efforts pour améliorer ses dispositifs d'animation territoriaux, développer les énergies renouvelables locales et œuvrer pour une meilleure coordination entre ses réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur).

### Des accélérations et nouvelles perspectives en matière d'Énergie et Climat

Les actions « énergie climat » de Nantes Métropole en 2018 se sont amplifiées avec l'adoption de la feuille de route Transition Énergétique et le nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial.

#### L'adoption de la feuille de route et premières traductions opérationnelles

En février 2018, la feuille de route transition énergétique a été votée à l'unanimité. Elle se décline en 33 engagements classés selon 3 axes :

- une transition énergétique au bénéfice de 100 % des habitants, notamment sur le logement et les mobilités : rénovation des logements privés et publics, lutte contre la précarité, intermodalités, rue à 30 km/h, schéma vélo...
- une transition énergétique qui valorise 100 % des ressources renouvelables locales : canopée urbaine énergétique et végétale, énergies renouvelables, urbanisme décarboné, îlots de fraîcheur, économie circulaire, zéro gaspillage, biodéchets, agriculture durable...
- une transition énergétique 100 % citoyenne et qui augmente le pouvoir d'agir des habitants : 100 labs citoyens, actions dans les communes, mobilisation des acteurs économiques, conférence ouverte de la transition énergétique, laboratoire unique de la transition énergétique...

Fin 2018, une vingtaine de délibérations étaient passées en Conseil Métropolitain incarnant la mise en œuvre de cette feuille de route, notamment en matière d'enveloppes dédiées à la rénovation énergétique, aux déplacements, à la prévention des déchets... La conférence ouverte de la transition énergétique composée d'une trentaine d'acteurs du territoire a été mise en place en juin avec pour mandat d'assurer un suivi évaluatif de la mise en œuvre de la feuille de route partagée.

#### L'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial

Réduire les émissions de gaz à effet de serre énergétique, bâtir une ville plus végétale tout en renforçant sa résilience face aux événements climatiques extrêmes, ce sont des enjeux partagés présents dans le Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET - adopté à l'unanimité en Conseil métropolitain de décembre 2018.

Le PCAET s'articule autour d'un volet « atténuation » issu de la feuille de route de la transition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'un volet « adaptation » pour faire face aux modifications du climat à venir.

Dans son volet « adaptation » et dans un souci de lisibilité et de compréhension, Nantes Métropole a opté pour une approche originale par aléas. C'est une stratégie structurée selon deux grandes orientations : un aléa de fond qui est le rehaussement des températures, « mieux vivre avec un climat plus chaud », et le second, « se préparer à de nouveaux types d'événements climatiques ». Ces orientations se déclinent en fiches, en fonction des enjeux identifiés : favoriser les changements de pratiques et la solidarité, préserver la santé et améliorer la qualité de vie, protéger les ressources du

territoire et renforcer la résilience et gérer les crises.

Autre atout de Nantes Métropole, le plan revendique souplesse et adaptabilité : on est sur l'idée d'un « plan guide » qui s'articule avec le volet « atténuation » en fonction de deux déterminants : notre capacité à limiter les émissions de GES (au niveau international) au vu des impacts locaux ; les avancées de la science du climat.

#### **La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers, avec :**

- information et conseils aux particuliers via l'Espace Info Énergie géré par l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (Alisée) avec plus de 1 500 demandes de conseils traitées en 2018 ;
- poursuite du défi « Familles à Énergie Positive » animé par l'association Alisée avec 130 foyers au sein de 19 équipes engagées sur l'édition 2018-2019 sur le territoire métropolitain dont 80 % pour lesquelles il s'agit du premier défi ;
- organisation de 3 forums « énergie habitat » avec l'Espace Info Énergie sur les communes de La Montagne, Carquefou et Thouaré-sur-Loire ainsi que d'une soixantaine d'ateliers au sein de « l'éco-appart », de la maison de l'habitant et dans les communes de l'agglomération. Ces actions ont permis de sensibiliser près de 1 300 personnes ;
- mise en place en juin 2018 d'un dispositif complet d'aides Mon Projet Renov pour répondre à l'objectif « territoire zéro passoire énergétique » défini dans la feuille de route transition énergétique. Un budget annuel de 7 millions d'euros a été voté afin d'aider financièrement à la rénovation énergétique de 1 000 logements par an, que ce soit en maison ou en copropriété. Ces aides sont renforcées pour les ménages aux revenus modestes ;
- amplification des dispositifs de communication et d'information pour faire connaître ces nouveaux dispositifs en lien avec le site web [www.monprojetrenov.fr](http://www.monprojetrenov.fr). L'édition et la diffusion de nouveaux outils de communication, une campagne d'affichage en ville, les réunions d'information des acteurs professionnels et autres conférences de presse ont incité plus de 5 000 personnes à se connecter sur le site pour obtenir rapidement des informations sur les aides disponibles. Les personnes qui le souhaitent ont pu être mises en relation avec des conseillers indépendants et/ou des entreprises pour finaliser leurs projets de travaux.

#### **Des nouveaux moyens d'accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés**

Fort de son expertise développée depuis 2011, Nantes Métropole avait été lauréate en 2015 de l'appel à projets «Rénovation énergétique » du programme « Ville de Demain » géré par la Caisse des dépôts et des consignations pour le compte de l'État. Plus de 6 M€ pour la rénovation BBC (bâtiment basse consommation) des copropriétés privées ont ainsi été mobilisés sur des fonds du Programme Investissements d'Avenir (PIA).

Début 2019, l'intégralité des subventions sur le PIA ont été accordées, faisant de Nantes Métropole le territoire le plus dynamique du programme.

Au total, dans le cadre du PIA, ce sont donc :

- 43 copropriétés (2 970 logements) qui ont bénéficié de l'aide à l'audit énergétique et architectural (176 k€ de subventions) ;
- 37 copropriétés (2 646 logements) qui ont été aidées dans leurs études de maîtrise d'œuvre BBC (391 K€ euros de subventions) ;
- 20 copropriétés (1052 logements) qui ont voté la réalisation de travaux BBC (5,52 M€ de subventions).

L'accompagnement de la Métropole vis-à-vis des copropriétés a des impacts très concrets sur le territoire comme :

- des logements valorisés et plus confortables (une toiture isolée peut offrir une température de 1,5 °C de plus en hiver) ;
- des économies d'énergie ;

- des émissions de CO<sub>2</sub> en moins ;
- de l'activité économique en plus pour les entreprises.

La dynamique engagée dans le cadre de ce programme va donc se poursuivre en 2019 grâce à la mise en place du dispositif d'aides locales « Mon Projet Renov ».

### Une politique publique de l'énergie volontaire

Au-delà des seuls objectifs de réduction de gaz à effet de serre, Nantes Métropole doit garantir au territoire et à ses habitants de l'énergie disponible à court, moyen et long terme dans un contexte énergétique en forte mutation. Sa politique publique de l'énergie se décline selon deux orientations stratégiques afin de mettre en œuvre la transition énergétique.

#### Développer et optimiser les services publics de l'énergie au plus près des usagers, soit :

- renforcer l'ambition concernant la transition énergétique ;
- optimiser la gestion des services publics de distribution d'électricité et de gaz ;
- poursuivre le développement de la chaleur renouvelable à tarif maîtrisé ;
- garantir des services publics proches des usagers.

#### Réduire l'empreinte énergétique du territoire, consommer moins d'énergie et en produire plus en :

- assurant la maîtrise technique et financière des énergies au niveau du patrimoine des collectivités (exemplarité) ;
- améliorant la qualité énergétique des logements existants ;
- atteignant 50 % d'énergies renouvelables locales dans les consommations du territoire à 2050.

Pour mettre en œuvre ces deux axes stratégiques, les actions suivantes se sont concrétisées en 2018 :

- **la poursuite d'un travail étroit d'articulation entre politique de l'énergie et développement urbain** afin d'intégrer les enjeux de la transition énergétique dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) ;
- la poursuite de l'action de Nantes Métropole au niveau national pour faire émerger le principe d'autorité organisatrice de l'énergie, condition nécessaire à la réussite de la transition énergétique avec la mise en œuvre progressive au niveau métropolitain de l'autorité organisatrice :
  - **de la distribution de l'électricité**, c'est-à-dire son acheminement sur les réseaux basse et moyenne tension allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport d'électricité) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à Enedis (ex-ERDF) et représente 3 143 GWh d'électricité distribuée, 5 810 km de réseau, 366 711 points de livraison et plus de 2 800 producteurs PV raccordés ;
  - **de la distribution de gaz**, à savoir son acheminement sur les réseaux basse et moyenne pression allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport gaz) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à GRDF et représente 3 799 GWh de gaz distribué, 3 628 km de réseau et 179 316 points de livraison raccordés ;
  - **de l'expérimentation et du déploiement grâce au projet Datalab Energie**, initiative associant Enedis, Atlanpole et Nantes Métropole visant à réaliser d'ici fin 2019 la mise à disposition de données énergies pour un objectif double : permettre le développement de services concourant à la transition énergétique, renforcer la planification énergétique de la Métropole ;
  - **d'une Convention-cadre de partenariat 2017-2020** signée entre Nantes Métropole et Enedis. Au delà du cadre des contrats de concession pour la distribution publique d'électricité ci-dessus, une collaboration s'est mise en place entre ENEDIS et Nantes Métropole pour accompagner le développement du territoire et ses grands enjeux actuels et futurs :

transition numérique, transition énergétique, transition sociétale et nouvelle gouvernance de l'énergie.

### Des réseaux de chaleur en expansion

Trois objectifs :

- donner l'accès au plus grand nombre à une énergie sûre et aux coûts maîtrisés : en 2020, plus de 30 000 logements seront raccordés aux réseaux de chaleur dont la moitié des logements sociaux de la Ville de Nantes ;
- permettre le développement des énergies renouvelables produites localement ;
- réduire les gaz à effet de serre (68 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an en 2020 soit 10 % de l'objectif global du Plan Climat Énergie Territorial).

Les aménagements réalisés :

- **le réseau de chaleur Centre Loire** : dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la rénovation et l'extension du réseau de chaleur Centre Loire ont franchi une étape. Fin 2018, le linéaire total de ce réseau est de 85 km, soit 60 km d'extension depuis 2012. Ce réseau est alimenté en priorité par la chaleur issue de l'incinération des déchets du centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves, puis par le bois, enfin, par le gaz en appoint/secours. Pour cela, la chaufferie de Malakoff (30 MW bois) est complétée par la chaufferie Californie, dont la partie gaz est déjà en service depuis fin 2016. La nouvelle chaudière bois Californie sera mise en service au printemps 2019. Actuellement, le réseau dessert 17 900 logements et de nombreux équipements, avec un taux d'énergies renouvelables et récupérables à hauteur de 71 %. Les extensions vont se poursuivre dans les prochaines années : ce taux devrait atteindre l'objectif de 84 %.
- **le réseau de chaleur Bellevue** : exploité par la société Nadic, il dessert fin 2018 plus de 9 600 logements à l'Ouest de Nantes et à Saint-Herblain, pour un linéaire total de 23 kilomètres de canalisations. La chaleur est produite par une chaufferie bois de 13 MW mise en service en mars 2013. Elle assure une alimentation du réseau par plus de 51 % d'énergies renouvelables ;
- **le réseau de chaleur de la ZAC de la Noë à Saint-Jean-de-Boiseau** : exploité par IDEX Energies, il est alimenté par une chaufferie bois et dessert 140 logements. Sa gestion est désormais intégrée dans la nouvelle délégation de service public Nord Chézine ;
- **le réseau de chaleur sur la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire** : exploité par IDEX Energies, il est alimenté par une chaufferie bois et dessert 250 logements. Une commission des usagers permet des échanges réguliers entre usagers et exploitant dans une perspective d'amélioration permanente du service ;
- **le réseau Nord Chézine** : nouveau réseau de chaleur structurant dont les travaux sont en cours. Une nouvelle délégation de service public a été attribuée pour le développement du réseau de chaleur Nord Chézine à IDEX Energies. Alimenté majoritairement par l'usine de traitement et de valorisation des déchets Arc en Ciel, le réseau s'étendra dans les quartiers Nord de Nantes (Bout-des-Landes, Bout des Pavés, Boissière...), sur Orvault, Saint-Herblain et potentiellement Couëron pour alimenter près de 10 000 logements. Il sera mis en service en octobre 2019.

### Un territoire producteur d'énergies renouvelables

Le plan d'actions Énergies Renouvelables (EnR) permettra l'augmentation significative de la production d'énergies renouvelables locales tout en réduisant la consommation des énergies fossiles fortement émettrices de CO<sub>2</sub>.

L'objectif de Nantes Métropole est d'avoir 50 % des consommations du territoire couvertes par des énergies renouvelables locales.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la structuration d'un plan « Soleil » qui vient renforcer les actions déjà engagées depuis plusieurs années sur la filière solaire :

- poursuite de la plateforme en ligne du cadastre solaire développé par In Sun We Trust ;
- entrée en phase de travaux du projet de centrale solaire photovoltaïque sur le MIN. La société Legendre Energie (anciennement Armorgreen) a été retenue pour développer ce projet d'environ 31 000 m<sup>2</sup> qui constitue la plus grande centrale solaire en toiture de l'Ouest. Cette centrale, permettant l'autoconsommation du bâtiment, bénéficie d'un montage spécifique avec un financement citoyen. A noter : l'entrée de Nantes Métropole comme co-actionnaire dans la société d'exploitation MIN à Watt ;
- démarrage des travaux concernant les ombrières photovoltaïques sur les parkings P2 et P3 du Zénith portés par Legendre Energie ;
- début des travaux sur l'ancien CET de Tougas du parc photovoltaïque au sol porté par la société VSB Energies.

Par ailleurs, Nantes Métropole a également porté son action sur les autres filières d'énergies renouvelables avec à titre d'exemple la signature d'une promesse de vente de terrain à la société Vol-V Biomasse pour la réalisation d'une unité de méthanisation.

### Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille

**Lancement du dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour les collectivités, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.** Le but est d'accompagner les collectivités de moins de 10 000 habitants de la Métropole, avec la mutualisation d'un poste de conseiller énergie sur des missions opérationnelles pour :

- le bilan énergétique, analyse et suivi des consommations du patrimoine des collectivités ;
- l'analyse des bâtiments et préconisations d'actions pour réduire les consommations ;
- l'accompagnement des projets des collectivités en lien avec la maîtrise de l'énergie.

Sur les 13 communes éligibles, 9 se sont engagées dans la démarche dès le début : Basse-Goulaine, Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Saint-Aignan-Grandlieu et Sautron.

### L'optimisation énergétique de l'éclairage public

En 2018, Nantes Métropole a poursuivi sa démarche d'optimisation énergétique de l'éclairage public en appliquant le principe « éclairer juste » dans un objectif de sobriété énergétique. Elle a continué son travail sur l'adaptation de l'éclairage en fonction des usages. Une baisse des niveaux de luminosité dans certaines zones a été mise en œuvre, le cas échéant, avec :

- remplacement des luminaires par du matériel plus performant ;
- poursuite des coupures totales d'éclairage dans certains quartiers avec les communes qui le souhaitent ;
- éclairage restreint au cœur de la nuit : uniquement pour les axes structurants, le centre bourg et les zones d'activités.

Dans le même temps, Nantes Métropole assure une veille technique pour des solutions innovantes d'éclairage (leds, détection de présence...).

### Chiffres clés 2018

- 2 031 contacts pris auprès de l'Espace Info Énergie.
- Plus de 3 900 logements en copropriétés accompagnés sur l'année en vue d'une rénovation thermique.
- Sur le territoire, 5 810 km de réseaux électriques, 2 324 km de réseaux gaz et 110 km de réseaux de chaleur (fin 2016).
- Plus de 36 000 logements raccordés aux réseaux de chaleur et autant de chaleur distribuée pour des équipements publics.

- 67 %, c'est la part de chaleur renouvelable et récupérable distribuée via les réseaux de chaleur (bois et déchets).
- 130 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques sur le territoire fin 2017.
- 950 000 MWh produits issus d'énergies renouvelables et de récupération à fin 2017.

## DÉPLACEMENTS URBAINS : UN NOUVEAU PDU EN COURS D'ÉLABORATION

---

Succédant au « Plan 2010-2015 - perspectives 2030 », la construction du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2018-2027 s'articule avec l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et le Plan Local de l'Habitat (PLH).

Suite à la validation par le Conseil métropolitain de ses modalités d'élaboration avec les communes, les partenaires associés et les acteurs du territoire (associations, professionnels et acteurs économiques, citoyens), une démarche de co-construction a été lancée depuis 2017. Il s'agit de définir collectivement les enjeux, orientations et pistes d'actions du plan.

### Le PDU : une démarche concertée

Une large concertation citoyenne a été organisée afin d'établir le plan d'actions du PDU en 2017. Avec l'appui d'une mission d'accompagnement, une centaine d'acteurs institutionnels et non-institutionnels (dont un panel de citoyens) se sont ainsi mobilisés autour de 7 ateliers et rencontres.

À l'issue d'un travail de diagnostic et d'évaluation réalisé fin 2016, deux temps forts ont été menés :

- **la définition des enjeux, objectifs et orientations du PDU** reprecisés pour dégager de nouvelles perspectives d'actions ;
- **la définition du plan d'actions** : plusieurs ateliers (élaborés par type de public) ont été organisés pour enrichir les ambitions de la Métropole et ses actions. Une évaluation environnementale du PDU a été réalisée afin d'intégrer les enjeux environnementaux dans la construction des actions et d'établir un rapport environnemental, annexe obligatoire du PDU.

À noter : des actions de communication ont été nécessaires pour garantir la participation et diffuser les fruits des réflexions et échanges.

### Les études de déplacements et démarches menées en 2018

Plusieurs études et démarches ont été réalisées afin de contribuer à la mise en œuvre du nouveau PDU et aux projets de la Métropole. On peut citer notamment :

- les études « Stratégie transports collectifs à l'horizon 2025-2030 », qui ont abouti début 2017 à la définition par les élus métropolitains d'une nouvelle ambition en matière de transports. Celle-ci sera traduite au travers d'un schéma Transports Collectifs lors de la mise en place du futur PDU ;
- la mise en œuvre d'un service de transport fluvial de marchandises sur l'estuaire de la Loire via un groupement de commandes entre Nantes Métropole, le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE). Cela s'est concrétisé par la mise en place du service de fret fluvial Flexiloire le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- l'engagement pris, via la feuille de route transition énergétique votée en février 2018, d'accélérer le développement de la flotte de véhicules propres sur le territoire métropolitain, concernant tant les transports collectifs (e-busway en 2019, 100 % de bus GNV d'ici 2020 hors affrétés) que la flotte de véhicules de la Ville de Nantes et de la Métropole (100 % de bennes à ordures ménagères en GNV en 2030 et 20 % de renouvellement de véhicules légers vers l'électrique chaque année) ;

- le lancement d'un appel à projets en logistique urbaine durable (FLUX) en septembre 2018 afin de déployer de nouvelles solutions de transport et de stockage de marchandises en ville plus respectueuses de l'environnement et du cadre de vie ;
- l'annonce de la refonte de la réglementation des livraisons dans le centre-ville de Nantes en 2019 puis 2020, via la mise en place, dans un premier temps, d'une plage horaire de livraison élargie pour les véhicules propres, et dans un second temps de règles plus claires et lisibles pour tous les acteurs de la livraison ;
- des études dans le cadre du développement urbain et de l'attractivité métropolitaine menées en faveur de la croissance de modes alternatifs à la voiture « solo ». À terme, l'idée est de proposer des solutions pour améliorer la circulation automobile en réorganisant les plans de circulation ou en créant des aménagements (hors infrastructures). Parmi les actions phares :
  - une étude de déplacements sur le secteur Beautour-Vertonne à Vertou ;
  - une étude de plan de circulation (Indre) ;
  - une étude de déplacements sur Carquefou ;
  - une étude sur la centralité afin d'articuler les différents projets urbains à venir ;
  - une étude de déplacements à l'échelle du quadrant nord-est (étude pôle Erdre et Loire en cours) ;
  - accompagnement de diverses études urbaines : route de Vannes (en cours), Atlantis (en cours) ;
  - à noter, une étude stratégique de circulation et de stationnement dans le centre de la métropole a été menée en 2017/2018. Celle-ci vise à définir un plan de déplacements à l'horizon 2030-2035 dont l'objectif est de maîtriser les flux automobiles et à valoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle.

## DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS ORGANISÉS, COMPLÉMENTAIRES ET ACCESSIBLES

---

Nantes Métropole dispose d'un réseau de transports publics performant et coordonné avec les réseaux Tan, Lila et TER pour desservir au mieux l'ensemble des communes de l'agglomération.

Plus de 143 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau au titre de l'année 2018, soit une hausse de plus de 5% de la fréquentation. L'offre kilométrique est en hausse, atteignant 28,8 millions de km.

### Les faits marquants de l'année 2018

- **Attribution d'une nouvelle délégation de service public pour l'exploitation des transports collectifs à la Semitan pour la période 2019-2025.**

La procédure engagée en 2017 s'est poursuivie avec une phase importante de négociation entre le candidat et la Métropole au cours du premier semestre, laquelle a abouti à une validation du choix de la SEMITAN lors du conseil métropolitain d'octobre.

Ce nouveau contrat conclu pour une période de 7 ans fait évoluer le périmètre d'intervention du délégataire en lui confiant le rôle de coordinateur de mobilité.

Il est ainsi attendu du nouvel opérateur qu'il ait une vision plus multimodale dans une optique de complémentarité entre services de mobilité (et non de concurrence) afin de mettre en lumière l'ensemble des solutions de mobilités existantes sur le territoire de la Métropole.

- **Une augmentation importante de l'offre en septembre 2018.**

Pour accompagner la croissance de la demande, **le réseau de transport a vu son offre progresser d'environ 800 000 km à la rentrée 2018** avec notamment la mise en service, en septembre 2018, de la première ligne Chronobus de rocade (la C20) et de l'extension du réseau TAN au-delà du périphérique avec les lignes C9 et C3 (investissement de 9,7 M€ avec + 430 000 km/an).

- **Rénovation infrastructure tramway Duchesse Anne/Gare Nord** : 15M€ de travaux en 10 semaines pendant l'été 2018 ; une innovation avec le nouveau système de fixation de rails ("la voie nantaise") ; nature en ville avec voie engazonnée s'inscrivant dans le projet global d'aménagement du parvis nord de la Gare ; nouveaux abris voyageurs tramway sur Gare Nord- Jardin des Plantes et Duchesse-Anne Château.

- **Concernant les projets en cours d'études :**

- **livraison du premier e-busway en décembre 2018** et finalisation du projet de CETEX Vertonne avant lancement des travaux en 2019 ;

- **renouvellement des rames de tramway** : définition des éléments de design du tramway, en s'appuyant sur une démarche de dialogue citoyen et une large association des agents concernés de la SEMITAN. Une délibération votée en décembre autorise le lancement d'une procédure négociée pour leur acquisition ;

- **prolongement connexion L1 L2 Phase 2 / CETEX Babinière** : choix d'un maître d'œuvre général et lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le volet bâtiment. Au-delà des aspects transports collectifs, le projet intègre les enjeux paysagers, de liaison avec les modes doux extra-périphériques et les enjeux inhérents à la transition énergétique (panneaux photovoltaïques sur toiture) ;

- **rénovation tramway Ligne 1 Feydeau-Commerce** : accompagnement du projet d'évolution de l'espace public avec le déplacement du pôle d'échanges bus au sud de l'île Feydeau et la préparation de la rénovation de l'infrastructure tram (été 2020) ;

- **desserte tramway Centralité Métropolitaine** : lancement des études de manière coordonnée avec les acteurs du projet urbain intervenant sur la Centralité (Île de Nantes, Petite Hollande-Bords de Loire, Pirmil-les-Isles) et en cohérence avec le projet d'élargissement du pont Anne de Bretagne ;
- **renouvellement des matériels roulants** : bus articulés et véhicules pour les PMR. À noter : avec les enjeux de transition énergétique, les fournisseurs sont incités à proposer des alternatives au diesel pour tous types de véhicules.

### Chiffres clés 2018

- La Métropole possède un réseau de tramway de 45 km et 7 km de Busway.
- 9 lignes Chronobus représentant un réseau de 95 km.
- 44 lignes de bus sillonnent l'agglomération.
- 2 lignes de Navibus.
- La fréquentation du réseau TAN en 2018 : 143 millions de voyages, soit une hausse de plus de 5 % de la fréquentation.

## LES DÉPLACEMENTS DOUX FAVORISÉS

À travers ses plans vélos successifs, Nantes Métropole continue d'accompagner la promotion de la petite reine.

En 2018, la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) a d'ailleurs désigné Nantes comme la seconde ville la plus cyclable de France (dans la catégorie des cités de plus de 200 000 habitants) via son baromètre national « cyclabilité ».

Cette enquête résultant de plus de 113 000 réponses, dont 2 865 interventions de cyclistes de la métropole nantaise, récompense le travail engagé depuis le premier plan vélo en 2010 et encourage à poursuivre cette politique en faveur des déplacements à vélo.

### Un plan vélo 2015-2020 ambitieux

Avec son second plan vélo (2015-2020) adopté en février 2016, Nantes Métropole souhaite investir 50 M€ en faveur d'une politique cyclable audacieuse.

Au cours de l'année 2018, 19,8 km d'aménagements pour vélos ont été réalisés sur le territoire métropolitain, portant la longueur totale des continuités cyclables à 570 km (140 km de pistes cyclables ; 236 km de bandes cyclables ; 16 km de chaudières ; 67 km de liaisons cyclables ; 38 km de voies mixtes piétons/vélos ; 43 km de voies vertes ; 20 km de couloirs de bus et 6 km de zones de rencontre).

#### Les grands axes du plan vélo :

##### 1) Des actions relatives au stationnement

En 2018, on compte 1 346 places abritées et sécurisées ou en accès libre dans les « véloparcs » et parcs-relais (P+R), ainsi que 1 341 places de stationnement vélos dans les parcs en ouvrage du centre et de la gare.

Par ailleurs, 4 boîtes vélos fermés « Vel'box » (soit 8 places) et 108 places dans deux collectifs (96 au niveau de la gare maritime et 12 à Porte de Rezé) ont été réalisés.

##### 2) Des actions relatives à la sécurité

Ces actions concernent l'espace public. En 2018, 19,8 km de nouveaux aménagements et d'améliorations de réseau ont permis de conforter les itinéraires cyclables via :

- un nouvel aménagement (pour piétons et vélos) long de 1 km sur les quais Rhuys, Hoche et Doumergue ainsi que de 900 m d'aménagement dans les rues adjacentes ;
- les aménagements des rues Félix Faure et Alsace Lorraine à Rezé ; de la rue des Usines à Nantes ou de la rue du Général de Gaulle à Saint-Sébastien-sur-Loire ;
- la mise en service de l'aménagement cyclable de la ZAC d'Ar Mor et de la partie haute du boulevard Charles Gautier à Saint-Herblain.

##### 3) Des actions relatives au développement des services

Parmi les outils destinés à faciliter le recours au vélo pour les citoyens, les services de location longue ou courte durée tels que le « bicloo », « Métropole à vélo » et « Vélocampus », continuent de séduire.

En 2018 :

- le nombre d'abonnés « bicloo » annuels s'établit à 10 000. Près de 3 911 locations sont comptabilisées en moyenne par jour du lundi au vendredi et 3 453 du lundi au dimanche ;
- le service Cyclotan propose la location d'un vélo pliant en complément d'un abonnement de transports collectifs ;
- le service « Métropole à vélo » propose 144 vélos classiques et 118 vélos à assistance électrique

(VAE) à la location au parking Commerce (NGE). 30 vélos classiques et 20 vélos à assistance électrique sont également en location au parking Gare Nord (Effia) ;

- 7 463 subventions ont été octroyées pour l'achat d'un VAE (depuis le lancement du dispositif en 2010) dont 382 pour l'achat par les particuliers d'un vélo cargo et familial pouvant bénéficier d'une aide de 300 € maximum (depuis le lancement du dispositif en 2012) ;
- une aide dans la limite de 400 € à destination des professionnels à vélo. Fin 2018, 109 aides ont été versées pour un montant de 43 525 €.

Au terme d'un dialogue compétitif mené en 2017, JC Decaux a été désigné comme l'opérateur unique pour les services vélo sur le territoire métropolitain. La mise en place de ces nouveaux services a été effectuée en septembre 2018, avec notamment de nouveaux « bicloo » (« bicloo plus »).

La nouvelle offre vélo dorénavant disponible se caractérise par : 1 230 vélos en libre service et 123 stations bicloo ; la gestion du stationnement sécurisé et la mise en place de l'offre « mon bicloo » proposant 1000 vélos en location longue durée en 2018 dont 70 % de vélos à assistance électrique. Cette offre longue durée a rencontré un vif succès auprès du public.

#### 4) Un dispositif d'éco-mobilité scolaire

L'objectif du dispositif d'éco-mobilité scolaire est de limiter l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-école au profit des modes alternatifs : marche à pied, vélo, trottinette, transport en commun.

En septembre 2018, 33 écoles étaient entrées dans le dispositif dont 13 écoles nantaises ainsi que les établissements de 18 autres communes (La Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Les Sorinières, Sainte-Luce-sur-Loire, Le Pellerin, Saint-Herblain, Sautron, Mauves-sur-Loire, Bouaye, Couëron, Indre, Basse-Goulaine, Saint-Sébastien-sur-Loire, Carquefou, Brains, St-Jean-de-Boiseau, Rezé, Bouguenais). Après expérimentation puis bilan, le dispositif s'est accompagné de la mise en place de deux aires piétonnes temporaires le matin aux écoles du Bois Saint-Louis (Orvault) et Ledru Rollin (Nantes).

À noter, la présence d'un stand Nantes Métropole pour promouvoir les différents services autour des mobilités lors d'événements dans différentes écoles : Pierre Mara (Indre), Jules Verne (Mauves sur Loire), Paul Bert (Couëron), Longchamp (Nantes).

#### 5) Prolongement de l'axe structurant cyclable Nord/Sud sur les bords de l'Erdre

Ce projet a fait l'objet tout au long de 2017 d'une concertation citoyenne afin de définir les aménagements entre le quai Ceineray et le pont de la Tortière, en passant par les secteurs Sully, Barbusse, pont de la Motte Rouge et boulevard Van Iseghem.

Depuis septembre 2018, les travaux ont débuté et devraient s'achever courant juillet 2019 afin d'offrir 2 km supplémentaires d'aménagement cyclable en site propre. Ce projet comprend également un réaménagement des espaces piétons avec de nouveaux espaces paysagers.

#### 6) Faciliter le franchissement du périphérique

Dans un souci de sécurité et de fluidité pour les déplacements à vélo, l'aménagement de la porte de Rezé intègre une passerelle qui sera dédiée aux modes de déplacements doux (piétons-vélos). Livraison prévue au printemps 2019.

#### 7) Poursuite des travaux sur l'axe express Saint-Herblain-Nantes

Afin de supprimer quelques discontinuités cyclables, le retraitement du boulevard Léon Jouhaux a été engagé lors des deux dernières périodes estivales. Les abords de la station de tramway Égalité ont notamment été repensés à l'été 2018.

### Chiffres clés 2018

- 570 km d'aménagements cyclables : pistes et bandes cyclables, couloirs de bus ouverts aux cycles, chaudioux, voies mixtes piéton-vélo, voies vertes, liaisons cyclables et zones de

rencontre.

- 2 687 places en ouvrage dont 1 925 en sécurisé et 762 en accès libre.

## ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DE MOBILITÉ

---

**Développer une mobilité plus respectueuse de l'environnement implique de sensibiliser les usagers aux impacts de leurs choix de déplacements et de leur donner envie d'adopter de nouvelles pratiques. Pour ce faire, Nantes Métropole informe, conseille et soutient les habitants en accord avec leurs besoins.**

### **La mise à disposition d'outils d'information multimodaux et l'ouverture des données**

Afin de favoriser l'accès aux modes de déplacements alternatifs à la voiture « solo », Nantes Métropole a travaillé avec différents partenaires régionaux ou nationaux à la mise à disposition du grand public d'outils d'information sur les déplacements :

- Destineo, un système d'information multimodal porté par la Région des Pays de la Loire (y compris les départements) et 12 autorités organisatrices de mobilité comme Nantes Métropole et la CARENE. Ce calculateur est intégré aux outils numériques de la SEMITAN et de la Métropole (sites internet et applications mobiles ainsi que « Nantes Dans Ma Poche ») pour permettre aux internautes de préparer leurs voyages ou de connaître l'horaire du passage du prochain bus à leur arrêt, et en situation de mobilité, d'avoir les informations en temps réel. La version 4 de l'outil a été lancée en décembre 2018 ;
- Géovélo, un calculateur d'itinéraires spécifique au vélo et multicritères (rapidité, sécurité, touristique). Géovélo informe les utilisateurs de la localisation et des disponibilités en temps réel des stations de vélos en libre-service bicloo. Les aménagements cyclables et les stationnements vélos sont également intégrés dans l'outil, lequel offre aux utilisateurs une cartographie contributive pour corriger et enrichir ces informations ;
- Questgo.fr, le nouveau service interne de covoiturage, public, gratuit, interrégional, solidaire et en open-source. Lancé en juillet sur la métropole en remplacement du site internet covoiturage-nantesmetropole.fr, cet outil de mise en relation a été développé et animé dans le cadre d'un partenariat avec cinq autres grandes collectivités territoriales de l'Ouest ;
- 38 jeux de données « Mobilité » mis à disposition via la plate-forme [data.nantesmetropole.fr](http://data.nantesmetropole.fr), laquelle a favorisé l'émergence d'applications locales dont certaines sont plébiscitées par les Nantais, comme Naonedbus ;
- un partenariat avec la plate-forme d'accès nationale [transport.data.gouv](http://transport.data.gouv.fr) pour favoriser une plus grande réutilisation des données et faire connaître plus largement aux usagers l'offre de mobilité de la Métropole. Ce partenariat permet également d'enrichir les jeux de données et de garantir leur qualité.

### **Les aides à l'achat de vélos**

Depuis 2010, pour renforcer la pratique du vélo sur son territoire, Nantes Métropole incite les particuliers et les entreprises de la Métropole à acquérir des vélos classiques ou à assistance électrique. En 2018, la Métropole a ainsi subventionné l'acquisition de 1 345 vélos à assistance électrique, 195 vélos familiaux (cargo) et 48 vélos à usage professionnel, pour un montant global de subvention de 447,36 k€.

### **Le plan de mobilité**

Un déplacement sur quatre dans l'agglomération est lié au travail. Or, ce trajet domicile-travail est aussi en moyenne le plus long de la journée et celui qui détermine en grande partie les modes de transport utilisés pour effectuer les autres déplacements quotidiens. Il est donc important d'agir en ce domaine.

Aussi, depuis 2004, Nantes Métropole accompagne les employeurs et leurs salariés pour trouver les solutions de mobilité les plus adaptées. L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture « solo » et de développer le recours à la marche, au vélo, aux transports publics et à la voiture partagée.

Le dispositif de soutien de la Métropole aux démarches de plans de mobilité est composé de 4 piliers :

- l'assistance-conseil ;
- les réductions sur le prix des services de mobilité pour les salariés et les employeurs ;
- l'information et animation à destination des salariés ;
- la formation de référents mobilité au sein des employeurs.

En fin d'année 2018, une nouvelle formule d'accompagnement des entreprises a été adoptée. Elle propose des dispositifs sur-mesure en fonction du niveau d'implication souhaité par chaque société dans la promotion de la mobilité durable auprès de ses salariés. 3 niveaux existent :

- pack 1 : avantages-information ;
- pack 2 : événementiels ;
- pack 3 : conseil en mobilité.

Au total, fin 2018, 401 employeurs totalisant plus de 100 000 salariés étaient engagés dans une démarche pack mobilité (70 % étant dans le pack 1).

### **Les démarches de management de la mobilité à l'échelle de pôles d'activité**

En complément de ce soutien individuel aux employeurs sur la mobilité durable, Nantes Métropole a engagé deux grandes opérations de co-construction (solutions de mobilité avec les employeurs) sur deux pôles d'activités économiques : La Chantrerie (Nantes) et le pôle industriel d'innovation Jules Verne (Bouguenais et Saint-Aignan-de-Grandlieu). L'enjeu est de dessiner une mobilité plus responsable s'agissant de l'accès aux lieux de travail, et ce, en amenant les employeurs et la collectivité à déployer des actions conjointes. Objectif : faire changer les comportements de mobilité dans le sens de la transition énergétique.

### **Éco-mobilité pour les élèves : animation autour des « transports et déplacements » et visite-découverte de la zone à trafic limité (ZTL)**

En 2018, pour sensibiliser les scolaires à l'éco-mobilité dès l'école primaire, Nantes Métropole a de nouveau confié à l'association Écopôle, qui agit pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, une série d'animations. Il s'agit de visites-découvertes sur le thème de l'éco-mobilité s'inscrivant dans le cadre de la feuille de route des transitions écologique et énergétique.

Ainsi en 2018, 27 animations du module « transports et déplacements » et 7 visites de la ZTL du cœur de Nantes ont été menées auprès de 27 classes des 17 écoles publiques et 5 privées réparties sur 11 communes de la Métropole. 677 élèves ont assisté à ces animations (dont 148 aux 2 animations complémentaires).

### **Émile le Serpent Mobile**

Pour inciter les parents et leurs enfants à venir autrement qu'en voiture à l'école, Nantes Métropole propose le défi d'éco-mobilité ludique européen « Emile le serpent Mobile ». En 2018, deux écoles de Couëron et de Saint-Herblain y ont participé avec 361 élèves de 14 classes.

### **SécuriTan : une animation en classe réalisée par la TAN**

Proposée aux classes de CM2 des écoles desservies par des circuits de transports scolaires, SécuriTan est une animation d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté. Elle sensibilise à propos des trajets domicile-école effectués via les transports en commun, les cars scolaires ou le vélo. Organisée à l'initiative de Nantes Métropole, cette animation est assurée par des médiateurs de la SEMITAN. D'une durée d'1 heure, elle se déroule en deux parties :

- une première partie théorique avec la projection d'un film axé sur les différents modes de déplacement s'offrant à un élève de CM2 de l'agglomération nantaise : transports en commun (comportement à l'arrêt, à l'abord du véhicule et à l'intérieur, règlement d'usage...), vélo ou marche à pied ;
- une seconde partie pratique avec l'organisation d'un jeu de questions/réponses relatives au réseau de transports en commun, à son utilisation et à la sécurité.

Bilan 2018 : 79 classes de 42 écoles soit 1 932 élèves ont participé à cette animation.

Ces outils et animations proposés à toutes les écoles publiques et privées de la Métropole sont priorités pour les établissements volontaires du dispositif d'éco-mobilité scolaire de Nantes Métropole.

Les écoles concernées se voient également proposer des animations spécifiques, comme les cours de vélo pour les CM1 et des temps forts de sensibilisation à l'éco-mobilité organisés auprès des parents et des enfants. En 2018, 33 écoles étaient engagées dans ce dispositif pour des cours de vélo ou des animations et temps forts.

### Chiffres clés 2018

- 401 employeurs engagés dans une démarche pack mobilité, soit plus de 100 000 salariés impactés.
- 1 588 vélos subventionnés (classiques, électriques ou familiaux) pour un montant de 447,36 k€.
- 38 jeux de données « Mobilité » mis à disposition via la plate-forme [data.nantesmetropole.fr](http://data.nantesmetropole.fr).
- 27 classes, soit 677 élèves de l'agglomération, ont participé à une animation découverte transport et déplacements et/ou visite ZTL.
- 79 classes de 42 écoles, soit 1 932 élèves de CM2, ont bénéficié de l'animation SécuriTan en classe.

## UNE CIRCULATION APAISÉE

---

Afin de renforcer l'attractivité et la vitalité des pôles urbains, Nantes Métropole veut apaiser la circulation dans l'ensemble de l'agglomération.

Des efforts particuliers continuent d'être déployés pour améliorer la sécurité routière et favoriser la prévention auprès des scolaires. À ce titre, les communes de la Métropole ont densifié le nombre de zones apaisées où la circulation est limitée à 30 km/h.

### Une circulation motorisée qui cède la place aux modes doux

La gestion de la circulation est un levier important pour changer les comportements et favoriser une meilleure cohabitation et mobilité entre les différents usagers de la route en milieu urbain.

Les objectifs consistent à :

- rendre la circulation moins dense grâce, notamment, à la modération des vitesses ;
- laisser plus de place aux modes actifs (cycles, piétons).

En 2018 :

Dans le prolongement des aménagements réalisés depuis 2012, les communes de la Métropole ont poursuivi le développement des zones apaisées limitées à 30 km/h et des zones de rencontres à 20 km/h.

### La circulation sur l'agglomération

En 2018, le débit moyen global de circulation sur l'agglomération a baissé de 2 % par rapport à 2017. Néanmoins, on relève une augmentation du temps moyen de parcours de 4,5 % le matin et de 2,5 % le soir.

### Des outils de système d'exploitation mutualisés

Depuis février 2014, les services de l'État gestionnaires du périphérique nantais sont dotés d'un Poste Central (PC) baptisé Sextan (Système d'exploitation du trafic de l'agglomération nantaise).

Cet outil permet de gérer en temps réel l'ensemble du trafic sur le périphérique. Son interconnexion avec le PC de Nantes Métropole a permis de mieux régir l'ensemble du trafic sur l'agglomération et d'orienter les usagers grâce aux matériels en place (caméras, panneaux à messages variables, systèmes de mesure).

Il permet aussi de mieux gérer la fermeture du périphérique Est en cas d'inondation et du pont de Cheviré en cas de vent violent ou d'accident grave.

### La sécurité routière

Nantes Métropole a fait le choix de s'engager plus encore en faveur de la sécurité routière par la création en juin 2016 d'une commission métropolitaine de sécurité routière. Celle-ci se réunit une fois par an sous la présidence de Claudine Chevallereau, vice-présidente de Nantes Métropole déléguée à la sécurité routière, en présence de représentants de la Métropole, des 24 communes, des services de l'État, du conseil départemental, des forces de l'ordre, du service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique (SDIS 44), de l'Éducation nationale et du milieu associatif. Cette commission se veut un nouveau lieu d'échanges, de partage et de mutualisation des initiatives.

La Métropole a mis en place un dispositif de suivi de l'accidentologie sur l'agglomération qui a notamment pour objectif d'analyser l'impact des aménagements réalisés sur la sécurité routière.

Elle participe également au développement des campagnes de prévention auprès des scolaires et intervient régulièrement auprès de la population, en lien avec ses partenaires (Éducation nationale, gendarmerie, prévention routière...).

**Chiffres clés 2018**

- 3 772 km de voirie (tous types de voie confondus) dont 501 km en domaine privé et 41 km au département.
- Fréquentation du Pont Senghor : 13 575 véhicules par jour.
- Fréquentation du Pont Tabarly : 13 157 véhicules par jour.
- Fréquentation du cours des 50 otages : 5 645 véhicules par jour.
- Aires piétonnes urbaines : 20 km soit 22 ha.
- Linéaires des aménagements cyclables : 552 km (hors zones 30).
- Zone 30 : 585 km (d'après les arrêtés de circulation) et 140 km de voie à 30 km/h. Parmi ces zones : quartier Ouest centre-ville de Couëron, quartier Garenne, Chaume et Briandière à La Montagne, Quartiers Châtaigniers et Convention à Nantes...
- Zone de rencontre (voies sur lesquelles les piétons sont prioritaires) : 16 km (d'après les arrêtés de circulation).
- Zone à trafic limité (ZTL) : 2 km.
- Giratoires : 1 144 unités dont 50 doubles.
- Fréquentation Nord/Sud place Graslin : 4 363 véhicules par jour (avant aménagement : 25 000 véhicules par jour sur la place).

## UNE OFFRE DE STATIONNEMENT QUI S'ÉTOFFE

Le stationnement est l'un des leviers de la politique des déplacements de Nantes Métropole. C'est un outil de régulation de l'usage de la voiture dans la métropole. Depuis plusieurs années, un panel de mesures a été mis en œuvre afin de régler l'offre et la demande sur différents secteurs : le centre-ville, les abords de la gare et la périphérie de l'agglomération.

### Parcs-relais : l'offre se poursuit autour du réseau de transports collectifs

Couverts ou en surface, à accès libre ou contrôlés, les parcs-relais (P+R) permettent aux automobilistes, conducteurs de deux-roues motorisés, mais aussi aux cyclistes (aménagement de stationnements vélo sécurisés) de laisser leur véhicule et de terminer leur parcours en tramway, en Busway, en train, en Chronobus ou en Navibus.

Les travaux des opérations d'extension des P+R Porte de Vertou et Neustrie ont démarré. Ces opérations représentent 1 000 places de stationnement supplémentaires pour les usagers des transports en commun (TC) d'ici 2020.

Depuis le 5 décembre 2018, le nouveau dispositif de gestion des P+R sous contrôle d'accès (15 P+R et 4 P+R à venir) est effectif. Il donne un accès préférentiel aux utilisateurs du transport collectif (gratuité maintenue pour les détenteurs d'une carte Libertan) et permet de tarifier les autres usages non liés à l'utilisation des TC. Ces mesures ont ainsi permis de libérer des places de stationnement pour les automobilistes souhaitant se déplacer dans la métropole en tramway, en busway, en train, en chronobus ou en navibus.

Pour accompagner l'extension de la ligne Chronobus C9, le P+R Quintaine, d'une capacité de 49 places, a été mis en service rue du Général Leclerc à Basse-Goulaine à proximité du terminus de la ligne C9.

Le P+R Duguay Trouin (83 places dont 2 pour personnes à mobilité réduite - PMR) est opérationnel depuis février 2019. Il permet d'accueillir les usagers de la ligne C3 Boulevard Charles Gautier à Saint-Herblain.

En 2019, la gare de Couëron sera équipée de nouveaux espaces de stationnement (120 places P+R dédiées aux usagers des TER). La mise en service est prévue en avril 2019 côté gare nord (83 places) et en août 2019 côté gare sud (37 places).

Toujours sur le réseau ferroviaire, l'extension du P+R de Bouaye est programmée en 2020. Ce sont 190 places supplémentaires qui seront mises à disposition des voyageurs.

Fin 2018 : au total, ce sont 59 P+R qui sont répartis sur la métropole. Cela correspond à 7 297 places de voitures et 1 201 places de vélos, soit un total de 8 498 places de stationnement.

### Les parcs de stationnement dans le centre-ville et la gare

Début 2018, les travaux du parking Descartes ont débuté. Ce parking de 250 places s'inscrit dans un projet d'aménagement et de réhabilitation du site de l'ancienne prison. L'ouverture au public est programmée en février 2020.

Sur l'île de Nantes, le projet de construction du parking de l'École du Design est lancé. Les éléments de programmation sont définis pour proposer dès l'été 2022 un équipement de 500 places au cœur du quartier de la création.

Le parking Gare Nord se nomme désormais parking Gare Château. Un important travail de nettoyage extérieur a été effectué pour remettre en valeur le caractère patrimonial de cet équipement. La végétalisation des façades viendra compléter le dispositif d'embellissement qui accompagne les travaux de modernisation de la gare de Nantes.

En parallèle, les travaux du futur parking Gare Sud 2 ont démarré. La mise en service de cet équipement de 500 places est programmée en décembre 2019. Situé au sein d'un projet urbain intégrant logements et bureaux, il a pour vocation à libérer la cale Malakoff du stationnement existant (parking gare sud 2 actuel) pour des usages à forte valeur touristique, culturelle et récréative.

Entre 2017 et 2018, la fréquentation des parcs en ouvrage et en enclos est restée stable, enregistrant une très légère baisse de 1,6 %. En 2018, 3 888 839 visiteurs ont profité des parcs de stationnement du centre-ville et de la gare.

### Chiffres clés 2018

- 59 P+R offrant 7 297 places de stationnement dont 1 186 pour les vélos.
- 15 parkings en ouvrage et 14 parcs en enclos, soit 10 417 places de stationnement en centre-ville de Nantes dont 1 266 places pour les vélos.

# RÉDUIRE, TRIER, COLLECTER, VALORISER LES DÉCHETS

Nantes Métropole est sur la fin du parcours « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » débuté fin 2015 pour 3 ans dans le cadre d'un contrat d'objectifs déchets économie circulaire (« Codec ») signé avec l'Ademe, en application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Les efforts de prévention et de réduction des déchets vont néanmoins se poursuivre, notamment via les actions inscrites dans la feuille de route de la Transition Énergétique issues du Grand Débat.

D'ores et déjà, la Métropole doit répondre au programme national visant à diminuer de 10 %, d'ici à 2020 par rapport à 2010, la production de déchets ménagers et assimilés (hors gravats), avec un objectif de 400 kg/hab. Cette production des déchets ménagers et assimilés (hors gravats) est passée de 427 kg/hab en 2016 à 421 kg/hab en 2018. Si l'on considère ce chiffre depuis 2010, la réduction par habitant est de 5 %.

La feuille de route pour la Transition Énergétique de Nantes Métropole, validée en 2018, a inscrit un objectif ambitieux : la réduction des déchets ménagers de 20 % par habitant à l'horizon 2030. Cela se traduit par 33 engagements dont 9 sur les déchets.

## Le plan d'actions 2014-2020

Ce plan se décline en trois principales orientations stratégiques :

- faire des citoyens-usagers des acteurs éclairés et faciliter l'accès aux services ;
- inscrire la politique publique de gestion des déchets dans la transition énergétique et écologique ;
- proposer un service performant adapté aux enjeux du territoire.

La direction des déchets est certifiée ISO 9001 depuis mai 2015. Cette distinction, décernée par l'Association française de normalisation (AFNOR), définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité. Il s'agit notamment de s'inscrire dans un processus continu d'amélioration des pratiques pour satisfaire au mieux les besoins et les attentes des usagers. Afin de conserver cette certification de qualité qui démontre le niveau de maîtrise des activités par les agents, un audit de renouvellement a eu lieu en avril 2018.

## La mise en œuvre du plan d'actions pour l'année 2018

Afin de concrétiser ce plan et atteindre les objectifs qu'il fixe, l'année 2018 se caractérise par des actions renforcées dans les domaines suivants :

### Poursuite de la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage »

Sur la période 2016-2018, les actions du projet « zéro déchet, zéro gaspillage » s'inscrivent résolument dans une logique d'économie plus circulaire et locale sur le territoire et répondent à l'objectif national de baisse de 10 % des déchets ménagers et assimilés d'ici à 2020.

Ce projet concerne l'ensemble des déchets ménagers (ordures ménagères, déchets recyclables et apports en déchèteries) ainsi que des déchets assimilés (ceux produits par les commerçants, artisans, entreprises, établissements publics..., collectés en même temps que les déchets ménagers).

Dans la continuité de 2017, plusieurs actions ont eu lieu dans le cadre de ce projet « zéro déchet, zéro gaspillage ».

Pour la **sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets**, des animations ont permis de rencontrer les habitants dans leurs lieux de consommation et de vie avec notamment :

- l'inauguration de la semaine européenne de réduction des déchets le 17 novembre dans la galerie commerciale Atlantis de Saint-Herblain avec un village d'animations et la présence d'une benne de collecte visitable par le public (1 000 personnes touchées) ;

- l'animation de 3 villages anti-gaspi alimentaire, « Grande table de l'agglo », à Indre, à Nantes dans le cadre du Nantes Food Forum et à Atlantis Saint-Herblain, pour sensibiliser près de 1 500 personnes aux enjeux de l'alimentation et la réduction des gaspillages ;
- des animations pour sensibiliser le public sur la réduction et le tri des déchets, sur une quinzaine d'évènements, notamment « Complètement Nantes » (avril-juin), le village zéro déchet lors de « Journée citoyenne de la propreté » (15 septembre) et la manifestation culturelle « Transfert » à Rezé ;
- l'animation pour la 3<sup>e</sup> année d'un défi « familles zéro déchet », en parallèle du Défi Énergie. Le nombre de citoyens engagés a doublé, passant de 73 en 2017 à 150 en 2018 pour le défi de réduire leurs déchets (-41 %) sur une période de trois mois ;
- le programme d'animations, organisé comme chaque année lors de la Semaine européenne de réduction des déchets (du 17 au 25 novembre 2018) par le collectif d'associations animées par Écopôle (35 associations). Il s'est déroulé sur le territoire métropolitain autour d'ateliers pratiques, de visites, de forums ou stands d'information sur la consommation responsable, la réduction des gaspillages et la réparation des objets. 1 800 personnes y ont participé ;
- les interventions de l'équipe d'ambassadeurs déchets dans les quartiers (2 000 personnes concernées), dans les écoles (1 600 élèves) et en porte à porte (3 700 personnes).

Pour l'**accompagnement des professionnels dans une éco-démarche** :

- l'accompagnement des organisateurs d'évènements vers des solutions plus écoresponsables. Pour la 6<sup>e</sup> année, l'un des axes du programme métropolitain Éco-Évènements vise à épauler 40 organisateurs dans la mise en œuvre d'« événements zéro déchet » via : la formation des organisateurs, le diagnostic de leurs pratiques, un appui dans leurs actions de terrain (dons des invendus alimentaires, gobelets non jetables, compostage, tri, sensibilisation du public...). À noter le site [reseau-eco-evenement](#), dédié à cet accompagnement ;
- la démarche « Entreprises réduisez vos déchets, réduisez vos dépenses », co-animée par la DGDEAI et la direction des déchets, 7<sup>e</sup> année de partenariat avec la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat, et l'Ademe. Elle a permis en 2018 la poursuite de l'appui aux entreprises volontaires dans la réduction et la gestion des déchets, l'animation de l'opération de compostage des invendus alimentaires des commerçants de Sainte-Luce-sur-Loire et l'organisation de rencontres professionnelles sur les pertes alimentaires.

Pour le **développement du compostage** des restes alimentaires et biodéchets ainsi que du broyage des végétaux :

- une aide au compostage et lombricompostage individuel : près de 17 332 foyers équipés avec les aides de la Métropole depuis 2010, dont 753 nouveaux foyers en 2018 ont bénéficié du dispositif d'aide. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, ces aides augmentent : pour l'achat d'un composteur individuel, le remboursement de 20€ passe à 30€, et pour l'achat d'un lombricomposteur, le remboursement double, passant de 20 à 40 € ;
- le soutien à l'association Compostri pour accompagner les habitants dans le compostage collectif citoyen : 40 nouveaux sites ouverts dans les quartiers (soit 210 composteurs accessibles à 2 962 foyers sur l'ensemble du territoire), dont 49 écoles ;
- 104 animations organisées ;
- 12 opérations de broyage de végétaux menées sur 7 communes du territoire en lien avec les communes, dont 7 opérations « sapins » (150 m<sup>3</sup> de végétaux collectés et broyés).

Pour le **développement du réemploi des objets sur les déchèteries** et dans les quartiers :

- la présence d'espaces de réemploi sur 8 déchèteries/écopoints (sur les 15 que compte la Métropole), en partenariat avec 3 associations et structures d'insertion (L'Homme Debout, La Ressourcerie de l'Île, Stations Services). Des équipements de collecte des textiles sont présents sur 5 déchèteries et écopoints ;

- des projets portés par le milieu associatif (bus itinérant du réemploi, ressourceries® de quartier, ateliers de réparation...) grâce au plan d'actions territoriales « Encombrants et dépôts sauvages » (2014-2020) dans les quartiers d'habitat social ;
- la mobilisation des bailleurs sociaux, qui mettent à disposition des locaux pour le pré-tri, la collecte d'objets et encombrants, la mise en place de partenariats, l'implication d'habitants-ambassadeurs. Ainsi, 3 locaux ont été ouverts par Nantes Métropole Habitat en 2018.

#### En 2018, concernant la collecte, on note :

- 6 414 090 sacs jaunes translucides et 14 332 900 sacs tri'sac mis en circulation en 2018 ;
- Pour Trisac : 156 RDV de quartiers, 54 228 passages au comptoir du tri, environ 60 points relais dits de « dépannage » et 7 points de vente de sacs ;
- Distribution en porte-à-porte et 24 relais -municipaux et métropolitain pour les sacs translucides ;
- 1 170 conteneurs enterrés (dont 149 installés en 2018), 1 242 points d'apport volontaire (PAV) aériens implantés sur la Métropole dont 926 pour le tri du verre.

#### Sur le territoire sud-ouest (La Montagne, Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau) :

- distribution de 3 500 bacs de déchets recyclables sur les communes de Saint-Jean-de-Boiseau et Le Pellerin, précédemment collectées en sacs jaunes pour une meilleure prise en compte de la pénibilité du travail des agents de collecte. Il s'agit aussi d'harmoniser et d'améliorer le service rendu à l'utilisateur sur le territoire desservi.

### Des équipements de traitement optimisés

Dans le cadre de la gestion des flux de déchets, dont la direction des déchets a la charge, les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective, le tout-venant et les déchets verts sont traités dans les usines Arc-en-ciel et ALCEA (délégations de service public).

- **Arc-en-ciel** : unité de valorisation énergétique, centre de tri et production de Combustible Solide de Récupération de Couëron

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) de Couëron a pris fin le 28 février 2019. Pour prendre le relais, un nouveau contrat de DSP a été signé avec l'entreprise Geval, filiale de Veolia après 6 mois de négociations et de mises au point. D'une durée de 15 ans, il est le fruit d'un partenariat avec la CARENE (Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire) sous forme de groupement d'autorités concédantes. Le nouveau dispositif vise à rechercher une optimisation économique, technique et environnementale des installations existantes et futures, tout en s'inscrivant dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Performance énergétique atteinte en 2018 : 87,5 %.

- **ALCEA** : usine d'incinération, centre de séparation Tri'Sac et quai de transfert de la Prairie de Mauves
- Les renégociations menées en 2017 avec ALCEA et ERENA (exploitant du réseau de chauffage urbain) ont permis une optimisation de la valorisation énergétique d'ALCEA dès 2018 : 178 GWh vendus au réseau de chaleur en 2018 contre 169 GWh en 2017 et 6 421 MWh électriques produits en 2018 contre 3 149 MWh en 2017.

Performance énergétique atteinte en 2018 : 71 % (contre 57,9% en 2017).

Les autres flux issus notamment des déchèteries (amiante, gravats, bois, papiers...) sont traités dans le cadre de marchés publics.

### Chiffres clés

Entre 2010 et 2018 :

- Baisse des quantités d'ordures ménagères collectées (249,7 kg/hab/an en 2010 et 214,3 kg/hab/an en 2018).
- Baisse des quantités d'emballages et papiers collectées (53,2 kg/ hab/an en 2010 et 48,77 kg/hab/an en 2018).
- Augmentation de 12,5 % de la quantité de verre recyclé (28 kg/hab/an en 2010 et 32 kg/hab/an en 2018).
- Augmentation du mobilier collecté (3 142 tonnes collectées en 2018).
- 210 équipements de compostage collectifs installés.
- 17 332 composteurs individuels subventionnés.

## LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

---

Nantes Métropole pilote la politique publique de l'eau sur les aspects eau potable, assainissement des eaux usées et pluviales et restauration des milieux aquatiques. C'est ce que l'on appelle le grand cycle de l'Eau. Elle intervient pour les 24 communes de l'agglomération.

Depuis 2001, Nantes Métropole est autorité organisatrice des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement dont 630 000 habitants sont bénéficiaires. Elle a fait le choix de la mixité des modes de gestion de l'eau sur son territoire. Cela permet d'offrir une eau certifiée de grande qualité et un tarif unique pour tous les usagers.

### Tarification sociale de l'eau : prolongation de l'expérimentation

La Métropole de Nantes garantit l'accessibilité de l'eau pour tous avec :

- un tarif unique de l'eau appliqué dans les 24 communes depuis 2006 ;
- un prix maîtrisé grâce à sa mixité des modes de gestion.

Pour renforcer la solidarité, Nantes Métropole participe depuis 2016 à l'expérimentation nationale visant à favoriser l'accès à l'eau et mettre en œuvre une tarification sociale (« loi Brottes » du 15 avril 2013).

Un nouveau droit est ouvert pour chaque habitant de la métropole : la garantie de ne pas consacrer plus de 3 % de ses revenus au paiement de sa facture d'eau pour une consommation raisonnée de 30 m<sup>3</sup>/an/personne. Le calcul de cette aide tient compte des revenus du foyer et de la composition familiale.

En 2018, plus de 6 500 foyers ont bénéficié de la tarification sociale de l'eau, pour un montant total de 391 370 € d'aides versées. Cette expérimentation est prolongée jusqu'en avril 2021 au niveau national, période au terme de laquelle une évaluation sera menée.

### Usine de la Roche : la modernisation se poursuit

Construite dans les années 70, l'usine de l'eau produit environ 40 millions de m<sup>3</sup>/an (85 % de la consommation de la métropole et 45 % de la consommation de Loire-Atlantique). Pour pérenniser la qualité et l'approvisionnement en eau dans les 40 prochaines années, Nantes Métropole a entrepris un grand chantier de modernisation à l'horizon 2021 pour un montant de 83 M€ HT.

Après la mise en service des premiers ouvrages fin 2017, des travaux de démolition seront entrepris fin 2019 pour lancer la construction des deux derniers ouvrages : les nouveaux filtres à sable, un procédé à lampes ultraviolet qui constituera une protection supplémentaire contre les parasites, ainsi que le pompage des eaux traitées. Leur mise en service sera réalisée fin 2022.

En parallèle du chantier, Nantes Métropole, en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), poursuit son suivi de la qualité organoleptique de l'eau à travers son observatoire du goût de l'eau.

Chaque trimestre, onze habitants volontaires de la métropole goûtent des échantillons d'eau prélevés en différents points du territoire. Fréquence cardiaque, sudation et micro-circulation cutanée... l'expérience inédite associe des mesures physiologiques aux réactions sensorielles classiques via des capteurs. L'objectif est de repérer si le goût de l'eau évolue pendant les travaux et de pouvoir ajuster les processus si besoin. À partir des premiers résultats, un travail sur la mise en place d'un indicateur de la qualité gustative de l'eau a été initié en 2018.

### À la recherche des fuites...

Entre avril et octobre 2018, 650 prélocalisateurs de fuites ont été installés sur le centre-ville de Nantes. Ces objets communicants enregistrent tous les jours à 3h du matin et pendant quelques minutes, le bruit des conduites d'eau potable et alertent sur les sons suspects. La complexité du réseau du cœur de ville (forte densité et maillage important) oblige Nantes Métropole à mettre en place ce type de

méthodes. Après analyse des résultats depuis une plate-forme internet, des investigations sur le terrain permettent de vérifier et localiser précisément la fuite. Grâce à ce système, une vingtaine de fuites ont déjà été trouvées sur le centre ville de Nantes.

À l'échelle du territoire métropolitain, l'objectif est d'atteindre un rendement sur le réseau de 86,2 % de l'eau produite qui arrive à l'abonné, contre 84,4 % en 2017.

En parallèle, l'autre axe d'intervention est le déploiement d'une politique patrimoniale active de rénovation des réseaux d'eau potable. Nantes Métropole va poursuivre l'augmentation progressive de sa capacité de renouvellement du réseau d'eau potable afin de maintenir un âge moyen du réseau relativement faible.

### **Un renforcement de l'autosurveillance en assainissement**

Dans cette même perspective visant une meilleure connaissance des dysfonctionnements des réseaux et ouvrages d'assainissement – pour gagner en efficacité d'action et limiter les impacts sur le milieu naturel –, des dispositifs d'autosurveillance ont été installés sur 57 postes de refoulement et déversoirs d'orage et 4 stations d'épuration. L'objectif, grâce au logiciel de supervision associé, est de mieux contrôler les déversements.

### **Le nord-ouest du département alimenté en eau potable**

Une canalisation de 70 km entre la station de la Contrie et La Baule a été mise en service. Il s'agit d'anticiper une situation déficitaire sur les territoires de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE) et de CAP Atlantique (notamment pendant les périodes estivales). Cette sécurisation de l'alimentation en eau potable du département de Loire-Atlantique est effective depuis fin 2018. Pour Nantes Métropole, la pose des 13 km de canalisation entre Nantes-Vigneux de Bretagne s'est achevée en août. Le renforcement des capacités de pompage à la Contrie avait déjà été mis en œuvre en 2017.

Nantes Métropole, la CARENE et CAP Atlantique sont associés à travers une convention pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet et le partenariat de ventes d'eau.

### **Assainissement : nouveaux contrats opérateurs**

Afin de réaliser des économies d'échelle, les nouveaux marchés d'assainissement, qui seront progressivement mis en place entre 2019 et 2020, ont été adaptés. Ainsi, deux marchés ont été attribués pour une durée de 7 ans : un marché d'exploitation réseaux et un marché d'exploitation ouvrages et gestion des boues.

En cohérence avec les ambitions de la Métropole en matière de transition énergétique et de participation citoyenne et d'innovation, de nouvelles exigences ont été définies. Les marchés conclus permettront une augmentation du niveau de service tout en réduisant les consommations énergétiques par le développement de nouvelles technologies (ex : injection de biogaz). Ces technologies pourront bénéficier à d'autres équipements, notamment à la future station d'épuration de Tougas. Par ailleurs, l'implication plus forte des usagers est également recherchée pour trouver des solutions collectives (ex : jury de « nez » pour identifier et quantifier les problématiques d'odeurs).

### **La GEMAPI : nouvelle compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Construite autour d'une trame verte et bleue, Nantes Métropole est riche d'une diversité de milieux naturels souvent méconnue de ses habitants. C'est pourquoi une démarche cohérente et concertée de protection, de restauration et de valorisation des milieux aquatiques est menée. Cette démarche est renforcée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec le transfert à Nantes Métropole de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondations).

Sur la majorité de son territoire, la Métropole exerce cette compétence en propre. Mais elle s'appuie également sur des syndicats de bassin versant, déjà en charge de la restauration des milieux, à qui elle a transféré cette compétence sur certains secteurs pour plus de cohérence hydrographique.

Toujours en vue de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, des études sur les bassins versants du Charbonneau, du Cens, du Gesvres ont été engagées en 2018 afin de déterminer les

prochains travaux de restauration à mener.

### **Eaux pluviales : vers une gestion intégrée à la parcelle**

Les futures constructions seront-elles raccordées au réseau d'assainissement collectif ou gérées en assainissement autonome ? Quelles mesures devront-elles être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols sur ma parcelle ?

Pour définir ces règles, des études ont été menées sur l'ensemble du territoire métropolitain afin de réaliser les zonages des eaux usées et pluviales. Annexées au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), ces spécifications soumises à enquête publique en 2018, devraient être adoptées en avril 2019.

Dans le contexte d'un changement climatique pouvant se traduire par d'importants épisodes de fortes pluies, la gestion des eaux pluviales, à partir des règles du zonage pluvial, a pour objectif de réduire les surfaces imperméabilisées. Cela se traduit par l'usage des revêtements perméables et la collecte des eaux pluviales là où elles tombent pour les restituer au milieu naturel, si possible par infiltration dans le sol. Un accompagnement et des outils d'informations pour favoriser l'application de ces règles sont prévus en 2019.

### **Chiffres clés 2018**

- 3,49 € TTC : prix unique au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du m<sup>3</sup> consommé (pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>) incluant notamment l'eau potable, l'assainissement et les taxes de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- 112 250 m<sup>3</sup> d'eau/jour produits en moyenne par l'usine d'eau potable de La Roche en 2018.
- 2 grandes stations d'épuration intercommunales jugées conformes pour l'année 2018 : Tougas à Saint-Herblain (600 000 équivalents-habitants) et la Petite-Californie (180 000 équivalents-habitants).
- 600 km de cours d'eau et 400 km d'étiers de marais sur le territoire.

## PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

---

La diversité des espaces naturels et agricoles de l'agglomération contribue fortement à la qualité du cadre de vie des habitants. Afin d'en assurer la protection et la valorisation, Nantes Métropole mène une politique environnementale axée sur :

- la préservation de la biodiversité ;
- le maintien de l'agriculture ;
- la mise en œuvre d'une feuille de route alimentaire.

### Protéger les espaces et les espèces du territoire

Une des priorités de Nantes Métropole est d'engager une dynamique de préservation de la biodiversité dans les projets d'aménagements entrepris sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit de trouver un équilibre entre développement urbain et préservation du patrimoine naturel en intervenant de manière transversale et concertée avec les communes et partenaires.

L'année 2018 a été marquée par :

- la poursuite du partenariat avec des associations naturalistes (LPO, Bretagne Vivante, Groupe Mammalogique Breton, Groupe D'Étude des Invertébrés Armoricens), le Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Écosystèmes et le Conservatoire Botanique National de Brest afin de favoriser l'échange sur les connaissances, les pratiques et les savoir-faire. Un travail spécifique d'état des lieux des connaissances naturalistes a été réalisé dans le cadre du projet d'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine, élément important de la Métropole Nature ;
- l'organisation d'un événement biennal de sensibilisation à la biodiversité et d'inventaires participatifs « En quête de nature » (ex : 24 heures de la biodiversité) ;
- la validation par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) du Plan de conservation Angélique et ;
- l'animation d'un réseau des « stations réservoirs » de l'Angélique des estuaires et du Scirpe Triquètre sur lesquels des plans de gestion ont été définis ;
- la finalisation d'une étude de caractérisation de sites naturels nécessitant potentiellement une restauration (méthodologie et repérage des sites naturels dégradés), et ce, afin de contribuer au développement de la « métropole nature ».

### Soutenir et développer l'agriculture

Dès sa création, Nantes Métropole a considéré l'agriculture comme une activité économique essentielle au développement équilibré de l'agglomération. Elle a institué les partenariats nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé, avant de s'engager pour le renforcement de l'agriculture périurbaine dans les documents d'urbanisme.

L'année 2018 a notamment permis à Nantes Métropole, associée à la Chambre d'Agriculture, de poursuivre différentes actions :

- la consolidation du programme de remise en culture des friches agricoles (3 projets de défrichage et 10 nouvelles installations) ;
- la contribution au Projet Alimentaire Territorial, en particulier concernant l'engagement n° 1 « Développer des productions alimentaires contribuant à la transition écologique », et dans la prise en compte des autres engagements concourant à « une alimentation locale, durable et accessible à tous ».

### Définir et mettre en œuvre la feuille de route alimentaire

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a vécu en 2018 une étape essentielle avec l'approbation de la stratégie alimentaire et la définition de la feuille de route « pour une alimentation locale, durable et accessible à tous ».

150 acteurs du système alimentaire, représentant 90 structures, se sont mobilisés pour définir 8 engagements collectifs et 30 actions structurantes : appel à manifestation d'intérêt pour des installations agricoles, défis familles « Alimentation Positive », déplacement du MIN, 48h de l'agriculture urbaine, lutte contre le gaspillage alimentaire... Ce sont les premiers exemples d'initiatives lancées ou partagées et mises en lumière dans le cadre du PAT.

En termes de méthode, le PAT se définit par une approche constructive (démarche de progrès), pragmatique (prenant en compte toutes les initiatives « contribuant à »), collaborative (avec tous), inclusive (pour tous), systémique (considérant l'ensemble des thématiques). Mêlant des orientations claires et des actions concrètes, il se veut positif, créatif et évolutif, avec des ambitions fortes mais réalistes à horizon 2030.

Le PAT de la métropole nantaise tire partie de la richesse et de la diversité de ses productions agricoles, ainsi que de l'organisation de la filière agro-alimentaire du grand ouest. Il souligne la capacité du territoire à expérimenter de nouvelles solutions et de nouvelles pratiques pour changer de modèle alimentaire, réduire notre impact environnemental, et accompagner la transition écologique et énergétique indispensable au bien-être de tous.

### Étendre et préserver les forêts urbaines

Depuis 2006, Nantes Métropole s'est engagée dans le développement d'un projet de forêts urbaines qui se déploie sur 1 400 ha d'espaces naturels et agricoles, répartis en 3 sites sur 8 communes de l'agglomération nantaise.

Le but de ce projet :

- favoriser la présence de l'arbre sur ces espaces sous différentes formes (boisement, haie bocage, verger), en lien avec les propriétaires publics comme privés et différents partenaires institutionnels ;
- développer des sites « puits de carbone » et des îlots de fraîcheur sur le territoire, s'inscrivant dans la feuille de route transition énergétique et contribuant au PCAET ;
- offrir aux habitants des espaces de loisirs et de découverte de la nature à proximité des zones urbaines.

L'année 2018 s'est caractérisée par :

- la mise en œuvre d'une démarche de concertation avec les différentes parties prenantes du projet « Forêts urbaines » (propriétaires, agriculteurs, représentants d'usagers, professionnels forestiers et agricoles...) visant l'aboutissement d'un document cadre prospectif (plan-guide 2030-2050) ;
- la poursuite d'un plan de gestion forestier et des travaux de plantations et d'entretien ;
- la poursuite d'animations pédagogiques et de découvertes sur un cycle « Arbre-Bois-Forêts » réalisées auprès de 7 classes des 8 communes concernées par le projet.

### Chiffres clés 2018

- 17 200 hectares d'espaces naturels, soit 32 % du territoire, dont 9 250 hectares de zones humides.
- 13 700 hectares d'espaces agricoles exploités, soit 25 % du territoire.
- 241-exploitations agricoles générant 1 400 emplois directs.
- 5 zones Natura 2000 protégées à l'échelle européenne sur 7 062 hectares, soit 13,5 % du territoire.

- 31 Znieff (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), dont 21 de type I (dimensions réduites et accueillant au moins une espèce déterminante ou un habitat écologique patrimonial) et 10 de type II (plus étendues, représentatives d'entités paysagères bien conservées).
- 154 espèces végétales remarquables (protégées, rares ou menacées) dont 88 liées aux zones humides et milieux aquatiques.
- 408 espèces animales.

## PRÉVENIR LES RISQUES ET LES POLLUTIONS

Nantes Métropole exerce la compétence « Prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions ». À ce titre, elle développe depuis 2001 une approche globale et concertée des risques, pollutions et nuisances, basée sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux : les 24 communes, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les services de l'État, les gestionnaires de réseaux et acteurs économiques, la société civile, les chercheurs. Depuis décembre 2014, Nantes Métropole est également compétente en matière de police spéciale des périls sur 8 communes de la Métropole dont Nantes.

Afin d'assurer la sécurité et la santé des habitants, les objectifs de Nantes Métropole sont :

- d'apprendre à vivre avec les risques et de réduire les vulnérabilités du territoire ;
- d'améliorer la qualité du milieu de vie et de lutter contre les nuisances.

### Vers un territoire résilient

La résilience d'un territoire est sa capacité à gérer une catastrophe et à la surmonter.

À Nantes Métropole, cette vision de la gestion des risques articulée autour de la notion de résilience passe notamment par :

- la prévention, via une politique d'urbanisme intégrant les risques ;
- l'anticipation, via des plans de gestion de crise à l'échelle communale et métropolitaine.

Mesures significatives :

- appui de Nantes Métropole aux 24 communes pour réaliser et faire vivre les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) : 22 communes ont arrêté leur PCS fin 2018 et les 2 autres sont en cours ;
- Plan d'Intervention en cas de Crise sur la métropole (PIC) : il permet aux services métropolitains de réagir rapidement en cas de situation exceptionnelle (incendies, problèmes de circulation routière, coupures d'eau, tempêtes, inondations, déminages...);
- principe d'amélioration continue avec des exercices de simulation de crise, la formation des élus et des agents, la capitalisation des retours d'expérience qui permettent de consolider cette organisation de l'urgence.

### Des dispositifs dédiés à la gestion des Risques

Nantes Métropole dispose de trois services spécialisés pour organiser son action sur le terrain :

- le Centre de Réception des Appels Institutionnels et d'Organisation Logistique (CRAIOL) : un numéro unique pour joindre Nantes Métropole 24 h/24 et 7j/7. Un opérateur répond aux sollicitations urgentes, analyse la demande et l'information (notion d'urgence, contexte, domanialité) et déclenche les actions nécessaires (demande d'intervention, de décision, information des services...). Il gère également les pics d'appels en cas d'événements importants et devient un soutien en cas de crise majeure ;
- la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques (COPR) : elle est composée d'une équipe opérationnelle de techniciens chargés de la lutte contre les pollutions (eau, air, sols) et de la prévention des risques industriels présents sur le territoire ;
- le secteur Prévention et Gestion des Risques : il s'agit d'une équipe opérationnelle intervenant sur les sinistres survenant sur le territoire nantais. Agissant le plus souvent en complément de l'intervention des services de secours, cette équipe prend toutes les mesures d'urgence permettant la sauvegarde de la population sinistrée. En cas d'événement majeur affectant une autre commune de Nantes Métropole, elle viendrait si besoin en soutien de l'organisation municipale concernée.

En complément, sur le volet prévention du risque d'incendie, Nantes Métropole, aux côtés des sapeurs-pompiers et des maires, s'assure de la bonne couverture de ce risque et du bon état du réseau des 6 999 poteaux et bornes incendies implantés sur l'agglomération.

À noter que les moyens métropolitains et nantais dédiés aux risques et à la sécurité civile ont été mis en commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec le secteur « Prévention et gestion des risques » qui pilote la politique publique de prévention et de gestion des risques de la Ville et de la Métropole.

### **L'application locale de la Directive européenne inondation**

11 communes de la Métropole sont identifiées « Territoire à Risque Important d'Inondation » au titre de la Directive inondation : une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) a été adoptée en 2018. Ainsi, un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI d'intention Loire aval) comportant 29 actions sera décliné entre 2018 et 2021 afin de réduire les impacts d'une inondation majeure de la Loire sur le territoire.

### **Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants**

En matière d'air et de risques émergents, Nantes Métropole est associée aux démarches globales permettant d'améliorer la qualité des milieux de vie :

- Plan Régional Santé Environnement « 3 » et Plan Local d'Action Santé Environnement sur le territoire métropolitain ;
- Plan de Protection de l'Atmosphère avec une participation active aux études et aux travaux engagés par Air Pays de la Loire chargé de surveiller la qualité de l'air.

En matière de lutte contre le bruit, conformément à une directive européenne, Nantes Métropole a élaboré son projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement. Il s'agit d'un programme d'actions qui vise à anticiper, réduire et corriger les effets du bruit.

En matière d'implantation des antennes de téléphonie mobile sur son territoire, la Métropole met en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés, la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques. Il s'agit de permettre la poursuite du développement numérique du territoire, indispensable à son attractivité.

Enfin, Nantes Métropole gère la fourrière intercommunale, déléguée par convention à la Société Protectrice des Animaux (SPA).

### **Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public**

#### **Une coopération intercommunale pour rationaliser les moyens et optimiser le dispositif**

Dans le cadre de la loi Notre et d'un schéma de mutualisation entre la Métropole et les 24 communes, un groupe de travail engagé avec 10 communes a identifié les besoins de couverture sur certains espaces publics en matière de vidéoprotection.

Au regard des réseaux existants et de l'impératif de protection des personnes et des biens, la mise en œuvre d'une démarche collective de mutualisation des moyens et des coûts est apparue nécessaire (complexité, pilotage dynamique).

C'est ainsi qu'il a été proposé aux communes volontaires, dans le cadre d'un service commun métropolitain, la création d'un Centre de Supervision Urbain métropolitain (CSU).

Ce dispositif vise le développement d'un système de vidéoprotection raisonné, cohérent, compatible et évolutif, tout en assurant l'implantation de caméras sur le territoire des communes intéressées. En adhérant au service commun, les communes participantes bénéficient d'une part, d'une assistance technique permettant la mise en œuvre de caméras, leur exploitation et leur maintenance, d'autre part, d'une mutualisation des coûts d'exploitation et de maintenance. Nantes Métropole participe également financièrement à la constitution des réseaux de caméras implantés sur leur territoire.

4 communes ont souhaité intégrer ce service commun :

- Nantes (104 caméras) ;
- Saint-Herblain (22 caméras) ;

- Rezé (8 caméras) ;
- Vertou (5 caméras).

### Un dispositif dévolu à la protection et gestion de l'espace public

La mise en œuvre du centre de supervision urbain métropolitain, créé le 16 avril 2018, s'inscrit dans le strict respect de la réglementation applicable en matière de vidéoprotection. De plus, si elle le souhaitent, les communes participantes peuvent créer une charte et/ou un comité d'éthique chargé de veiller à la protection des libertés individuelles.

Les caméras reliées au Centre de Supervision Urbain sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics caractérisés par une délinquance significative et des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Des sites spécifiques à enjeux, du fait de leur configuration ou de leur situation de vulnérabilité particulière, peuvent également être équipés.

La vidéoprotection sur l'espace public répond aux objectifs suivants :

- améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens ;
- répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- aider les services de police et gendarmerie à la résolution d'enquêtes ;
- participer au secours aux personnes.

### Une prise en charge globale, continue et partagée des difficultés de tranquillité publique

Les missions du CSU consistent à :

- recevoir les flux vidéo des caméras des communes. 15 opérateurs spécialisés pilotent 24h/24 et 7j/7 en direct les caméras ;
- prendre en charge globalement les préoccupations de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire concerné ;
- travailler en lien étroit avec les forces de l'ordre (signaler des faits délictueux, effectuer des recherches) et contribuer au secours aux personnes ;
- réaliser les extractions d'images sur réquisitions judiciaires (conservation de 15 jours) et renvoyer de manière continue les images à l'Hôtel de Police de Nantes.

### Un dispositif complémentaire : la vidéoprotection des bâtiments publics

À la demande des communes, Nantes Métropole a lancé un marché en groupement de commandes visant à équiper en vidéoprotection les bâtiments publics. Ce marché a été notifié en décembre 2018.

16 communes (Basse-Goulaine, Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Vertou) ont adhéré à ce groupement.

### Chiffres clés 2018

- 22 Plans Communaux de Sauvegarde.
- 16 850 appels traités par le CRAIOL (8 850 appels entrants nécessitant 8 000 appels sortants).
- 149 interventions de la COPR en matière de pollutions des milieux, 131 visites et dossiers préventifs sur sites et activités effectués.
- 1 713 contrôles débit / pression.
- 46 hydrants installés, 122 hydrants renouvelés, 65 hydrants réparés ou déplacés.
- 68 procédures de péril engagées dont 8 ayant été suivies d'arrêtés.
- 430 supports de stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole (pylônes, châteaux d'eau, églises, immeubles).

- 5 comités techniques Intercommunaux en charge de viser les projets d'implantation sur le territoire métropolitain.
- 695 stations radioélectriques (antennes des exploitants d'infrastructures radioélectriques).

**CSU :**

- 1 548 dossiers traités par le CSU du 16 avril au 31 décembre 2018.
- 368 visionnages vidéo réalisés par les opérateurs du CSU, sur demande des forces de l'ordre.
- 257 extractions d'images réalisées sur réquisition judiciaire.